



# Évaluer l'opportunité de recourir à des instruments financiers à La Réunion

Étude en soutien à l'évaluation *ex-ante* dédiée aux instruments financiers du Programme Opérationnel FEDER-FSE+ Réunion et des entreprises du secteur de la pêche et de l'aquaculture soutenues par le FEAMPA pour la période 2021-2027

Rapport final

Février 2022

## Mentions légales

Ce rapport a été rédigé par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et EY, sur la base des lignes directrices élaborées par la BEI. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de son (ses) auteur(s), et ne correspondent pas nécessairement à celles de la BEI.

Le contenu de ce rapport, ainsi que les opinions qu'il contient, sont actualisés à la date de publication indiquée en couverture, et peuvent changer sans préavis. Les opinions exprimées dans ce rapport peuvent différer des vues énoncées dans d'autres documents, y compris d'autres travaux de recherche publiés par la BEI. La BEI ne peut pas être tenue pour responsable de l'utilisation de l'information contenue dans ce rapport par une personne autre que la BEI. Ce rapport a été préparé exclusivement pour l'Autorité de Gestion. Rien dans le présent rapport ne constitue un conseil d'investissement, un conseil légal ou un conseil fiscal pour l'Autorité de Gestion (ou pour toute autre personne), et ne saurait être invoqué en tant que conseil. Tout conseil professionnel spécifique doit être demandé de manière séparée avant de définir une action qui se fonderait sur le présent rapport.

Le contenu de ce rapport est, *inter alia*, fondé sur les conditions actuelles de marché. Par conséquent, tout changement des conditions de marché peut avoir des répercussions sur son contenu.

Rapport final provisoire v.01		
Rédaction	BEI / EY	Août-Décembre 2021
Revue	BEI	Octobre-Décembre 2021
Soumission du rapport à l'Autorité de Gestion	BEI	Décembre 2021
Rapport final v.01		
Rédaction	BEI / EY	Janvier 2022
Revue	BEI	Janvier-Février 2022
Soumission du rapport à l'Autorité de Gestion	BEI	Février 2022



Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional



## Table des matières

Table des matières .....	2
Table des figures .....	5
Table des tableaux .....	6
Table des encadrés .....	9
Acronymes.....	10
Préambule .....	11
Synthèse de l'étude .....	12
1 Introduction.....	34
1.1 Objectifs et cadre de l'étude .....	34
1.2 Cadre réglementaire des FGP.....	34
1.3 Méthodologie de l'étude.....	35
1.3.1 Analyse documentaire .....	35
1.3.2 Entretiens et ateliers avec les acteurs de l'écosystème régional du financement...	35
2 Environnement de marché .....	36
2.1 Le contexte économique régional .....	36
2.1.1 Les indicateurs clés.....	37
2.1.2 Les principales filières économiques.....	37
2.1.3 L'impact de la crise sanitaire et la réponse de l'État et de la Région sur le territoire.....	38
2.2 Les PME régionales .....	40
2.2.1 Tailles et secteurs d'activité.....	40
2.2.2 Créations d'entreprises .....	40
2.2.3 Défaillances d'entreprises.....	40
2.3 L'Économie sociale et solidaire (ESS) .....	40
2.4 Les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.....	42
3 Instruments financiers existants à La Réunion pour les champs étudiés .....	45
3.1 Acteurs proposant plusieurs produits financiers (prêts, garanties, fonds propres).....	45
3.2 Acteurs intervenant par des instruments de dette (garanties et prêts) .....	54
3.3 Acteurs intervenant en microfinance .....	56
3.3.1 Acteurs intervenant en fonds propres (et quasi-fonds propres) .....	62
3.4 Synthèse des instruments financiers existants à La Réunion.....	66
4 Analyse de l'offre de financement à La Réunion pour les champs étudiés .....	69

4.1	Méthodologie utilisée pour estimer l'offre de financement pour les champs couverts par l'étude.....	69
4.2	Estimation de l'offre de financement pour les PME .....	70
4.2.1	Offre de financement en produits de microfinance.....	70
4.2.2	Offre de financement en prêts de court, moyen et long-terme.....	71
4.2.3	Offre de financement en fonds propres .....	75
4.3	Quantification de l'offre de financement par thématique .....	77
4.3.1	Offre de financement dédiée à l'ESS.....	77
4.3.2	Offre de financement dédiée aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture .....	78
4.4	Synthèse de l'offre de financement à La Réunion pour les champs étudiés.....	79
5	Analyse de la demande de financement à La Réunion pour les champs étudiés.....	81
5.1	Méthodologie utilisée pour estimer la demande de financement.....	81
5.2	Estimation de la demande de financement par catégorie de produits financiers pour les PME <sup>81</sup>	
5.2.1	Estimation de la demande de financement des TPE (0-9 salariés).....	82
5.2.2	Estimation de la demande de financement des petites entreprises (10-49 salariés) et des entreprises de taille moyenne (50-249 salariés).....	86
5.2.3	Demande de financement des PME en fonds propres et quasi-fonds propres.....	88
5.3	Estimation de la demande de financement par thématique .....	90
5.3.1	Estimation de la demande de financement pour l'ESS .....	90
5.3.2	Estimation de la demande de financement pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.....	93
5.4	Synthèse de la demande de financement à La Réunion pour les champs étudiés .....	96
6	Estimation des gaps de financement, conclusions sur les défaillances de marché et recommandations.....	98
6.1	Précision méthodologique .....	98
6.1.1	Raisonnement soutenant les gaps de financement.....	98
6.1.2	Estimation des gaps de financement à partir de l'estimation de l'offre et de la demande de financement par thématique .....	99
6.2	Gaps de financement et défaillances de marché identifiées pour les PME.....	99
6.2.1	Gaps de financement par produit financier .....	101
6.2.2	Défaillances de marché en fonction du stade de développement des PME.....	103
6.3	Gaps de financement et défaillances de marché par thématique.....	104
6.3.1	Gap de financement et défaillances de marché pour l'ESS.....	104
6.3.2	Gap de financement et défaillances de marché pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.....	105

6.4	Recommandations .....	106
6.4.1	Recommandations transversales au regard du contexte régional .....	106
6.4.2	Recommandations sur le développement de nouveaux instruments financiers ou le renforcement/repositionnement d'instruments financiers existants.....	108
7	Proposition de stratégie d'investissement.....	114
7.1	Proposition de stratégie d'investissement : analyse par instrument financier .....	116
7.1.1	Instrument de partage des risques octroyant des prêts aux TPE / PME.....	117
7.1.2	Instrument de co-investissement pour soutenir le financement en fonds propres des PME, y compris des start-ups et des PME innovantes.....	119
7.2	Modalités de mise en œuvre des instruments financiers proposés au regard de la réglementation européenne .....	122
8	Prochaines étapes et feuille de route pour la mise en œuvre des instruments financiers proposés .....	123
9	Annexes .....	126
9.1	Documents utilisés dans le cadre de l'étude .....	126
9.2	Entretiens réalisés et interlocuteurs rencontrés.....	128
9.3	Participants à l'atelier .....	129
9.4	Compte-rendu de l'atelier sur le financement du micro-entrepreneuriat et de l'ESS.....	130

## Table des figures

Figure 1 : Ecosystème de l'offre de financement des PME, des structures de l'ESS, des secteurs de la pêche et de l'aquaculture .....	14
Figure 2 : Schéma de la Financière Région Réunion.....	51
Figure 3 : Représentation graphique du positionnement des principaux produits de dette à La Réunion .....	56
Figure 4: Représentation graphique du positionnement des principaux produits de microfinance à La Réunion .....	57
Figure 5 : Représentation graphique du positionnement des principaux dispositifs de capital-investissement à La Réunion.....	62

## Table des tableaux

Tableau 1 : Gaps de financement estimé pour la microfinance en 2022 à La Réunion .....	17
Tableau 2 : Gap de financement estimé pour les prêts à court-terme pour les PME en 2022 à La Réunion .....	18
Tableau 3 : Gap de financement estimé pour les prêts de moyen et long-terme pour les PME en 2022 à La Réunion .....	19
Tableau 4 : Gap de financement estimé pour le financement en fonds propres et quasi-fonds propres pour les PME en 2022 à La Réunion .....	19
Tableau 5 : Gap de financement estimé pour l'ESS en 2022 à La Réunion.....	21
Tableau 6 : Gap de financement estimé pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture en 2022 à La Réunion .....	22
Tableau 7 : La région Réunion en quelques chiffres .....	36
Tableau 8 : Synthèse des points-clés sur les instruments financiers existants .....	45
Tableau 9 : Panorama de l'activité de Bpifrance à La Réunion en 2019 (en M€ et en nombre de bénéficiaires).....	46
Tableau 10 : Présentation des instruments financiers régionaux déployés par Bpifrance .....	47
Tableau 11 : Présentation des instruments financiers déployés par France Active Réunion .....	49
Tableau 12 Présentation des instruments financiers déployés par la Financière Région Réunion .....	53
Tableau 13 : Acteurs du financement bancaire.....	54
Tableau 14 : Pratique usuelle du coût du crédit aux entrepreneurs Réunionnais .....	55
Tableau 15 : Produits de microfinance proposés par les instituts de microfinance à La Réunion... ..	59
Tableau 16 Instruments financiers déployés par Smalt Capital.....	65
Tableau 17 : Panorama de synthèse des principaux instruments financiers existants à La Réunion .....	67
Tableau 18 : Offre de produits de microfinance à La Réunion – montants totaux octroyés (en M€).....	70
Tableau 19 : Estimation de l'offre annuelle de produits de microfinance pour les PME en 2021 et 2022 à La Réunion (M€).....	71
Tableau 20 : Encours des prêts à court-terme octroyés aux PME à La Réunion (M€) .....	72
Tableau 21 : Encours de prêts à moyen et long-terme octroyés aux PME à La Réunion (M€).....	72
Tableau 22 : Encours de prêts à moyen et long-terme octroyés aux PME à La Réunion (Mds€) ....	73
Tableau 23 : Estimation des montants annuels des nouveaux prêts à court-terme octroyés aux PME à La Réunion (M€) .....	73
Tableau 24 : Estimation des montants annuels des nouveaux prêts à moyen et long-terme octroyés aux PME à La Réunion (M€).....	74
Tableau 25 : Estimation de l'offre annuelle de financement en prêts de court-terme pour les PME en 2021 et 2022 à La Réunion (M€) .....	75
Tableau 26 : Estimation de l'offre annuelle de financement en prêts de moyen et long-terme pour les PME en 2021 et 2022 à La Réunion (M€).....	75
Tableau 27 : Financement en fonds propres sur la période 2017-2019 à La Réunion par type d'investissement (en M€).....	76
Tableau 28 : Estimation de l'offre annuelle de financement en fonds propres pour les PME en 2021 et 2022 à La Réunion.....	77

Tableau 29 : Estimation de l'offre annuelle de financement pour l'ESS en 2021 et 2022 (en M€) ...	78
Tableau 30 : Estimation de l'offre annuelle de financement pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture en 2021 et 2022 (en M€) .....	79
Tableau 31 : Estimation de l'offre annuelle de financement estimée pour 2022 pour les PME, les secteurs de l'ESS, de la pêche et aquaculture à La Réunion .....	80
Tableau 32 : Estimation de la demande annuelle de produits de microfinance pour les TPE existantes à La Réunion en 2022 .....	84
Tableau 33 : Estimation de la demande annuelle de produits de microfinance pour la création de nouvelles TPE à La Réunion en 2022 .....	84
Tableau 34 : Estimation de la demande annuelle de produits de microfinance pour la création de nouvelles TPE à La Réunion en 2022 .....	85
Tableau 35 : Estimation de la demande annuelle de produits de prêts exprimée par les TPE à La Réunion en 2022 .....	86
Tableau 36 : Estimation de la demande annuelle de produits de prêts exprimée par les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne à La Réunion en 2022 .....	88
Tableau 37 : Estimation de la demande annuelle de financement en fonds propres par les PME à La Réunion en 2022 .....	90
Tableau 38 : Estimation de la demande annuelle de produits de microfinance pour les TPE existantes de l'ESS à La Réunion en 2022 .....	92
Tableau 39 : Estimation de la demande annuelle de produits de microfinance pour les nouvelles TPE (créations) de l'ESS à La Réunion en 2022 .....	92
Tableau 40 : Estimation de la demande annuelle de prêts pour les PME de l'ESS à La Réunion en 2022 .....	93
Tableau 41 : Estimation de la demande annuelle de financement en fonds propres par les structures de l'ESS à La Réunion en 2022 .....	93
Tableau 42 : Estimation de la demande annuelle de produits de microfinance pour les TPE de la pêche et de l'aquaculture à La Réunion en 2022 .....	95
Tableau 43 : Estimation de la demande annuelle de prêts pour les structures de la pêche et de l'aquaculture à La Réunion en 2022 .....	96
Tableau 44 : Estimation de la demande annuelle de financement en fonds propres par les structures de la pêche et de l'aquaculture à La Réunion en 2022 .....	96
Tableau 45 : Estimation de la demande annuelle de financement estimée pour 2022 pour les PME, les secteurs de l'ESS, de la pêche et aquaculture à La Réunion .....	97
Tableau 46 : Estimation des gaps de financement pour 2022 pour les PME, les secteurs de l'ESS, de la pêche et aquaculture à La Réunion .....	100
Tableau 47 : Gaps de financement estimé pour la microfinance en 2022 à La Réunion .....	101
Tableau 48 : Gap de financement estimé pour les prêts à court-terme pour les PME en 2022 à La Réunion .....	102
Tableau 49 : Gap de financement estimé pour les prêts de moyen et long-terme pour les PME en 2022 à La Réunion .....	102
Tableau 50 : Gap de financement estimé pour le financement en fonds propres et quasi-fonds propres pour les PME en 2022 à La Réunion .....	103
Tableau 51 : Gap de financement estimé pour l'ESS en 2022 à La Réunion .....	105
Tableau 52 : Gap de financement estimé pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture en 2022 à La Réunion .....	106

Tableau 53 : Présentation de l'instrument de partage des risques octroyant des prêts aux TPE et PME .....	117
Tableau 54 : Présentation de l'instrument de co-investissement pour soutenir le financement en fonds propres et quasi-fonds propres des PME, y compris les start-ups et les PME innovantes .....	119
Tableau 55 : Feuille de route indicative pour la mise en œuvre des instruments financiers .....	124
Tableau 56 : Liste des acteurs rencontrés dans le cadre des entretiens .....	128
Tableau 57 : Liste des acteurs ayant participé aux ateliers organisés dans le cadre de l'étude .....	129

## Table des encadrés

Encadré 1 : Synthèse des points-clés sur l'environnement de marché .....	36
Encadré 2 : Exemples de communication ciblée pour la promotion des instruments financiers..	107
Encadré 3 : L'écosystème de promotion de l'innovation et des start-up en Occitanie.....	109
Encadré 4 : Présentation de la garantie INAF en France .....	111

## Acronymes

ADIE	Association pour le Droit à l'Initiative Économique
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
APLD	Activité partielle de longue durée
BA	Business Angels
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
CAA	Contrat d'Apport Associatif
CE	Commission Européenne
COVID-19	Coronavirus disease 2019
ESS	Économie Sociale et Solidaire
ETI	Entreprise de Taille Intermédiaire
FAG	France Active Garantie
FAI	France Active Investissement
FEAMPA	Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FEI	Fonds Européen d'Investissement
FGP	Fonds en Gestion Partagée
Fonds ESI	Fonds Structurels et d'Investissement Européens
FPCI	Fonds Professionnels de Capital Investissement
FSE	Fonds Social Européen
GE	Grande Entreprise
IF(s)	Instrument(s) Financier(s)
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
OS	Objectif(s) Spécifique(s)
OT	Objectif(s) Thématique(s)
PME	Petite(s) et Moyenne(s) Entreprise(s) (incluant les TPE)
PO(s)	Programme(s) Opérationnel(s)
RGEC	Règlement général d'exemption par catégorie
RPDC	Règlement Portant Dispositions Communes
SCIC	Société(s) Collective(s) d'Intérêt Collectif
SCOP	Société(s) Coopérative(s) de Production
SIRENE	Système d'identification du répertoire des entreprises
SNF	Société(s) Non Financière(s)
TPE	Très Petite(s) Entreprise(s)
UE	Union Européenne

## Préambule

Le présent rapport constitue le rapport final de l'étude en soutien à l'évaluation *ex-ante* dédiée aux instruments financiers (IFs) du Programme Opérationnel FEDER-FSE+ Réunion et du programme FEAMPA à mettre en œuvre à La Réunion, pour 2021-2027. Il est structuré en deux volets.

### *Structuration du rapport*

**Le premier volet** restitue la mise à jour de l'analyse de marché conduite à La Réunion. Il détaille les analyses de l'offre et de la demande de financement sur le territoire régional, aussi bien sous leurs aspects qualitatifs que quantitatifs, et présente les gaps de financement et les conclusions de l'étude. Ce volet est organisé comme suit :

- Le Chapitre 1 présente les objectifs, le contexte et la méthodologie de l'étude ;
- Le Chapitre 2 fournit une description de l'environnement de marché à La Réunion, autrement dit des principales caractéristiques du tissu économique du territoire ;
- Le Chapitre 3 présente les différentes solutions de financement existantes à La Réunion, en particulier en matière d'instruments financiers ;
- Le Chapitre 4 présente l'analyse de l'offre de financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME), de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et du micro-entrepreneuriat et des entreprises des secteurs de la pêche et de l'aquaculture à La Réunion ;
- Le Chapitre 5 présente l'analyse de la demande de financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME), de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et du micro-entrepreneuriat et des entreprises des secteurs de la pêche et de l'aquaculture à La Réunion ; et enfin
- Le Chapitre 6 présente les gaps de financement, les conclusions sur les défaillances de marché et les recommandations.

**Le second volet** du rapport présente une proposition de stratégie d'investissement (Chapitre 7) et des prochaines étapes à suivre pour l'Autorité de Gestion en vue de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement proposée (Chapitre 8).

### *Précisions lexicales*

Conformément à la Recommandation de la Commission Européenne (CE) en la matière<sup>1</sup>, « est considérée comme entreprise toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique ». En particulier, les entités exerçant une activité artisanale, à titre individuel ou familial, mais aussi les associations exerçant une activité économique, sont considérées comme des « entreprises », tout au long du présent rapport.

Par ailleurs, le terme « PME » désigne les entreprises **de moins de 250 salariés** et dont le chiffre d'affaires est inférieur à EUR 50M ou le bilan inférieur à EUR 43M. Au sein des PME, différents sous-groupes sont mentionnés, à savoir : les TPE ou Très Petites Entreprises (« TPE », de 0 à 9 salariés), les petites entreprises (de 10 à 49 salariés) et les entreprises de taille moyenne (de 50 à 249 salariés).

---

<sup>1</sup> Commission Européenne, Recommandation de la Commission concernant la définition des micro-, petites et moyennes entreprises, 6 mai 2003.

## Synthèse de l'étude

### Contexte et cadre de l'étude

La présente **étude en soutien à l'évaluation ex-ante dédiée aux instruments financiers (IFs)** du Programme Opérationnel (PO) FEDER<sup>2</sup>-FSE<sup>3</sup> Réunion 2021-2027 et de la mobilisation de ressources FEAMPA<sup>4</sup> régionales lors de la période 2021-2027 vise à **évaluer l'offre et la demande de financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME)<sup>5</sup>, de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et du micro-entrepreneuriat et des entreprises des secteurs de la pêche et de l'aquaculture** et, sur cette base, à **proposer une stratégie d'investissement pour des instruments financiers dédiés**.

À l'heure de la rédaction de la présente étude (fin 2021), le PO FEDER-FSE+ Réunion 2021-2027 prévoit l'utilisation d'instruments financiers dans le but de favoriser l'accès au financement des PME, et du secteur de l'ESS. Dans ce cadre, **la Région Réunion prévoit un montant de 44,8 M€ de FEDER à mobiliser au sein d'instruments financiers**. Il est à noter que **la région Réunion est une région ultrapériphérique, ainsi que « moins développée »**, induisant une part de 85 % de FGP au sein du PO. Rapporté à un fonds de 44,8 M€ de « pur » FGP et en considérant que la Région mettrait 100 % de la « contribution nationale » exigée, **un volume total possible au sein d'instruments financiers serait de 52,7 M€ environ**.

Dans ce contexte, la présente étude a été réalisée conformément aux principes directeurs<sup>6</sup> inscrits dans le Règlement no.2021/1060 du 24 juin 2021 Portant Dispositions Communes (RPDC) au FEDER, au FSE+, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au FEAMPA<sup>7</sup>.

### Environnement de marché des PME à La Réunion et des autres champs étudiés (ESS, pêche et aquaculture)

#### Principaux indicateurs macro-économiques et impact de la crise sanitaire à La Réunion

Malgré un ralentissement en 2018 (+1,7 %), l'activité économique de La Réunion était dynamique avec une croissance du PIB de 2,2% en 2019 et autour de 3 % entre 2014 et 2017<sup>8</sup>.

**La crise de la COVID-19 a interrompu cette tendance à la hausse.** Avec un PIB de 19,14 Mds en 2020, l'activité économique de La Réunion a reculé de 4,2 % par rapport à 2019<sup>9</sup>. Néanmoins, l'économie réunionnaise semble avoir résisté à ce choc économique. Le poids plus important du secteur public

2 Fonds Européen de Développement Régional.

3 Fonds Social Européen.

4 Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture.

5 Entreprises de moins de 250 salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 M€ ou son bilan inférieur à 43 M€. Elles incluent les TPE de moins de 10 salariés.

6 Un accord politique est intervenu le 30 novembre 2020 entre le Parlement européen et les Etats-membres de l'Union Européenne au Conseil sur le règlement portant dispositions communes pour les Fonds en Gestion Partagée (FGP), nouvelle appellation des Fonds Structurels et d'Investissement Européens (FESI). Les FGP voient leur gestion partagée entre l'Union européenne et les États Membres selon le principe de subsidiarité. Les États Membres de l'Union Européenne (UE) ont ensuite la possibilité de déléguer la gestion de ces fonds à des Autorités de Gestion infranationales ; à l'image de Régions en France.

7 Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche.

8 INSEE, *Bilan économique 2019 – La Réunion*, 2020.

9 Ibid.

au sein de l'économie réunionnaise a limité la perte d'activité induite par le premier confinement à 28 % au lieu de 33 % au niveau national. Suite au déconfinement, l'activité économique s'est redressée et a enregistré une perte limitée à 10%. Enfin, la maîtrise de la situation sanitaire pendant le 2<sup>ème</sup> semestre 2020 a permis d'éviter de nouvelles mesures sanitaires restrictives et ainsi un ralentissement important de l'activité économique<sup>10</sup>.

L'économie réunionnaise est **essentiellement portée par le secteur des services** qui représente 86 % de la valeur ajoutée en 2016 et en particulier par les services marchands (38,8 % de la valeur ajoutée en 2016)<sup>11</sup>. Le secteur industriel présente, en revanche, une part de la valeur ajoutée peu importante comparée au niveau national (6,2 % de la valeur ajoutée de La Réunion contre 14,2 % nationalement).

La balance commerciale est **structurellement déficitaire** avec 62 % des produits importés venant de métropole en 2020, donnée en hausse de 3 % entre 2019 et 2020<sup>12</sup>.

### PME et autres champs étudiés à La Réunion, et leur écosystème de financement

**Le nombre de PME à La Réunion s'établit à 49 849 en septembre 2021.** Parmi ces PME, 91,7 % sont des TPE (45 718), 7,0 % des petites entreprises et 1,3 % des entreprises de taille moyenne<sup>13</sup>.

Les principales filières contribuant à l'économie du territoire sont<sup>14</sup> :

- **Les services marchands :** Rassemblant notamment l'économie numérique, les transports, le tourisme et les services à la personne et aux entreprises, ils représentaient 38,8 % de la valeur ajoutée de La Réunion en 2016. En particulier le secteur des transports emploie 5 % des salariés et celui de l'hébergement-restauration 4 %.
- **Les services non marchands :** Composé de la santé, éducation et action sociale, ils représentent 35,7 % de la valeur ajoutée et la part la plus importante des emplois salariés réunionnais (42 %).
- **Le commerce :** le secteur du commerce concentrait 12,9 % des emplois réunionnais (34 600 salariés) fin 2020 et 22,7 % des entreprises (14 000 entreprises) en 2019. Il représente 11,5 % de la valeur ajoutée réunionnaise et rassemble 13 % des effectifs salariés.
- **La construction :** la filière concentre 5,9 % de la valeur ajoutée totale. Elle rassemble 5,8 % des emplois salariés en 2020 et 13,0 % des entreprises.

### Écosystème de financement à La Réunion

L'offre de financement prend la forme de produits de microfinance, d'instruments de dette et de fonds propres.

10 IEDOM, *Rapport annuel économique La Réunion*, 2020 et INSEE, *Bilan économique 2020 – La Réunion*, 2021.

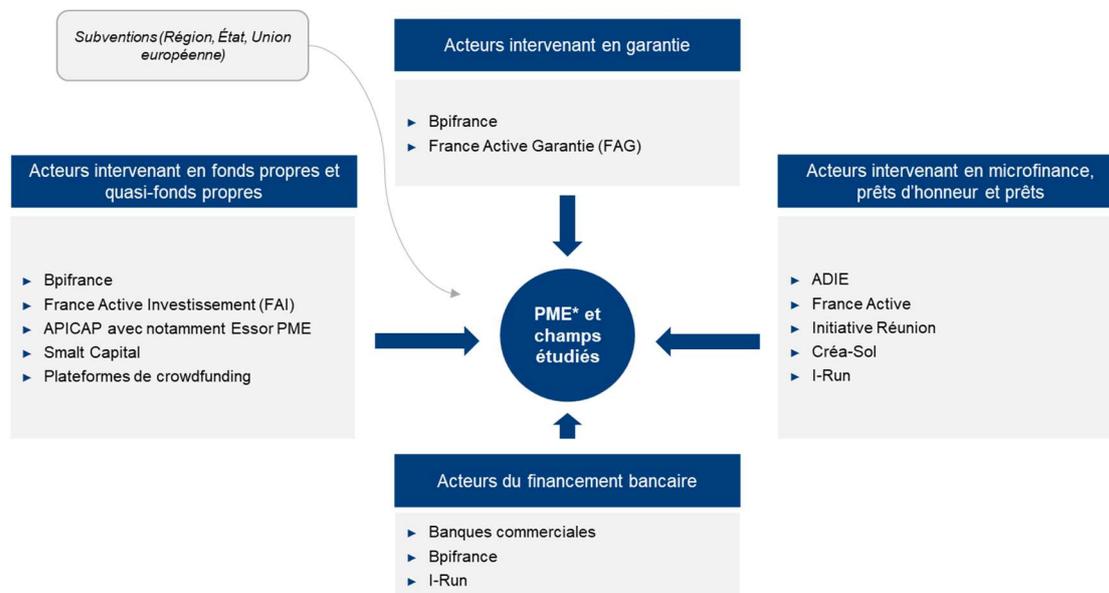
11 IEDOM, *Rapport annuel économique La Réunion*, 2020.

12 INSEE, *Bilan économique 2020 – La Réunion*, 2021.

13 Base Sirene pour La Réunion, 2021.

14 IEDOM, *Rapport annuel économique La Réunion*, 2020 et CEROM, *Nouvelle évaluation de l'impact économique de la crise sanitaire*, 2020.

Figure 1 : Ecosystème de l'offre de financement des PME, des structures de l'ESS, des secteurs de la pêche et de l'aquaculture



Source : Analyse EY, 2021.

Dans ce contexte, les PME régionales et les autres structures des champs étudiés dans la présente étude rencontrent des **besoins de financement variés liés à leur taille, leur niveau de maturité ou encore leur secteur d'activité**. Des besoins de financement différents selon les produits financiers pris en compte se font également ressentir. Les paragraphes suivants présentent les principaux enseignements de l'étude pour les différentes catégories de taille de PME, pour l'ESS et les secteurs de la pêche et de l'aquaculture à La Réunion.

### **Principaux enseignements sur les enjeux et les besoins de financement par taille de PME<sup>15</sup>**

**Les TPE représentent une part importante des PME implantées sur le territoire (91,7 %, soit 45 718 TPE)<sup>16</sup>.**

Les principaux besoins rencontrés par les TPE réunionnaises portent sur le **financement du BFR** notamment en phase de création et transmission, le **financement d'investissement productifs** sur de petits tickets et le préfinancement des subventions.

Les TPE ont majoritairement recours au **crédit bancaire** (de court terme ou de moyen / long-terme), à **l'autofinancement** et aux **subventions** (certains secteurs présentant une situation de dépendance aux subventions publiques).

Les principales raisons évoquées lors des entretiens et de l'atelier expliquant les difficultés de financement rencontrées par les TPE sont une **sensibilisation limitée des dirigeants d'entreprises** aux problématiques de financement et aux solutions de financement existantes et une **situation**

<sup>15</sup> Ces enseignements sont tirés à partir (i) de la précédente évaluation *ex-ante* des instruments financiers menée pour la période de programmation 2014-2020, (ii) de 22 entretiens menés avec les acteurs de l'écosystème régional et (iii) d'un atelier de travail organisé en octobre 2021, sur le thème du financement de l'ESS et du micro-entrepreneuriat.

<sup>16</sup> Données base SIRENE, 2021.

**financière dégradée** du fait d'un niveau de fonds propres faible ou d'un niveau d'endettement élevé pouvant contraindre l'accès au financement bancaire du fait d'une cote de solvabilité jugée insuffisante.

De plus, le contexte de sortie de crise et de reprise économique va engendrer un accroissement des **besoins de consolidation du haut-de-bilan** avec notamment l'augmentation de leur niveau d'endettement pendant la crise et l'arrêt des mesures de soutien.

**Les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne réunionnaises représentent 4 131 entreprises<sup>17</sup> et 8,3 % des PME du territoire.** Essentiellement composé de PME issues des services, le tissu économique présente un secteur industriel peu développé.

**Les moindres restrictions sanitaires à La Réunion qu'en métropole ont permis de limiter les conséquences économiques de la COVID-19 sur les PME réunionnaises.** Le contexte actuel de reprise de l'activité économique mondiale fait craindre des tensions d'approvisionnement et une augmentation des prix des matières premières.

Alors que le crédit bancaire est la principale source de financement des PME, les principales raisons des difficultés de financement rencontrées par les petites entreprises et entreprises de taille moyenne sont les suivantes (i) **la fragilité financière** en raison d'une sous-capitalisation structurante, (ii) **les difficultés pour effectuer les démarches nécessaires pour obtenir des financements**, (iii) **la structure des petites entreprises et entreprises de taille moyenne** qui implique généralement une faible profondeur de marché et un risque de faible rentabilité et (iv) **le niveau d'endettement de certaines entreprises.**

Les besoins de financement à venir vont être liés (i) à la **consolidation du haut de bilan** du fait d'un surendettement de certaines entreprises, suite à l'octroi de PGE et à leur solvabilité dégradée, (ii) au **financement du BFR** amplifiés par l'augmentation du coût du fret et du prix des matières premières, (iii) aux **transmissions** à anticiper dans les prochaines années du fait d'un nombre important de départs à la retraite des chefs d'entreprises et (iv) au **financement des investissements productifs** lié aux reports d'investissements pendant la crise.

Les entretiens réalisés ont permis également de relever des besoins de financement pour des thématiques forts enjeux (i) la **transformation environnementale et numérique**, (ii) le **développement à l'export** et (iii) **l'innovation et de la recherche et développement.**

### *Principaux enseignements sur les enjeux et les besoins de financement pour les autres champs de l'étude*

#### **Économie Sociale et Solidaire (ESS)**

L'offre de financement accessible aux structures de l'ESS à La Réunion se compose des aides publiques prenant la forme de subventions pour lesquelles une dépendance importante a été soulignée, de l'offre de financement bancaire et d'une offre de financement recouvrant des instruments de microfinance, de dette (garanties bancaires et prêts), de fonds propres et de quasi-fonds propres dédiés à l'ESS et au micro-entrepreneuriat développée par les réseaux spécialisés présents sur le territoire (ADIE, France Active...).

---

<sup>17</sup> Base de données SIRENE.

Les difficultés d'accès au financement des structures de l'ESS résident principalement dans les réticences d'intervention des acteurs du financement vers les structures de l'ESS et d'une connaissance limitée, de la part des dirigeants de structures de l'ESS, de la gestion financière, des instruments financiers et des solutions de financement disponibles.

Les principaux besoins de financement des structures de l'ESS relevés concernent le **financement de l'amorçage et de la création de projets d'innovation sociale**, le **financement du BFR et de certains projets d'investissement**, le **financement en haut-de-bilan adapté aux caractéristiques de l'ESS** et le financement de **l'avance sur subvention publique**.

En complément, un **besoin d'assistance technique** des porteurs de projets et des dirigeants de structures de l'ESS a été exprimé afin d'améliorer la qualité des projets et leur capacité à lever des financements.

### Secteurs de la pêche et de l'aquaculture

La pêche réunionnaise se compose de trois grandes catégories : i) la pêche artisanale, qui rassemble la petite pêche et la pêche palangrière côtière, ii) la pêche palangrière hauturière, et iii) la pêche industrielle. Sur la base de l'analyse effectuée, les structures de la pêche palangrière hauturière et de la pêche industrielle ont un bon accès au financement bancaire. La pêche artisanale est confrontée à plusieurs difficultés à accéder au financement bancaire. Les principales sources de financement de la pêche artisanale sont les subventions publiques, pour lesquelles les acteurs présentent une forte dépendance.

L'aquaculture a un poids économique faible. Il est recensé 7 fermes d'aquaculture à La Réunion. La filière aquacole a été lourdement impactée par la crise, du fait de leur modèle privilégiant la vente à la ferme avec le déplacement de touristes dans les exploitations<sup>18</sup>.

Les principales difficultés de financement des structures de la pêche artisanale sont induites par (i) une **connaissance limitée des dirigeants d'entreprises** aux problématiques de financement et aux solutions de financement existantes, (ii) un **manque de traçabilité financière**, de **maîtrise de la gestion financière** et une **faible rentabilité** de certaines structures et (iii) **l'inéligibilité au FEAMPA de certaines dépenses** notamment le renouvellement de la flotte.

Les principaux besoins de financement relevés par les acteurs des secteurs de la pêche artisanale et de l'aquaculture sont liés au **financement de certains investissements** notamment la modernisation et le renouvellement de la flotte, le **financement des besoins en fonds de roulement** induits par la nécessité de stockage du fait de la cyclicité de l'activité et le financement de **l'avance sur subvention publique**.

### *Gaps de financement et conclusions sur les défaillances de marché*

La méthode pour calculer les défaillances de financement pour l'année 2022 consiste à soustraire l'offre totale estimée de la demande totale estimée pour chaque produit financier. Par ce biais, il s'agit d'identifier la demande solvable de financement des cibles de l'étude qui semble être insuffisamment satisfaite en raison de défaillances de marché, de limitations structurelles de l'offre

---

<sup>18</sup> Echange avec le représentant de l'ARIPA.

de financement (du type : rationnement du crédit, asymétries d'information ou contraintes de liquidité des institutions de financement) et /ou de difficultés quant à la formulation d'une demande de financement (comprenant par exemple : difficultés dans le montage d'un dossier de financement et difficultés pour correspondre à des critères d'éligibilité).

### Éléments à prendre en compte dans l'interprétation des gaps de financement

Un certain nombre d'éléments sont à prendre en compte pour l'analyse des gaps de financement estimés dans le présent rapport. Il s'agit des points suivants :

- Les gaps de financement ont été estimés pour l'année 2022. **Ceux-ci pourraient rapidement évoluer, en particulier dans un contexte d'après crise de la COVID-19.**
- Plusieurs **hypothèses** ont été utilisées pour l'estimation de l'offre et de la demande de financement, s'appuyant sur la précédente évaluations *ex-ante* des instruments financiers pour la période de programmation 2014-2020, sur les retours qualitatifs des entretiens, les données transmises par les acteurs du financement et sur une importante variété de données publiques disponibles<sup>19</sup>. Ces hypothèses impactent fortement les résultats obtenus dans le cadre du calcul des gaps de financement. Par conséquent, l'exploitation des données présentées par la suite doit être réalisée avec précaution ; cela est rendu d'autant plus nécessaire compte tenu du **contexte économique inédit qui constitue le cadre de cette étude en 2021 et 2022 et qui complexifie les exercices de projection, en particulier sur la question du financement.**
- En conséquence, les gaps de financement calculés à partir des estimations de l'offre et de la demande de financement ne doivent pas être perçus comme des montants devant être couverts sur une seule année ou comme des gaps de financement devant être comblés par des instruments financiers développés en vue de catalyser le financement privé à destination des PME, des secteurs de l'ESS, la pêche et de l'aquaculture. Ainsi, **les gaps de financement estimés dans la présente étude et précisés ci-après sont des indicateurs des besoins de financement de l'économie au sein de la région Réunion et sont à mettre en relation avec les contraintes de marché auxquelles les entreprises du territoire sont confrontées actuellement.**

### Gaps de financement pour les PME par produit financier, et conclusions sur les défaillances de marché en fonction du stade de développement

#### Microfinance

Tableau 1 : Gaps de financement estimé pour la microfinance en 2022 à La Réunion

Microfinance	Intervalle de demande (M€)	Offre estimée (M€)	Gap de financement (M€)
TPE (0 à 9 salariés)	32,9- 36,4	13,4 – 14,8	19,5 – 21,5

Source : Analyse EY, 2021.

Le gap de financement pour les produits de microfinance est estimé dans un intervalle entre 19,5 M€ et 21,5 M€. Celui-ci est à mettre en perspective avec :

<sup>19</sup> Les hypothèses utilisées pour l'estimation de l'offre et de la demande de financement sont précisées aux Chapitres 3 et 4 de la présente étude.

- Le nombre important de TPE sur le territoire (45 718 TPE, soit 91,7 % des PME de la région), induisant un volume de demande potentielle très important ; et
- Les capacités opérationnelles limitées des acteurs de la microfinance présents sur le territoire, contraignant de fait leur activité actuelle et leurs perspectives de développement.

En 2022, les principaux moteurs de la demande de microfinance sont la **dynamique de créations d'entreprises** et le contexte actuel de reprise économique induisant un **accroissement du BFR**.

### Prêts à court-terme

**Tableau 2 : Gap de financement estimé pour les prêts à court-terme pour les PME en 2022 à La Réunion**

Prêts à court-terme	Intervalle de demande (M€)	Offre estimée (M€)	Gap de financement (M€)
TPE (1 à 9 salariés)	53,7 – 59,4	18,1 – 20,0	35,6 – 39,4
Petites entreprises et entreprises de taille moyenne	46,9 – 51,8	49,5 – 54,7	-

Source : Analyse EY, 2021.

La mise en perspective de l'offre et de la demande de financement estimées à horizon 2022 pour les prêts à court-terme conduit à identifier des tendances distinctes en fonction de la taille de PME considérée.

Pour les **TPE ayant entre 1 et 9 salariés**, un gap de financement situé dans un intervalle entre 62,5 M€ et 69,1 M€ est identifié. En effet, les TPE ont généralement tendance à privilégier les prêts à court-terme pour financer leurs activités par rapport aux autres types de financement, y compris les fonds propres. Cependant, dans un contexte d'après-crise de la COVID-19 et de recours au PGE pour 14 % des entreprises du territoire<sup>20</sup>, la demande de prêts à court-terme est globalement anticipée à la baisse pour l'année 2022.

Pour les **petites entreprises et les entreprises de taille moyenne**, la confrontation de l'offre et de la demande de financement calculées pour des prêts à court-terme permet d'estimer une situation d'absence de gap de financement à horizon 2022. Celle-ci s'explique par (i) l'abondance actuelle de liquidités publiques et privées (PGE notamment, ayant permis de couvrir un volume important de besoins de financement à court-terme) et (ii) une demande de financement amoindrie suite à la crise de la COVID-19. Ceci n'obère pas de possibles besoins de financement qui seraient non couverts dans les années à venir, lorsque cette cible d'entreprises commencera à (ré)investir.

<sup>20</sup> Ministère de l'économie, des finances et de la relance, Données relatives aux Prêts Garantis par l'État (PGE) dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, Octobre 2021.

## Gap de financement pour les prêts à moyen et long-terme

### Prêts à moyen et long-terme

Tableau 3 : Gap de financement estimé pour les prêts de moyen et long-terme pour les PME en 2022 à La Réunion

Prêts à moyen et long-terme	Intervalle de demande (M€)	Offre estimée (M€)	Gap de financement (M€)
TPE (1 à 9 salariés)	150,4 – 166,3	89,7 – 99,1	60,8 – 67,2
Petites entreprises et entreprises de taille moyenne	469,1 – 518,4	627,4 – 693,5	-

Source : Analyse EY, 2021.

Comme pour l'analyse précédente sur les prêts à court-terme, la comparaison de l'offre et de la demande de financement estimées à horizon 2022 pour les prêts à moyen et à long-terme amène à des constats différenciés selon la taille de PME considérée.

Pour les **TPE ayant entre 1 et 9 salariés**, un gap de financement situé dans un intervalle entre 60,8 M€ et 67,2 M€ est identifié. Ce résultat confirme les besoins de financement d'investissements productifs qui pourront être financés par des crédits à moyen et long-terme.

Pour les **petites entreprises et entreprises de taille moyenne**, l'offre de financement est estimée suffisante pour couvrir la demande de financement en 2022. Ce résultat peut être mis en perspective avec les données de la Banque de France sur l'accès des entreprises au crédit à l'échelle nationale, qui indiquent que, en France, en moyenne en 2020, 96 % des PME qui ont demandé un crédit à l'investissement en 2020 l'ont obtenu en totalité ou à plus de 75 %<sup>21</sup>.

### Fonds propres et quasi-fonds propres

Tableau 4 : Gap de financement estimé pour le financement en fonds propres et quasi-fonds propres pour les PME en 2022 à La Réunion

Fonds propres (et quasi-fonds propres)	Intervalle de demande (M€)	Offre estimée (M€)	Gap de financement (M€)
PME	39,2 – 43,4	15,5 – 17,2	23,7 – 26,2

Source : Analyse EY, 2021.

L'estimation menée aux chapitres 3 et 4 fait apparaître un gap de financement pour les fonds propres évalué entre 52,1 M€ et 57,5 M€. Cette estimation est à analyser dans un contexte de faiblesse de l'offre en fonds propres (et quasi-fonds propres) sur le territoire réunionnais et d'une demande anticipée à la hausse en 2022, dans le cadre d'une reprise de l'activité et du report de nombreux investissements pendant la crise.

### Conclusions sur les défaillances de marché en fonction du stade de développement des PME

Plusieurs problématiques de financement émergent de l'analyse de marché conduite tout au long des précédents chapitres :

<sup>21</sup> Banque de France, Accès des entreprises au crédit, T3 2021.

- Le **financement de l'amorçage et de la création innovante** : Le besoins à ces stades est estimé important du fait du nombre de l'offre de financement en innovation relevée par les acteurs, du peu de présence de business angels et de fonds de capital-risque, de la dynamique de création d'entreprises réunionnaises, ainsi qu'en raison de la qualité de dossiers de financement présentés. L'offre pour ce segment a été enrichie dans les dernières années par la création de l'instrument de co-investissement Essor PME et de l'instrument de partage de risques « i-Run », mais doit être complétée par un meilleur accompagnement des projets locaux, afin d'améliorer la qualité des dossiers de financement. Les outils de soutien aux start-ups et sociétés innovantes pourraient être renforcés afin d'encourager l'émergence de projets et de garantir une meilleure structuration du tissu local de l'innovation. Ce renforcement de l'assistance technique des projets créerait un environnement propice à l'investissement et rendrait le marché local plus attractif.
- Le financement de la **post-crédation et croissance** : Les besoins lors de ces stades concernent à la fois les besoins de financement du BFR induits par une trésorerie insuffisante des entreprises réunionnaises et les besoins de financement des investissements pour des petits tickets (25 k€ en moyenne), pouvant être supportés par l'offre de prêts et de microfinance, et pour des tickets plus importants, pouvant nécessiter un apport en fonds propres ou quasi-fonds propres. Cependant, sur la base des retours qualitatifs des entretiens, ces besoins n'apparaissent pas primordiaux du fait des recours massifs des entreprises aux PGE qui ont permis à certaines entreprises d'accroître leurs trésoreries. De plus, les instruments i-Run et Essor PME ont permis d'améliorer l'accès au financement pour l'expansion et la croissance de certaines entreprises. Certaines aires d'intervention spécifiques, tels que le financement avec du capital risque du développement à l'international hors UE, ainsi que d'entreprises ayant plus de 7 ans d'activité sauf exceptions<sup>22</sup>, ne peuvent cependant pas être financées en mobilisant des fonds européens, en raison de contraintes réglementaires.
- Le financement de la **reprise-transmission** : L'offre de financement en instruments de dette semble suffisante actuellement. Néanmoins, cette problématique pourrait devenir importante à l'avenir, dans un contexte d'avancement en âge des dirigeants d'entreprises, annonçant un nombre important de transmissions d'entreprises. Les transmissions pourraient également s'accélérer suite à la crise de la COVID-19 qui a induit des reports de transmissions. Des besoins de financement pour le haut-de-bilan ont aussi été recensés. La plupart des fonds d'investissement proposant des solutions en fonds propres à La Réunion étant régis par la RGEC, qui interdit le financement d'entreprises de plus de 7 ans avec des instruments de capital risque sauf exceptions<sup>23</sup>, l'offre de financement en capital-transmission reste limitée.

---

<sup>22</sup> Selon l'article 21 de la RGEC, aussi des sociétés nécessitant d'un investissement de plus de 50% du chiffre d'affaires annuel moyen des cinq dernières années peuvent être éligibles.

<sup>23</sup> Selon l'article 21 de la RGEC, aussi des sociétés nécessitant d'un investissement de plus de 50% du chiffre d'affaires annuel moyen des cinq dernières années peuvent être éligibles.

Des défaillances de financement transversales aux stades de cycle de vie de l'entreprise ont également été soulignées :

- Le financement **d'investissements matériels et immatériels** : de nombreux chefs d'entreprise ont reporté leurs investissements par prudence pendant la crise sanitaire. La reprise d'activité économique va induire le besoin d'effectuer ces investissements afin d'améliorer leur productivité et de se développer sur de nouveaux marchés.
- Le financement de **l'avance sur subvention** : un besoin de préfinancement des subventions a fréquemment été souligné par les acteurs rencontrés au cours des entretiens. Les principales explications sont la sous-capitalisation des PME réunionnaises, la dépendance à la subvention et la faible acculturation à l'ingénierie financière de certaines d'entre-elles.

## Gaps de financement et défaillances de marché par thématique

### Gaps de financement et défaillances de marché pour l'ESS

Tableau 5 : Gap de financement estimé pour l'ESS en 2022 à La Réunion

	Intervalle de demande (M€)	Offre estimée (M€)	Gap de financement pour l'ESS (M€)
Microfinance	2,1 – 2,3	1,2 – 1,3	0,9 – 1,0
Prêts de court-terme	5,4 – 5,9	3,7 – 4,1	1,7 – 2,0
Prêts de moyen et long-terme	27,1 – 30,0	39,4 – 43,5	-
Fonds propres (et quasi-fonds propres)	2,3 – 2,5	0,6	1,7 – 1,9

Source : Analyse EY, 2021.

Les défaillances de marché suivantes ont été identifiées :

- **Défaillance de marché pour l'amorçage et la création de projets d'innovation sociale** : Cette défaillance s'inscrit avant tout dans un contexte d'augmentation probable du nombre de projets (dont des projets innovants). L'offre en produits de microfinance à La Réunion portant sur ce segment est essentiellement proposée par France Active.
- **Défaillance de financement du BFR et de certains projets d'investissement** : Cette défaillance peut être analysée comme l'une des conséquences des asymétries d'information entre les structures de l'ESS et les acteurs du financement non spécialistes de ce champ de l'économie et notamment les banques commerciales.
- **Défaillance pour le financement en haut-de-bilan adapté aux caractéristiques de l'ESS** : les caractéristiques des structures de l'ESS (principe de lucrativité nulle ou limitée, gouvernance partagée, particularités statutaires) freinent l'intervention des acteurs classiques du financement en fonds propres et quasi-fonds propres. L'offre de financement existante dans ce segment est essentiellement composée de l'intervention de France Active.
- **Défaillances de financement de l'avance sur la subvention publique.**

## Gaps de financement et défaillances de marché pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture

Tableau 6 : Gap de financement estimé pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture en 2022 à La Réunion

	Intervalle de demande (M€)	Offre estimée (M€)	Gap de financement pour les secteurs de la pêche et d'aquaculture (M€)
Microfinance	0,1	0,03	0,1
Prêts de court-terme	1,0 – 1,1	0,2	0,8 – 0,9
Prêts de moyen et long-terme	1,7 – 1,8	1,6 – 1,8	0,1
Fonds propres (et quasi-fonds propres)	0,06	n.a.	0,06

Source : Analyse EY, 2021.

### Défaillances de marché identifiées pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture

Les défaillances de marché identifiées concernent essentiellement les acteurs de la pêche artisanale, filière présentant le plus de difficultés structurelles, et sont les suivantes :

- **Défaillances de financement de certains investissements** : Ces investissements concernent principalement la modernisation et le renouvellement de la flotte de la pêche artisanale (entre 10 k€ et 200 k€ selon la taille du bateau et le type de travaux prévus).
- **Défaillances de financement du BFR** : Le secteur de la pêche est un secteur dont l'activité est cyclique et aléatoire car dépendante de la saison et des aléas climatiques. Ces incertitudes et cyclicité induisent une nécessité de stockage impliquant un besoin de trésorerie.
- **Défaillances de financement de l'avance sur la subvention publique** en raison de la dépendance aux subventions, de la faible acculturation à l'ingénierie financière des structures et des délais de réception pouvant parfois être conséquents.

### Recommandations de l'étude

#### Recommandations transversales au regard du contexte régional

- Améliorer l'impact des instruments financiers existants et futurs grâce à une meilleure information des TPE et PME (ou structures des autres champs étudiés) quant à leur existence, leur périmètre et leurs modalités de mise en œuvre**

La Région finance une large palette d'instruments financiers à La Réunion ; outre les instruments mobilisés par la Financière Région Réunion, de nombreuses initiatives supplémentaires permettent de soutenir les entreprises locales avec des instruments de prêts, de microfinance, de garanties et de fonds propres. Ces instruments couvrent une grande partie des besoins des PME et des sociétés de l'ESS du territoire. D'après les entretiens menés, **la connaissance de ces instruments financiers est assez bien répandue, mais pourrait être accrue dans certains secteurs comme le champ de l'ESS, les secteurs de l'artisanat et de la pêche artisanale, et pour certaines catégories d'entreprises comme les micro-entrepreneurs.**

Au-delà de l'existence même des instruments financiers, un déficit d'information existe donc encore quant à leur périmètre d'intervention, et donc concernant l'éligibilité de certains projets à ces instruments financiers<sup>24</sup>. Ce dernier point peut engendrer des situations d'autocensure de PME, des micro-entrepreneurs, et/ou des sociétés de l'ESS et des secteurs de la pêche et de l'aquaculture qui ne sollicitent pas certains instruments financiers, pensant qu'ils n'y sont pas éligibles. Par ailleurs, le manque de compréhension des modalités d'intervention de chaque instrument peut empêcher certaines sociétés d'identifier le type de produits, et donc les instruments financiers, dont elles auraient besoin. **Le niveau d'information des sociétés** à ces trois niveaux (existence des instruments, périmètre d'intervention et modalité d'intervention) est naturellement variable en fonction de leur secteur d'activité, de l'ancienneté de l'entreprise, de sa taille mais également de la qualité de son personnel dirigeant.

Par ailleurs, **l'information sur la logique même des instruments financiers doit être renforcée auprès de ces secteurs et catégories d'entreprises / structures disposant d'une moindre connaissance sur ces derniers**. Cela porte plus précisément sur la manière dont chaque type d'instrument (ceux intervenant en fonds propres, ou par l'octroi de prêts bonifiés) fonctionne et sur les besoins qu'il est en mesure de couvrir. Des craintes peuvent en effet exister sur les modalités de fonctionnement des instruments financiers et sur les conséquences pour la PME d'y recourir, par exemple quant à l'ouverture du capital dans le cadre de capital-investissement. Une information précise sur chaque type d'instrument financier permettrait à ces structures de décider ou non de solliciter un instrument financier en toute connaissance. Cette communication pourrait d'ailleurs porter sur l'ensemble des instruments financiers financés par la Région, au-delà des instruments proposés par la Financière Région Réunion et ses évolutions futures.

À cet égard, il est recommandé de recourir à des **actions ciblées sur des profils de structures spécifiques (TPE, micro-entrepreneurs, structures de l'ESS, secteur de la pêche artisanale)** qui devraient s'appuyer sur les réseaux professionnels spécialisés (sectoriels ou thématiques par exemple) dont le rôle d'information auprès de ces bénéficiaires est fondamental.

**b) Assurer la continuité de financement apporté par les instruments financiers entre les périodes de programmation 2014-2020 et 2021-2027 tout en prenant en compte la complémentarité avec l'écosystème de produits financiers du territoire dont les instruments mis en œuvre pour lutter contre la crise économique liée à la COVID-19**

Les instruments financiers mobilisant des FGP pouvant être proposés pour la période de programmation 2021-2027 à La Réunion se doivent de :

- Prendre en compte les enseignements à retenir de la programmation 2014-2020 dont la fin est prévue pour le 31 décembre 2023<sup>25</sup> (ce travail impliquant, d'une part, de retenir, continuer et amplifier ce qui fonctionne, et, d'autre part, de modifier et améliorer ce qui peut l'être afin d'accroître l'efficacité et l'impact des futurs instruments) ;
- Connaître, comprendre et prendre en considération l'écosystème du financement dans lequel les instruments financiers mobilisant des FGP interviendront dans un avenir

<sup>24</sup> Ce constat est notamment ressorti de l'atelier mené dans le cadre de la présente étude, sur le financement du micro-entrepreneuriat et de l'ESS.

<sup>25</sup> Les enseignements à retenir des instruments financiers mis en œuvre actuellement en région Réunion – et en particulier ceux mobilisant des Fonds ESI – sont présentés au Chapitre 3.

proche, et ce afin d'en assurer la bonne intégration et la complémentarité avec les outils financiers et d'assistance technique déjà existants.

Les recommandations qui suivent ont été développées, en considérant ces points clés.

### Recommandations sur le développement de nouveaux instruments financiers ou le renforcement/repositionnement d'instruments financiers existants

#### a) *Améliorer le financement des PME, et en particulier des TPE, en renforçant l'instrument de partage de risques*

Le financement bancaire reste la principale source de financement des PME à La Réunion. Qu'il s'agisse de financer leurs besoins en fonds de roulement, de renouveler leurs outils de production ou d'investir, les PME mobilisent très largement les prêts à court, moyen et long-terme. Cette offre bancaire est complétée par une offre en microfinance, principalement mobilisée par les micro-entrepreneurs et certains types de TPE.

**Depuis 2018, l'instrument de partage de risques i-Run** a permis d'offrir une nouvelle source de financement pour les TPE et PME Réunionnaises, permettant d'accéder à des prêts de moyen/long terme et des microcrédits, avec un taux d'intérêt bonifié. Les 382 transactions effectuées jusqu'à septembre 2021 ont permis de mobiliser 34 M€. Cet instrument a permis d'améliorer les conditions d'accès au financement des PME, en particulier des TPE et des microentrepreneurs (99 % des bénéficiaires), et il a apporté une offre de financement très flexible, qui garantit aussi un accès au financement de micro-prêts (27 % des transactions sont inférieures à 25 k€).

**Des gaps de financement pour les produits de prêts et de microfinance ont été constatés pour les TPE.** Dans ce contexte, garantir l'accès des TPE à ces types de financement est une condition importante pour leur développement et pour leur pérennité.

En considérant ce gap de financement, et dans le prolongement de l'instrument mis en œuvre sur la période de programmation 2014-2020 (instrument de partage de risques « i-Run »), ce produit pourrait prendre la forme d'un **instrument financier sous forme d'un prêt à partage de risques**.

Cet instrument interviendrait en complément des institutions de microfinance qui constituent un soutien important des PME, notamment pour les microentrepreneurs et les TPE ; par leur accompagnement à la fois financier et technique.

#### b) *Améliorer le financement des PME, y compris des start-ups et des PME innovantes, en renforçant l'instrument de co-investissement*

**L'instrument de co-investissement Essor PME** a permis d'enrichir de façon significative l'offre de financement en fonds propres de La Réunion. Depuis son début d'activité fin 2018, il a engagé 2.2 M€ dans 4 start-ups et une PME innovante, en soutenant 30 créations d'emplois<sup>26</sup>. Un travail de sensibilisation a été effectué, afin de familiariser les entrepreneurs Réunionnais aux modalités de fonctionnement des investissements en fonds propres. Le travail de

---

<sup>26</sup> Données du début décembre 2021.

structuration du pipeline ayant désormais été effectué, un plus grand flux de projets est attendu dans les années à venir.

L'analyse de l'offre et de la demande de financement en fonds propres a permis d'identifier que des besoins non-couverts (ou couverts de manière insuffisante) demeurent.

Au regard des gaps de financement estimés entre 23,7 M€ et 26,2 M€ pour l'année 2022 et des bons résultats obtenus par Essor PME, il semblerait opportun de renforcer l'instrument financier existant. Par rapport à l'instrument de co-investissement Essor PME, le nouvel instrument financier serait ouvert à des PME de toutes les tailles et dans les différentes phases de cycle de vie, en compatibilité avec la réglementation européenne RGEC. Ceci implique l'amélioration de l'accès au financement en fonds propres des PME, y compris des start-ups et des PME innovantes, de tous secteurs, aux stades du pré-amorçage, de l'amorçage, du primo-développement et du développement, par un **outil de co-investissement dédié**.

Il est d'ailleurs préconisé de renforcer les organisations qui assurent un accompagnement technique et gestionnaire des start-ups, telles que les pépinières, ainsi que d'autres structures en support des PME innovantes, afin d'améliorer leur taux de réussite et la qualité de leurs demandes de financement.

#### **c) Améliorer le financement et l'accompagnement des sociétés de l'ESS**

L'analyse de l'offre de financement montre qu'une palette d'outils de financement mis en place spécifiquement pour les sociétés de l'ESS est présente à La Réunion, notamment grâce à l'intervention de réseaux de financement spécialisés dans cette cible, tels que France Active. Si des gaps de financement sont toutefois visibles, l'intervention avec des instruments financiers ne semblerait pas une option appropriée à ce contexte.

En raison des statuts juridiques et du principe de lucrativité nulle ou limitée des sociétés l'ESS, il est nécessaire de mettre en place des instruments financiers dédiés pour cette cible. En considérant qu'une offre de produits financiers dédiés existe déjà pour ces sociétés, et qu'elle est bien adaptée aux besoins de ces sociétés, il paraît pertinent de renforcer ces instruments, plutôt que de mettre en place des instruments financiers supplémentaires. Il faut aussi noter que les besoins financiers estimés pour ce secteur ne pourraient pas justifier la mise en place d'un instrument financier dédié.

Afin d'améliorer un bon accès aux financements de ces entités, il s'agit aussi de soutenir les initiatives d'accompagnement techniques qui aident à mieux structurer les projets socialement innovants, aussi bien du point de vue technique, que financier (ex. mise en place de SCOP), et d'assurer une bonne coordination entre les différentes initiatives.

#### **d) Améliorer le financement du secteur de la pêche et de l'aquaculture**

L'analyse de marché a identifié que des besoins de financement non couverts par l'offre de financement actuelle existent surtout pour la pêche artisanale. Avec des revenus faibles et peu de traçabilité financière, ces entités ont des difficultés à accéder au financement bancaire. Si des besoins d'investissement ont été recensés, surtout liés à des enjeux de renouvellement / modernisation de la flotte et au financement du BFR, ces gaps de financement (estimés à environ 1 M€) ne justifient pas de la mise en place d'un instrument financier dédié.

Au vu des enjeux sur cette filière, il est tout de même préconisé de continuer à mobiliser des subventions pour apporter du support dans le financement de projets d'investissements. On pourrait aussi explorer la possibilité de la mise en place d'un fonds de garantie au niveau national en mutualisant les contributions régionales, se focalisant sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, à l'image du fonds de garantie mis en place au niveau national pour le soutien de l'agriculture Initiative Nationale pour l'Agriculture Française (INAF). Ce fonds de garantie pourrait permettre de réduire le profil de risque des investissements du secteur de la pêche et de l'aquaculture, et de limiter le niveau de garantie personnelle requis par les intermédiaires financiers. L'instrument pourrait être mobilisé sur des typologies d'investissements spécifiques, tels que les besoins de modernisation de la flotte de bateaux, à définir sur base des conditions d'éligibilité des fonds FEAMPA.

Au-delà du support financier, un accompagnement technique de ces cibles pourrait leur permettre d'améliorer la structuration de projets d'investissement et la gestion financière, permettant une meilleure traçabilité de leurs revenus, ainsi favorisant l'accès des pêcheurs au financement bancaire. Une meilleure connaissance des outils de microfinance disponibles à La Réunion, peu mobilisés par le secteur de la pêche artisanale, permettrait aussi d'améliorer leur accès au financement. On pourrait aussi envisager des actions, afin d'aider les acteurs de la pêche artisanale à renforcer leurs revenus, en soutenant par exemple les initiatives de vente directe.

### **Proposition de stratégie d'investissement**

À l'heure de la rédaction de la présente étude (fin 2021), le PO FEDER-FSE+ Réunion 2021-2027 prévoit l'utilisation d'instruments financiers dans le but de favoriser l'accès au financement des PME. Dans ce cadre, **la Région Réunion prévoit un montant de 44,8 M€ de FEDER à mobiliser au sein d'instruments financiers**. Il est à noter que **la région Réunion est une région ultrapériphérique, ainsi que « moins développée »**, induisant une part de 85 % de FGP au sein du PO. Rapporté à un fonds de 44,8 M€ de « pur » FGP et en considérant que la Région mettrait 100 % de la « contribution nationale » exigée, **un volume total possible au sein d'instruments financiers serait de 52,7 M€ environ**. Il est par ailleurs à noter que la volumétrie totale du Fonds-de-Fonds Financière Région Réunion au titre de la période de programmation 2014-2020 s'établit à un montant total de 50 M€. Afin de pallier les défaillances de marché, la présente proposition de stratégie d'investissement préconise de mobiliser des FGP et / ou d'autres financements publics au sein des instruments financiers suivants :

- **Un instrument de partage de risques octroyant des prêts à taux bonifiés aux TPE/PME, ainsi qu'à des créateurs d'entreprises et à des (micro-)entrepreneurs** dans toutes les phases de leur cycle de développement (amorçage, création, développement et reprise-transmission). Cet instrument financier pourrait mobiliser du FEDER selon la maquette finale du PO Réunion 2021-2027. Il permettrait d'assurer le maintien et la croissance pérenne de l'instrument « i-Run » lancé par la FRR dans la période 2014-2020. Cet instrument permettrait aussi de partager le risque pris par des intermédiaires financiers et ainsi de favoriser l'octroi de prêts à des créateurs d'entreprises, des (micro-)entrepreneurs, des TPE/PME dans toute phase de vie ayant des difficultés à accéder au financement bancaire. **Cet instrument disposerait d'une contribution publique de 40-60 M€ (incluant du FEDER) qui permettrait l'octroi de 60 M€ à 150 M€ aux TPE/PME grâce à un effet de**

levier entre x1,5 et x2,5. Il est à noter que la mise en œuvre d'un tel instrument dépend avant tout des discussions entre la Région et les intermédiaires financiers actuellement actifs en région Réunion.

- **Un instrument de co-investissement en vue d'intervenir en fonds propres pour financer les PME, y compris les start-ups et les PME innovantes, aux stades du pré-amorçage, de l'amorçage, du primo-développement et du développement.** Cet instrument aurait pour objectif de renforcer le financement en haut-de-bilan des PME réunionnaises lors de ces phases de la vie des entreprises. En cela, il permettrait de stimuler le co-investissement entre des fonds existants et / ou des opérateurs de marché (Business Angels et fonds de capital-investissement, et en particulier de capital-risque) déjà présents ou non en région Réunion. Cet instrument financier pourrait mobiliser du FEDER selon la maquette finale du PO Réunion 2021-2027. Il permettrait d'assurer le maintien et la croissance pérenne de l'instrument « Essor PME » lancé par la FRR dans la période 2014-2020. **Cet instrument pourrait bénéficier d'un abondement public de 10-12 M€ (incluant du FEDER) qui permettrait des investissements de 15 M€ à 24 M€, stimulant un effet de levier entre x1,5 et x2.**

Dans ce contexte, il convient de noter qu'en structurant un Fonds à Participation, il sera tout de même possible de revoir les montants alloués à chaque instrument financier faisant partie de ce fonds, notamment en cas de délais ou de difficultés dans l'absorption de ces fonds d'un de ces instruments. Ces propositions sont détaillées dans les sous-sections suivantes.

### Instrument de partage des risques octroyant des prêts aux TPE / PME

Au vu du succès du fonds FRR sur le territoire réunionnais et des besoins toujours existants pour ce type de produit en région, il semble opportun de continuer cette initiative et d'assurer la croissance de cette activité.

Pour ce faire, et dans le cas de la mobilisation de FGP dans un instrument financier, il s'agirait de créer un fonds proposant un instrument de partage de risques entre le secteur public et des intermédiaires financiers en vue de favoriser l'octroi de prêts aux TPE / PME ayant des difficultés à accéder au financement, et ce dans tous les secteurs d'activité. Les caractéristiques de cet instrument financier sont détaillées dans le tableau ci-après.

Instrument financier 1 – Instrument de partage des risques octroyant des prêts aux TPE et PME	
<b>Nature / Type de produit</b>	Fonds de prêts en soutien aux micro-entrepreneurs, TPE / PME sous forme d'un instrument de partage des risques (octroyant potentiellement des prêts à partir de 1€, sous réserve des limites fixées par les régimes d'aides d'Etat applicables)
<b>Montant proposé de la contribution des FGP et de la contrepartie nationale</b>	À définir au regard : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des défaillances de marché liées au financement des TPE / PME, et afin de continuer l'expérience FRR en région Réunion ; et</li> <li>• De la vision de la Région en matière d'instruments financiers pour la période de programmation 2021-2027.</li> </ul> <b>Une proposition de contribution publique à l'instrument est de 40-60 M€. Ces fonds proviendraient de fonds FEDER et de leur contrepartie nationale.</b>
<b>Effet de levier attendu</b>	L'effet de levier est estimé de x 1,5- x2,5. L'effet de levier dépend du montant de la contrepartie nationale apportée en complément aux fonds FEDER, ainsi que du taux de co-financement de l'intermédiaire financier. Il pourrait donc évoluer en fonction de changements dans ces deux paramètres.
<b>Produit financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cet instrument apporterait de la liquidité à un intermédiaire financier qui devra être</li> </ul>

Instrument financier 1 – Instrument de partage des risques octroyant des prêts aux TPE et PME	
<b>envisagé</b>	<p>sélectionné en vue d'octroyer des prêts à des TPE/PME, y inclus des micro-entrepreneurs et des sociétés de l'ESS financièrement viables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cet instrument pourrait avoir un taux de partage de risque de 60/40 entre la Région (contribution publique) et l'intermédiaire financier mettant en place l'instrument ; le taux est à définir à la suite du « market testing » (test de marché) avec les potentiels intermédiaires financiers, et en fonction des priorités de la Région.</li> <li>• Il est proposé de fixer le niveau du taux d'intérêt de la tranche de prêt financée par les fonds FEDER et la contrepartie nationale à 0%, sous réserve des limites fixées par les régimes d'aides d'Etat applicables.</li> <li>• Cet instrument permettrait : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Une diminution du taux d'intérêt exigé pour le prêt (par rapport à un prêt sans le concours de l'instrument) grâce au partage de risques avec le secteur public ;</li> <li>– Une diminution du niveau maximum de la caution / garantie personnelle exigée à l'entrepreneur ou la PME par l'(les) intermédiaire(s) financier(s) dans le cadre d'une demande de prêt ;</li> <li>– La possibilité d'un délai de grâce / un différé supérieur à la politique usuelle de l'(des) intermédiaire(s) financier(s) sélectionné(s) ;</li> <li>– Le financement du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) dans la limite de la réglementation européenne.</li> </ul> </li> <li>• Les étapes relatives à la réception, l'analyse, la documentation, le traitement de dossier, l'octroi des prêts et leur suivi devront être effectuées par l'(les) intermédiaire(s) financier(s) sélectionné(s) selon des procédures de marché usuelles existantes. Cet (ces) intermédiaire(s) financier(s) aura(ont) donc une relation de crédit directe avec la TPE/ PME (bénéficiaire final) et chaque intermédiaire financier assumera une partie du risque.</li> </ul>
<b>Nécessité éventuelle d'un traitement différencié des investisseurs</b>	Élément non applicable pour un instrument de ce type.
<b>Groupe cible proposé de bénéficiaires finaux</b>	<p>TPE / PME (notamment jeunes microentreprises) dans tous les secteurs d'activité, sauf exceptions<sup>27</sup>.</p> <p>Cet instrument financier dispose d'un champ d'intervention étendu et d'une population cible par définition large car les défaillances de marché identifiées touchent les TPE de tous les secteurs d'activité, notamment lors des premiers stades de développement.</p> <p>Pour des montants de prêts à partir de 1 €, sous réserve des limites fixés par le régime d'aides d'Etat applicable.</p>
<b>Contribution attendue à la réalisation d'objectifs spécifiques</b>	<p>Cet instrument pourra contribuer à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Objectif Stratégique 1 – Une Europe plus compétitive et intelligente – transformation économique innovante et intelligente.</li> </ul> <p>La contribution aux Objectifs Spécifiques du PO Réunion 2021-2027 devra être affinée une fois ce PO – et ses Objectifs Spécifiques afférents – finalisé(s).</p>
<b>Combinaison avec une autre contribution de l'Union</b>	Une telle combinaison (notamment dans le cadre de InvestEU) ne semble pas apporter de valeur ajoutée.
<b>Combinaison avec une subvention au sein d'une même opération</b>	Une telle combinaison ne semble pas apporter de valeur ajoutée.

27 Par exemple : PME dans le secteur des armes, du clonage humain et des secteurs exclus par les règles du *de minimis* et du Règlement RGEC.

Instrument financier 1 – Instrument de partage des risques octroyant des prêts aux TPE et PME	
<b>Complémentarités de l'instrument financier avec des subventions régionales</b>	Compte tenu de la finalité de l'instrument et de ses modalités de mise en œuvre, la majorité des subventions existantes sont compatibles avec cet instrument de prêts. Il ne semble pas nécessaire de développer et / ou modifier les subventions existantes pour faciliter la mise en œuvre de cet instrument de partage des risques. Toutefois, un accompagnement des TPE/PME et du micro-entrepreneuriat permettrait d'augmenter la qualité des dossiers de demande de financement et le taux de succès de ces demandes. Cet accompagnement pourrait couvrir les domaines suivants : le développement commercial, les ressources humaines, la publicité, le marketing, la fiscalité et d'autres réglementations pertinentes, et enfin la préparation des plans de développement des TPE / PME faisant des demandes de prêts auprès de l'(des) intermédiaire(s) financier(s) sélectionné(s).
<b>Périmètre géographique</b>	Région Réunion.
<b>Aides d'État</b>	En vue de minimiser les distorsions du marché, cet instrument serait mis en place sous le régime du <i>de minimis</i> et sous la réglementation d'aide en lien avec l'Article 21 du Règlement n°651/2014 du 17 juin 2014 (RGEC), ou toute autre réglementation jugée appropriée. L'(les) intermédiaire(s) financier(s) serait (seraient) responsable(s) de calculer l'Équivalent Subvention Brute (ESB).

Source : Groupe BEI, 2022.

En termes de points d'attention pour la période de programmation 2021-2027, il est à noter qu'il s'agira pour la Région de s'assurer en amont que les possibles intermédiaires financiers candidats disposent des compétences pour répondre à un appel d'offres / appel à manifestations d'intérêt (AMI).

### Instrument de co-investissement pour soutenir le financement en fonds propres des PME, y compris les start-ups et des PME innovantes

Au regard des défaillances de marché en matière de financement en fonds propres et quasi-fonds propres analysées dans le premier volet de la présente étude (avec un gap de financement estimé dans un intervalle situé entre 23,7 M€ et 26,2 M€ pour l'ensemble des PME en 2022), et du succès du Fonds-de-Fonds FRR dans ce secteur à La Réunion, il semblerait opportun de continuer, pérenniser et renforcer le soutien public à ce type de financement pour la période de programmation 2021-2027. Les objectifs de ce renforcement de l'offre de financement en fonds propres sont les suivants (*liste non-exhaustive*) :

- Renforcer / compléter le financement en fonds propres des PME, y compris des start-ups et des PME innovantes, en phase de pré-amorçage, d'amorçage, de création, de primo-développement et de développement au niveau régional ;
- Stimuler le co-investissement entre les fonds abondés par la Région et les opérateurs de marché (Business Angels et fonds de capital-investissement, et en particulier de capital-risque) déjà présents ou non à la Réunion.

Les caractéristiques de cet instrument financier sont détaillées dans le tableau ci-après.

Instrument financier 2 – Instrument de co-investissement pour soutenir le financement en fonds propres et quasi-fonds propres des PME, y compris les start-ups et les PME innovantes	
<b>Nature / Type de produit</b>	Instrument de co-investissement apportant du financement en fonds propres et quasi-fonds propres aux PME, y compris les start-ups et les PME à fort potentiel aux stades du pré-amorçage, de l'amorçage, de la création, du primo développement, du développement.

Instrument financier 2 – Instrument de co-investissement pour soutenir le financement en fonds propres et quasi-fonds propres des PME, y compris les start-ups et les PME innovantes	
<b>Montant proposé de la contribution des FGP et de la contrepartie nationale</b>	<p>À définir au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des défaillances de marché liées à l'accès au financement en fonds propres et quasi-fonds propres des PME, y compris les start-ups et des PME à fort potentiel aux stades du pré-amorçage, de l'amorçage, de la création, du primo développement et du développement ; et</li> <li>• De la vision de la Région en matière d'instruments financiers pour la période de programmation 2021-2027.</li> </ul> <p><b>Une proposition de contribution publique à l'instrument est de 10-12 M€. Ces fonds proviendraient de fonds FEDER et de leur contrepartie nationale.</b></p>
<b>Effet de levier attendu</b>	<p>L'effet levier est estimé à x 1,5 - x2.</p> <p>L'effet de levier dépend du montant de la contrepartie nationale apportée en complément aux fonds FEDER, ainsi que du taux de co-financement de l'intermédiaire financier. Il pourrait donc évoluer en fonction de changements dans ces deux paramètres.</p> <p>Si le régime d'aides d'État choisi par la Région relève du Règlement Général d'Exemption par Catégorie (RGEC)<sup>28</sup>, le degré d'intervention de l'instrument financier dépendra de la phase de développement de la PME (voir Article 21 du RGEC). La Région peut également décider d'adopter un autre régime d'aides d'État conforme aux réglementations européennes.</p>
<b>Produit financier envisagé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cet instrument apporterait du financement en haut-de-bilan (fonds propres et quasi-fonds propres) à des PME, y compris des start-ups et des PME innovantes afin de renforcer leur capitalisation et de favoriser la structuration et le renforcement de l'offre de financement en fonds propres et quasi-fonds propres en région Réunion ;</li> <li>• Le taux d'intervention de la contribution publique dans le financement de chaque opération serait variable et fonction de la phase de la PME dans son cycle de développement. Ainsi, le niveau de contribution publique devra être en cohérence avec l'Article 21 du Règlement n°651/2014 du 17 juin 2014 (RGEC) / ou la guidance sur le financement de risques ;</li> <li>• Le(s) gestionnaire(s) du fonds de co-investissement sera(ont) une (des) entité(s) indépendante(s) qui prendra(ont) toutes les décisions d'investissement et de désinvestissement en tant que gestionnaire(s) professionnel(s), économiquement et juridiquement indépendant(s) de l'Autorité de Gestion ;</li> <li>• L'appel à manifestations d'intérêt ou l'appel d'offres devra prévoir que les intermédiaires financiers candidats aient les autorisations et les agréments nécessaires au niveau français et / ou européen pour exercer cette activité de gestionnaire de fonds, comme l'agrément des sociétés de gestion faisant suite à l'entrée en vigueur de la directive AIFM ;</li> <li>• La gouvernance du fonds de co-investissement devra inclure des mécanismes afin d'éviter les potentiels conflits d'intérêts au sein du (des) gestionnaire(s) du fonds dédié ; et</li> <li>• Possibilité de sélectionner l'Intermédiaire Financier sur plusieurs périodes de programmation (article 68.2 du RPDC) afin de permettre une mise en œuvre en ligne avec la pratique du marché.</li> </ul>
<b>Nécessité éventuelle d'un traitement différencié des investisseurs</b>	<p>Cet élément est à la discrétion de l'Autorité de Gestion. Il peut par exemple être décidé par la Région Réunion de ne pas prendre en compte cette possibilité.</p> <p>Elle doit faire l'objet d'une discussion interne à l'Autorité de Gestion puis entre cette dernière et l'intermédiaire financier ou entre le gestionnaire du fonds à participation et l'(les) intermédiaire(s) financier(s). Dans ces deux derniers cas, cet élément doit être établi dans le cahier des charges pour la sélection des intermédiaires financiers.</p> <p>Une telle différenciation ne se justifierait que s'il y a un cofinancement provenant d'un</p>

<sup>28</sup> Règlement n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des Articles 107 et 108 du Traité.

Instrument financier 2 – Instrument de co-investissement pour soutenir le financement en fonds propres et quasi-fonds propres des PME, y compris les start-ups et les PME innovantes	
	<p>autre investisseur que la Région ; ce qui n'est pour le moment pas le cas, et conformément aux dispositions d'aides d'Etat applicables.</p> <p>Il est enfin à noter que le système de traitement et de rémunération actuellement en place dans le cadre de l'instrument de co-investissement du Fonds-de-Fonds FRR semble convenir aux différentes parties prenantes et ne semble pas devoir être modifié.</p> <p>Dans tous les cas et comme énoncé à l'Article 61 du RPDC, « le niveau de ce traitement différencié ne [pourra] pas [aller] au-delà de ce qui est nécessaire pour créer les incitations requises pour attirer des ressources privées, et [devra être] déterminé par un processus comparatif ou une évaluation indépendante ».</p>
<b>Groupe cible proposé de bénéficiaires finaux</b>	<p>PME, y compris les start-ups et PME innovantes de toutes les filières et dans toutes les phases de leur cycle de développement (pré-amorçage, amorçage, création, développement, transmission), sauf exceptions<sup>29</sup>.</p> <p>Aucune attention particulière ne semble nécessaire pour cet instrument. Ce dernier ayant vocation à être large et facilement accessible aux porteurs de projets.</p>
<b>Contribution attendue à la réalisation d'objectifs spécifiques</b>	<p>Cet instrument pourra contribuer à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Objectif Stratégique<sup>1</sup> – Une Europe plus compétitive et intelligente – transformation économique innovante et intelligente.</li> </ul> <p>La contribution aux Objectifs Spécifiques du PO Réunion 2021-2027 devra être affinée une fois ce PO – et ses Objectifs Spécifiques afférents – finalisé(s).</p>
<b>Combinaison avec une autre contribution de l'Union</b>	<p>Une telle combinaison (notamment dans le cadre de InvestEU) ne semble pas apporter de valeur ajoutée.</p>
<b>Combinaison avec une subvention au sein d'une même opération</b>	<p>Une telle combinaison ne semble pas apporter de valeur ajoutée.</p>
<b>Complémentarités de l'instrument financier avec des subventions régionales</b>	<p>Compte tenu de la finalité de l'instrument et de ses modalités de mise en œuvre, la majorité des subventions existantes sont compatibles avec cet instrument de financement en fonds propres et quasi-fonds propres.</p> <p>Il ne semble pas nécessaire de développer et / ou modifier les subventions existantes pour faciliter la mise en œuvre de cet instrument. Toutefois, un accompagnement des start-ups, des PME et des entrepreneurs (et donc de leurs dirigeants ou de leurs employés) permettrait d'augmenter la qualité des dossiers de demande de financement et le taux de succès de ces demandes. Cet accompagnement pourrait couvrir les domaines suivants : le développement commercial, les ressources humaines, la publicité, le marketing, la fiscalité et d'autres réglementations pertinentes, et enfin la préparation des plans de développement des PME faisant des demandes de financement auprès du futur gestionnaire du fonds de co-investissement.</p>
<b>Périmètre géographique</b>	<p>Région Réunion.</p>
<b>Aides d'État</b>	<p>Si la Région le souhaite, la réglementation d'aide d'État pouvant être suivie serait en lien avec l'Article 21 du Règlement n°651/2014 du 17 juin 2014 (RGEC) / guidance sur le financement des risques ou toute autre réglementation jugée appropriée.</p> <p>La Région peut également décider d'adopter un autre régime d'aides d'État conforme aux réglementations européennes et françaises ; voire d'adopter un régime sans aide d'État.</p>

Source : Groupe BEI, 2022.

<sup>29</sup> Par exemple : PME dans le secteur des armes, du clonage humain et des secteurs exclus par le règlement RGEC, ou toute autre réglementation jugée appropriée.

En termes de points d'attention pour la période de programmation 2021-2027, il s'agira pour la Région :

- D'anticiper dès la création de l'instrument les difficultés d'« investissements de suivi » et d'envisager des solutions à cet égard dès son lancement ; et
- De s'assurer en amont que les possibles intermédiaires financiers candidats disposent des compétences pour répondre à un appel d'offres / appel à manifestations d'intérêt (AMI).

### ***Modalités de mise en œuvre des instruments financiers proposés au regard de la réglementation européenne***

Le RPDC présente les options de mise en œuvre des instruments financiers dans son Article 59. Aussi, si le RPDC n'exige pas de l'évaluation *ex-ante* pour la période de programmation 2021-2027 qu'elle analyse les options de modalités de mise en œuvre des instruments financiers, il peut être rappelé qu'**une telle analyse a été effectuée dans l'étude en soutien à l'évaluation *ex-ante* pour la Région Réunion en 2015**<sup>30</sup>. Beaucoup d'éléments de cette analyse peuvent être repris par la Région pour envisager ses choix de mise en œuvre d'instruments financiers pour la période de programmation 2021-2027 au regard de l'Article 65. Ainsi et en définitive, au regard (i) des défaillances de marché identifiées dans le premier volet de la présente étude, (ii) des instruments financiers proposés précédemment, (iii) de l'expérience acquise lors de la programmation précédente avec la Financière Région Réunion en 2014-2020 (cette initiative ayant pris la forme de Fonds-de-Fonds gérés par le FEI), et (iv) de l'opportunité d'approfondir certains dispositifs existants pour la période de programmation 2021-2027, **il semblerait souhaitable que l'Autorité de Gestion favorise la mise en place d'un fonds à participation qui couvrirait l'ensemble des instruments financiers proposés précédemment**. Il s'agirait dès lors de créer un fonds à participation pouvant être géré par le Groupe BEI, et plus particulièrement le FEI, sur l'ensemble du territoire de La Réunion, à l'image du Fonds-de-Fonds Financière Région Réunion actuel.

---

30 PWC, Étude d'évaluation ex-ante des instruments d'ingénierie financière 2014-2020, 7 octobre 2015.

## **Volet 1 – Analyse de marché à La Réunion**

# 1 Introduction

## 1.1 Objectifs et cadre de l'étude

La présente **étude en soutien à l'évaluation ex-ante dédiée aux instruments financiers (IFs)** du Programme Opérationnel (PO) FEDER<sup>31</sup>-FSE+<sup>32</sup> Réunion 2021-2027 et de la mobilisation de ressources FEAMPA<sup>33</sup> régionales lors de la période 2021-2027 vise à **évaluer l'offre et la demande de financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME)<sup>34</sup>, de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et du micro-entrepreneuriat et des entreprises des secteurs de la pêche et de l'aquaculture** et, sur cette base, à **proposer une stratégie d'investissement pour des instruments financiers dédiés**.

Cette étude est réalisée conformément aux principes directeurs<sup>35</sup> inscrits dans le Règlement no.2021/1060 du 24 juin 2021 Portant Dispositions Communes (RPDC) au FEDER, au FSE+, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au FEAMPA<sup>36</sup>.

Le **premier volet de l'étude porte sur l'« Analyse de marché »**. Il vise à établir l'existence de défaillances de marché et à calculer l'ampleur des gaps de financement éventuellement identifiés. Les analyses présentées dans l'étude s'appuient en partie sur l'évaluation ex-ante précédemment menée à La Réunion en 2015<sup>37</sup> afin d'actualiser ces dernières sur les secteurs déjà couverts lors de ces précédents travaux.

Le **second volet de l'étude porte sur la « Proposition de stratégie d'investissement »**. Il formule des recommandations pour la mise en œuvre d'instruments financiers adaptés compte tenu des gaps de financement estimés et des défaillances de marché observées. Cette stratégie comprend une description des instruments financiers et des produits financiers associés, avec notamment leurs effets de levier attendus, une proposition de montant de la contribution de FGP à mobiliser dans chaque instrument, une proposition de groupe(s) cible(s) de bénéficiaires finaux, ainsi que l'identification de la contribution attendue de chaque instrument à la réalisation d'objectifs spécifiques.

## 1.2 Cadre réglementaire des FGP

Dans ce cadre, le Règlement no.2021/1060 du 24 juin 2021 Portant Dispositions Communes (RPDC) au FEDER, au FSE+, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au FEAMPA établit des règles communes pour les Fonds en Gestion Partagée (FGP) de l'Union Européenne (UE). Au cours de la période 2021-2027, il porte sur huit fonds : le FEDER, le Fonds de cohésion, le FSE+, le

31 Fonds Européen de Développement Régional.

32 Fonds Social Européen.

33 Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture.

34 Entreprises de moins de 250 salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 M€ ou son bilan inférieur à 43 M€. Elles incluent les TPE de moins de 10 salariés.

35 Un accord politique est intervenu le 30 novembre 2020 entre le Parlement européen et les Etats-membres de l'Union Européenne au Conseil sur le règlement portant dispositions communes pour les Fonds en Gestion Partagée (FGP), nouvelle appellation des Fonds Structurels et d'Investissement Européens (FESI). Les FGP voient leur gestion partagée entre l'Union européenne et les États Membres selon le principe de subsidiarité. Les États Membres de l'Union Européenne (UE) ont ensuite la possibilité de déléguer la gestion de ces fonds à des Autorités de Gestion infranationales ; à l'image de Régions en France.

36 Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche.

37 PWC, *Étude d'évaluation ex-ante des instruments d'ingénierie financière 2014-2020*, 7 octobre 2015.

FEAMPA, le Fonds pour une Transition Juste (FTJ) le Fonds « Asile, migration et intégration » (FAMI), l'instrument relatif à la gestion des frontières et aux visas, et le Fonds pour la sécurité intérieure. En matière d'instruments financiers, cette nouvelle réglementation a vocation à faciliter leur conception et leur mise en œuvre, notamment au travers de mises à jour d'anciennes évaluations *ex-ante*, comme c'est le cas du présent rapport.

Dans le cadre de la nouvelle mandature, la Région a défini ses grandes orientations pour la période 2021-2028 autour des 3 axes suivants :

- **Axe 1** : le développement humain et solidaire ;
- **Axe 2** : le développement économique et l'ouverture de nouveaux horizons ;
- **Axe 3** : le développement durable et la transition écologique.

### 1.3 Méthodologie de l'étude

#### 1.3.1 Analyse documentaire

L'analyse documentaire a eu pour objet de collecter les informations existantes sur le financement, à La Réunion, des PME et des secteurs entrant dans le champ de l'étude ; et ce afin d'identifier et d'analyser :

- Les informations sur l'environnement macro-économique et le marché du financement à la Réunion ; ainsi que
- Les informations sur les instruments financiers existants à La Réunion à destination des PME, de l'ESS et du micro-entrepreneuriat et des entreprises des secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

Une liste des documents analysés dans le cadre de cette étude est présentée en Annexe 9.1.

#### 1.3.2 Entretiens et ateliers avec les acteurs de l'écosystème régional du financement

Un total de **23 entretiens** avec les acteurs de l'écosystème régional a été conduit afin de compléter l'analyse documentaire. Trois groupes d'acteurs ont été définis afin de couvrir toutes les dimensions de l'accès au financement à la Réunion pour les secteurs cibles analysés dans l'étude :

- Des acteurs institutionnels et décideurs publics ;
- Des acteurs de l'accompagnement des entreprises ; et
- Des organismes financiers publics et privés.

En complément de ces entretiens, **un atelier de travail** portant sur le financement de l'ESS et du micro-entrepreneuriat a été organisé le 13 octobre 2021 avec le soutien de la Région.

La liste des entretiens, des participants aux ateliers et le compte-rendu de cet atelier sont présentés dans les Annexes 9.2 à 9.4.

## 2 Environnement de marché

Ce chapitre présente les **caractéristiques clés du tissu économique à La Réunion** et recouvre les champs de la présente étude, à savoir les PME, l'ESS et le micro-entrepreneuriat et les entreprises des secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

L'accès au financement est une composante importante de l'environnement de marché, déterminant pour le développement du tissu économique régional. À cet égard, le Chapitre 3 ci-après détaille les principaux instruments financiers existants et le Chapitre 4 propose par la suite une estimation quantifiée de l'offre de financement régionale pour 2022.

### Encadré 1 : Synthèse des points-clés sur l'environnement de marché

Synthèse des points-clés sur l'environnement de marché	
•	Une dynamique de créations d'entreprises, en particulier de TPE, soutenues depuis quelques années ;
•	Une certaine résilience de l'activité régionale au choc de la COVID-19 ;
•	Une économie reposant principalement sur les services et avec un faible poids du secteur de l'industrie ;
•	Une balance commerciale structurellement déficitaire.

### 2.1 Le contexte économique régional

Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble des principaux indicateurs macro-économiques de La Réunion. Les données utilisées concernent principalement les années 2019 et 2020 et proviennent des instituts français et régionaux de statistiques.

Tableau 7 : La région Réunion en quelques chiffres

Indicateur	Chiffres et taux à La Réunion	Source
Produit Intérieur Brut (PIB)	19,14 Md€ en 2020 soit 0,8% du PIB national	INSEE, 2021 <sup>38</sup>
PIB par habitant	23,0 k€ contre 35,2 k€ en France en 2019	IEDOM, 2020 <sup>39</sup>
Population	860 000 habitants soit 1,3% de la population française au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	INSEE, 2020 <sup>40</sup>
Taux de chômage	17,4 % des actifs au 4 <sup>ème</sup> trimestre 2020 contre 8,0% en moyenne nationale (hors Mayotte)	INSEE, 2021 <sup>41</sup>
Nombre de PME (y compris TPE)	49 849	Base SIRENE, 2021
Balance commerciale	5 Md€ de déficit commercial en 2020	INSEE, 2021 <sup>42</sup>

Source : INSEE, Base de données SIRENE

38 INSEE, *Bilan économique 2020 – La Réunion*, 2021.

39 IEDOM, *Rapport annuel économique La Réunion*, 2020.

40 INSEE, *Tableau de l'économie française*, 2020.

41 INSEE, *Taux chômage localisés au 1<sup>er</sup> trimestre 2021*, 2021.

42 INSEE, *Bilan économique 2020 – La Réunion*, 2021.

### 2.1.1 Les indicateurs clés

Malgré un ralentissement en 2018 (+1,7 %), l'activité économique de La Réunion était dynamique avec une croissance du PIB de 2,2% en 2019 et autour de 3 % entre 2014 et 2017<sup>43</sup>.

**La crise de la COVID-19 a interrompu cette tendance à la hausse.** Avec un PIB de 19,14 Mds en 2020, l'activité économique de La Réunion a reculé de 4,2 % par rapport à 2019<sup>44</sup>.

L'économie réunionnaise est **essentiellement portée par le secteur des services** qui représente 86 % de la valeur ajoutée en 2016 et en particulier par les services marchands (38,8 % de la valeur ajoutée en 2016)<sup>45</sup>. Le secteur industriel présente, en revanche, une part de la valeur ajoutée peu importante comparée au niveau national (6,2 % de la valeur ajoutée de La Réunion contre 14,2 % nationalement).

La balance commerciale est **structurellement déficitaire** avec 62 % des produits importés venant de métropole en 2020, donnée en hausse de 3 % entre 2019 et 2020<sup>46</sup>. Malgré une baisse des importations de 2,9 % en 2020 par rapport à 2019 principalement due à la chute des tarifs des produits pétroliers, la balance commerciale est affectée par une diminution importante de 20,5 % des exportations en 2020 notamment des produits des industries agroalimentaires<sup>47</sup> alors que les exportations avaient connu une hausse de 11 % en 2019.

### 2.1.2 Les principales filières économiques

Les principales filières contribuant à l'économie du territoire sont<sup>48</sup> :

- **Les services marchands :** Rassemblant notamment l'économie numérique, les transports, le tourisme et les services à la personne et aux entreprises, ils représentaient 38,8 % de la valeur ajoutée de La Réunion en 2016. En particulier le secteur des transports emploie 5 % des salariés et celui de l'hébergement-restauration 4 %.
- **Les services non marchands :** Composé de la santé, éducation et action sociale, ils représentent 35,7 % de la valeur ajoutée et la part la plus importante des emplois salariés réunionnais (42 %).
- **Le commerce :** le secteur du commerce concentrait 12,9 % des emplois réunionnais (34 600 salariés) fin 2020 et 22,7 % des entreprises (14 000 entreprises) en 2019. Il représente 11,5 % de la valeur ajoutée réunionnaise et rassemble 13 % des effectifs salariés. Ayant subi un impact très important lors du confinement (-59 % de perte d'activité), les pertes ont été contenues le reste de l'année et le chiffre d'affaire est estimé en hausse de 7 % pour 2021.
- **La construction :** la filière concentre 5,9 % de la valeur ajoutée totale. Elle rassemble 5,8 % des emplois salariés en 2020 et 13,0 % des entreprises. Le secteur de la construction bénéficie d'un besoin de logements à La Réunion estimé à 168 900 logements sur la période 2013-2035.

43 INSEE, *Bilan économique 2019 – La Réunion*, 2020.

44 Ibid.

45 IEDOM, *Rapport annuel économique La Réunion*, 2020.

46 INSEE, *Bilan économique 2020 – La Réunion*, 2021.

47 IEDOM, *Rapport annuel économique La Réunion*, 2020.

48 IEDOM, *Rapport annuel économique La Réunion*, 2020 et CEROM, *Nouvelle évaluation de l'impact économique de la crise sanitaire*, 2020.

### 2.1.3 L'impact de la crise sanitaire et la réponse de l'État et de la Région sur le territoire

**L'économie réunionnaise a été résiliente face à la crise de la COVID-19<sup>49</sup>.** Le poids plus important du secteur public au sein de l'économie réunionnaise a limité la perte d'activité induite par le premier confinement à 28 % au lieu de 33 % au niveau national. Suite au déconfinement, l'activité économique s'est redressée et a enregistré une perte limitée à 10%. Enfin, la maîtrise de la situation sanitaire pendant le 2<sup>ème</sup> semestre 2020 a permis d'éviter de nouvelles mesures sanitaires restrictives et ainsi un ralentissement important de l'activité économique. L'emploi salarié a augmenté de 2,2 % pendant cette période. En 2020, la baisse du PIB est deux fois moins importante qu'au niveau national (-4,2 % contre -7,9 %). En conséquence, le recul du PIB par habitant observé est de 1,9 % contre 6,0 % au niveau national en 2020 par rapport à 2019.

**L'ensemble des secteurs de l'économie réunionnaise a été impacté par la crise.** Néanmoins les secteurs du commerce, de l'industrie, agricoles et les industries agroalimentaires ont connu une reprise de leur activité. Ainsi, en 2020, la baisse d'activité de ces secteurs s'est limitée à 2 % en moyenne. Après avoir connu une perte de respectivement 60 % et 50 % pendant le confinement, les secteurs du commerce et de l'industrie ont contenu leurs pertes d'activité en juin 2020 à 15 %<sup>50</sup>. Le secteur agricole a été résilient pendant la crise avec notamment une augmentation des productions de viandes et d'œufs en 2020. Cependant, la production de canne à sucre a décliné fortement en raison de la sécheresse<sup>51</sup>.

Face à la reprise de certains secteurs, d'autres ont été fortement touchés par la crise sanitaire de la COVID-19 et les mesures de restrictions mises en place<sup>52</sup> :

- **Le tourisme :** Le tourisme et ses secteurs tributaires comme l'hébergement-restauration et le transport ont été fortement impactés par la crise sanitaire. Il a été observé une baisse d'activité du secteur du tourisme de 39 % en 2020. En particulier, le secteur de l'hébergement-restauration a subi une baisse d'activité de 84 % pendant le confinement et ne réalise que 75 % de son activité en juin. En effet, la fréquentation a chuté de 90 % en avril et mai 2020 et le nombre de touristes extérieurs a diminué de près de 60 % en 2020.
- **La construction :** le secteur du BTP a connu pendant le confinement les pertes d'activité les plus importantes (75 %). Alors qu'une partie des chantiers ont pu reprendre en juin 2020, le secteur enregistre une perte d'activité de 13 % et une baisse de chiffre d'affaire de 11,6 % en 2020. Néanmoins, il est prévu une progression de 25 % du chiffre d'affaire en 2021.

Tandis que le secteur de la construction prévoit un regain d'activité, les secteurs de l'industrie agroalimentaire et manufacturière, de l'agriculture-pêche et des services marchands revoient, lors d'une enquête effectuée au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, leurs prévisions d'évolution du chiffre d'affaires pour 2021 à la baisse par rapport à celles de la précédente enquête au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020. En particulier,

49 La plupart des informations de ce paragraphe proviennent de IEDOM, *Rapport annuel économique La Réunion, 2020* et INSEE, *Bilan économique 2020 – La Réunion, 2021*.

50 CEROM, Nouvelle évaluation de l'impact économique de la crise sanitaire, 2020.

51 INSEE, *Bilan économique 2020 – La Réunion, 2021*.

52 La plupart des informations de ce paragraphe proviennent de IEDOM, *Rapport annuel économique La Réunion, 2020* ; INSEE, *Bilan économique 2020 – La Réunion, 2021* ; CEROM, Nouvelle évaluation de l'impact économique de la crise sanitaire, 2020 et IEDOM, *Tendances conjoncturelles – 1<sup>er</sup> trimestre 2021, 2021*.

le secteur du commerce, impacté par les nouvelles mesures sanitaires, prévoit une baisse de ses prévisions de 2 points<sup>53</sup>.

Les **dispositifs nationaux et régionaux de soutien économique mis en place en 2020** visant à aider les entreprises à faire face aux impacts économiques de la pandémie leur ont permis d'amortir le choc de la baisse d'activité<sup>54</sup> :

- En avril 2020, 82 750 salariés étaient en situation d'**activité partielle**, en particulier un salarié sur deux du secteur marchand était concerné. En décembre 2020, ils n'étaient plus que 5 150. Le dispositif a été étendu pour faire face à la crise avec la mise en place d'un dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) permettant de baisser la durée de travail des salariés de 40 % avec une compensation de la baisse de la rémunération induite à hauteur de 70 % par l'Etat ;
- En octobre 2021, le **Prêt Garanti par l'Etat** a été octroyé à 7 570 entreprises pour un montant de 1,1 Mds€. En montants de prêts accordés, le dispositif a concerné à hauteur de 34% le secteur du commerce<sup>55</sup> ;
- Le **Fonds de Solidarité National (FSN)** a bénéficié en 2020 à 25 700 entreprises pour un soutien total de 115,5M€ dont 19% pour le secteur du commerce et 15% pour le secteur de l'hébergement-restauration ;
- Des **reports d'échéances sociales** ont été mis en place. 12 700 entreprises (60% des établissements réunionnais) ont bénéficié de reports d'échéances sociales.

La Région Réunion est également intervenue en complétant les mesures nationales par des dispositifs régionaux spécifiques. Les principales mesures étaient les suivantes<sup>56</sup> :

- Le **prêt Rebond Régional**, déployé par Bpifrance à La Réunion, a été doté de 27,8 M€ dont 10,5 M€ issus de la Région afin de financer les besoins en trésorerie et les investissements des TPE et PME de plus d'un an d'existence ;
- Le **Fonds de Solidarité Régionale (FSR)**, prolongeant le Fonds de Solidarité Nationale, a été abondé de 20 M€ par la Région avec notamment l'appui du FEDER. Il a été complété par un FSR tourisme de 12,5 M€ et un Fonds de Solidarité Événementiel ;
- Le **Fonds de Sauvegarde des TPE et associations**, déployé en partenariat avec Bpifrance et la Caisse des dépôts, est doté de 1,7 M€ ;
- L'activité touristique a été soutenue par la mise en place d'un **dispositif de « chèque tourisme »** doté de 17 M€ pour inciter la consommation de produits touristiques locaux.

53 IEDOM, Tendances conjoncturelles – 1<sup>er</sup> trimestre 2021, 2021.

54 IEDOM, *Rapport annuel économique La Réunion*, 2020.

55 Ministère de l'économie, des finances et de la relance, Données relatives aux Prêts Garantis par l'État (PGE) dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, Octobre 2021.

56 Conseil régional de La Réunion, Bilan d'activité 2020 et Matrice des instruments financiers et subventions.

## 2.2 Les PME régionales

### 2.2.1 Tailles et secteurs d'activité

**Le nombre de PME à La Réunion s'établit à 49 849 en septembre 2021.** Parmi ces PME, 91,7 % sont des TPE (45 718), 7,0 % des petites entreprises et 1,3 % des entreprises de taille moyenne<sup>57</sup>.

### 2.2.2 Créations d'entreprises

**La création d'entreprises à La Réunion est dynamique.** En 2020, malgré la crise liée à la Covid-19, 8 300 entreprises ont été créées, soit une croissance plus importante qu'en 2019 (19 % contre 6 % en 2019). Cette dynamique de croissance est observée depuis cinq ans en région Réunion<sup>58</sup>. Alors que la création de sociétés a fortement augmenté, les créations sous le statut de micro-entrepreneurs<sup>59</sup> poursuit sa progression en 2020 (+32 % en 2020 après +24 % en 2019 et +36 % en 2018)<sup>60</sup>.

### 2.2.3 Défaillances d'entreprises

**Les défaillances d'entreprises étaient en hausse en 2017 et 2018** de respectivement 14,2 % et 76 %, par rapport à l'année précédente, pour atteindre 1 200 défaillances en 2018 tandis qu'en métropole leur nombre était en baisse en métropole de 6 % en 2017 et de 1 % en 2018<sup>61</sup>. La crise sanitaire a inversé la tendance en entraînant une diminution du nombre de défaillances d'entreprises en 2020 de 49% par rapport à 2019 (416 défaillances d'entreprises) à rythme plus élevé qu'au niveau national (-39 %)<sup>62</sup> après avoir légèrement diminué en 2019 (-4,7 %)<sup>63</sup>. Il est par ailleurs constaté une surreprésentation des défaillances d'entreprises du secteur de la construction (32 % des défaillances contre 20% au niveau national)<sup>64</sup>. Cette tendance se confirme en 2021 avec une hausse de 14 % des défaillances au premier trimestre 2021 par rapport au quatrième trimestre 2020<sup>65</sup>.

## 2.3 L'Économie sociale et solidaire (ESS)

Si l'ESS préexistait à tout cadrage législatif, ses contours ont été fixés et précisés par la loi du 31 juillet 2014<sup>66</sup>. Celle-ci définit l'ESS comme « *un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :*

57 Base Sirene pour La Réunion, 2021.

58 INSEE, *Bilan économique 2020 – La Réunion*, 2021.

59 Une microentreprise ou TPE est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 M€. Dans notre estimation, seul le critère du nombre d'emplois a été retenu. Son créateur, le micro-entrepreneur, bénéficie d'un régime particulier offrant des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Les activités éligibles à ce statut sont les activités commerciales, artisanales ou libérales. INSEE, 2019.

60 INSEE, *Bilan économique 2020 – La Réunion*, 2021 ; *Bilan économique 2019 – La Réunion*, 2020 et *Bilan économique 2018 – La Réunion*, 2019.

61 *Bilan économique 2018 – La Réunion*, 2019 ; *Bilan économique 2017 – La Réunion*, 2018.

62 INSEE, *Bilan économique 2020 – La Réunion*, 2021.

63 IEDOM, *Rapport annuel économique La Réunion*, 2020.

64 Ibid.

65 IEDOM, Les défaillances d'entreprises sont en hausse au premier trimestre 2021, mais restent inférieures à leur niveau d'avant-crise, 2021.

66 Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire.

1. Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;
2. Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;
3. Une gestion conforme aux principes suivants :
  - a. Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise
  - b. Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées [...]»

L'ESS rassemble les deux concepts que sont, d'une part, l'économie sociale, définie par le statut des structures qui la composent (notamment : associations, coopératives, mutuelles et fondations) et, d'autre part, l'économie solidaire, qui rassemble toutes les organisations dont l'objectif premier réside dans la recherche d'utilité sociale (à savoir des structures d'insertion par l'activité économique et des entreprises adaptées par exemple).

L'ESS inclut par ailleurs « des activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services [...] » opérées par :

- Les associations régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 ;
- Les coopératives (coopératives d'entrepreneurs, d'usagers, de salariés) – Sociétés Coopératives et Participative (SCOP) et Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) notamment ;
- Les mutuelles, unions et sociétés d'assurance mutuelles ;
- Les fondations ; et
- Les sociétés commerciales qui, aux termes de leurs statuts, remplissent les conditions énoncées par la loi du 31 juillet 2014 (recherche d'une utilité sociale et limitation des écarts de salaire) et qui peuvent être labellisées Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS).

Il est à noter que la possibilité pour les sociétés commerciales de s'inscrire dans le champ de l'ESS a été affirmée par la loi du 31 juillet 2014. Celle-ci, en rendant moins restrictifs les critères d'appartenance à l'ESS, élargit considérablement son périmètre jusque-là contenu aux seules catégories de structures évoquées ci-dessus.

**Le secteur de l'ESS est dynamique à La Réunion<sup>67</sup>.** Le nombre d'établissements a progressé de 24% entre 2005 et 2015 pour atteindre 2 146 établissements en 2015. Son nombre d'effectifs a également cru de 47% en 10 ans atteignant 25 739 emplois correspondant à 11,1% des emplois salariés réunionnais. Les établissements exerçant dans le champ de l'ESS sont davantage présents au Nord-Ouest de l'île.

En 2014, les principaux secteurs représentés étaient l'action sociale et la santé (64% des établissements), l'enseignement (10%) et les arts et spectacles, sports et loisirs (6%).

Le secteur associatif est dominant rassemblant 82% des effectifs, près de 89% des établissements employeurs en 2015 et ayant enregistré la plus forte progression de 2010 à 2015 (+25%). Les

---

67 Les données des paragraphes suivants sont issues de CRESS, Les chiffres clés de l'ESS à La Réunion en 2017 et EY, Réalisation d'un diagnostic stratégique pour le développement des outils de financement de l'ESS, 2017.

coopératives s'inscrivent dans une dynamique de création en passant de 6 en 2010 à 25 sociétés en 2017 et en augmentant leurs effectifs de 39% en 5 ans.

Le soutien au secteur de l'ESS est souligné par les acteurs interrogés comme un besoin qui permettrait de créer de l'emploi et de favoriser l'insertion sociale et le développement du territoire vers les transitions sociétales et environnementales<sup>68</sup>.

#### 2.4 Les secteurs de la pêche et de l'aquaculture<sup>69</sup>

La pêche réunionnaise se compose de trois grandes catégories :

- **La pêche artisanale** : elle rassemble le nombre de navires le plus important avec en 2020 environ 200 navires et 275 marins répartis en deux activités, la petite pêche et la pêche palangrière côtière. La petite pêche est composée de 175 vedettes de 5,50 mètres à 9 mètres d'un ou 2 marins à bord et la pêche palangrière côtière de 23 bateaux de 8 à 12 mètres de 2 marins à bord. La petite pêche est caractérisée par des barques et vedettes de moins de 12 mètres. Avec une production de 466 tonnes en 2019, son activité est en recul depuis quelques années en raison du vieillissement des pêcheurs professionnels, des navires et de la concurrence d'autres acteurs (plaisanciers et pêcheurs informels). La pêche palangrière côtière est composée de navires de 8 à 12 mètres. En diminution par rapport à 2019, les 378 tonnes de pêche sont essentiellement vendues au marché local.
- **La pêche palangrière hauturière** : Elle se compose de 200 marins et de 20 navires de 12 à 24 mètres en 2020. Sa production, la plus importante en volume (1 419 tonnes en 2019) et en augmentation (+11% par rapport à 2018), s'adresse pour moitié au marché de l'export. Elle dispose d'armements structurés.
- **Thoniers senneurs et grande pêche au large (pêche industrielle)** : elle est assurée par six navires, 4 armements fortement structurés et 278 marins. Elle est limitée par des totaux admissibles de capture (TAC) établis chaque année. La réglementation spécifique des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) oblige les armateurs à débarquer leurs captures à La Réunion. Les principales pêches effectuées sont la légine et la langouste générant un chiffre d'affaires de 129 M€. La grande pêche rassemble au total une production de 6 400 tonnes, transformée et congelée à bord, destinée pour l'essentiel à l'export.

La Réunion a un rôle majeur dans l'organisation de la pêche dans l'océan indien par la présence de principaux centres d'organisation de la pêche (le Conseil maritime ultramarin du bassin sud de l'océan Indien (CMUB), l'Accord relatif aux pêches dans le sud de l'océan Indien (APSOI)). Elle est également membre de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) réglementant la pêche de thons au niveau régional.

68 Echange avec les interlocuteurs de France Active et de la chambre des métiers et de l'artisanat.

69 Les informations de cette sous-partie viennent de Conseil régional de La Réunion, Bilan d'activité 2020 ; IEDOM, Rapport annuel économique La Réunion, 2020 ; Aripa, Etudes de faisabilité et de soutenabilité financière pour accompagner le renouvellement de la flotte de pêche de La Réunion et Région Réunion, Panorama du secteur pêche et aquaculture, 2021.

La filière, ayant fait le choix d'un modèle de pêche familiale avec un nombre important de petites structures, est organisée autour de l'Association réunionnaise interprofessionnelle de la pêche et de l'aquaculture (ARIPA).

**La filière pêche et principalement la petite pêche doivent faire face à de nombreux défis** notamment les navires vieillissants, la saisonnalité des pêches<sup>70</sup>, les aléas climatiques, la concurrence déloyale de pays voisins et de la pêche illégale, les problèmes d'avitaillement par manque d'équipements portuaires, les contraintes sécuritaires et administratives élevées. La filière subit également les fluctuations des prix du pétrole et des cours monétaires. Le secteur est dominé par l'importation (sur 16 000 tonnes de produits, 4 200 tonnes sont issues de la pêche locale)<sup>71</sup>. L'activité la plus touchée est la pêche artisanale avec une baisse de ses effectifs par deux en dix ans. Les acteurs subissent une diminution de leur marge du fait de l'augmentation du prix de l'appât et des coûts d'exploitation importants. La petite pêche est également concurrencée par la pêche palangrière hauturière et industrielle qui a recours à une main d'œuvre étrangère moins coûteuse. Enfin, le manque de législation ne permet pas de valoriser la qualité de sa production<sup>72</sup>.

**L'impact de la crise liée à la COVID-19 sur la filière a été contrasté selon les acteurs.** Les acteurs dépendant du secteur de l'hôtellerie-restauration, correspondant à 30-40% de l'écoulement du poisson local ont été impactés par les mesures sanitaires. Certains ont pu vendre leur production dans les lieux de grande distribution. Paradoxalement, la crise a profité aux pêcheurs professionnels de la pêche artisanale avec le développement de la vente locale et la non-concurrence des pêcheurs de plaisance, interdits de sortie. Le Comité régional des pêches maritimes et des élevages a en ce sens créé une plateforme de mise en relation entre pêcheurs artisanaux et consommateurs locaux<sup>73</sup>. En revanche, les acteurs dépendant des exportations ont souffert de la fermeture des marchés asiatiques entraînant des difficultés de stockage et de trésorerie. La balance commerciale de la filière est d'ailleurs devenue déficitaire en 2020 (-9 M€) après avoir été excédentaire jusqu'en 2019.

Afin d'assurer une autosuffisance alimentaire et améliorer sa balance commerciale, la filière de la pêche réunionnaise doit **renforcer sa capacité de production en renouvelant sa flotte**. Ce renouvellement doit comprendre notamment l'adaptation de la filière aux conditions climatiques, aux évolutions du marché, l'optimisation des coûts d'exploitation, la diminution de l'impact environnemental et la préservation des ressources halieutiques.

En ce sens, la Région a mis en œuvre des mesures de soutien de la filière pêche et aquaculture :

- Conforter et développer la filière par un investissement de près de 563 613 € pour 16 entreprises et organismes ;
- Structurer la filière par un soutien du programme d'actions du Comité Régional des Pêches, de l'Institut Bleu et du Centre Technique de Recherche et de Valorisation du milieu aquatique (CITEB) ;

70 Surtout des pélagiques, espèces vivant en haute mer.

71 Echange avec le représentant de l'ARIPA.

72 A titre d'exemple, la réglementation ne permet pas de faire la distinction entre un poisson pêché sous 24h par un pêcheur artisanal et pêché il y a 10 jours par un bateau de pêche semi-industriel.

73 Echange avec les intervenants de l'ARIPA et du Comité régional des pêches maritimes et des élevages

- Accompagner la filière en soutenant certains projets tels que le projet « Océan Métiss » et le renouvellement de la flotte de pêche locale des navires de moins de 12 mètres<sup>74</sup>.

Il est estimé, sur les 10 prochaines années, un besoin de construction d'une soixantaine de navires dont une cinquantaine de petits navires, soit EUR 30 M d'investissement et plus de 150 emplois. En conséquence, la création d'un chantier naval réunionnais est également envisagée.

En complément d'un accompagnement financier, l'ARIPA suggère la création d'une compagnie de pêche pour assurer l'approvisionnement en poissons sur le marché local et à l'exportation.

**L'aquaculture qui s'est implantée à La Réunion à partir des années 80 a un poids économique faible.** Il est recensé 7 fermes d'aquaculture produisant de la truite, du tilapia, de l'esturgeon et de la spiruline. La totalité de la production estimée inférieure à 100 tonnes par an est destinée au marché local. L'aquaculture marine a disparu en raison des difficultés climatiques et des réticences de la population l'accusant d'attirer les requins sur les côtes réunionnaises. L'aquaculture réunionnaise souffre également de l'absence d'écloserie collective<sup>75</sup>, de vols et déprédations sur ses sites, des aléas climatiques et du manque de cohésion entre les acteurs conduisant à la faible structuration de la filière. Afin de pallier ces difficultés, la Région a prévu de mettre en place un schéma régional de l'aquaculture avec pour objectif de développer le secteur à horizon 2022 avec notamment une diversification du secteur et la prise en compte du foncier pour l'aménagement d'une structure aquacole. Enfin, la filière peut profiter de l'émergence de l'aquaponie<sup>76</sup>.

La filière aquacole a été lourdement impactée par la crise du fait de leur modèle privilégiant la vente à la ferme avec le déplacement de touristes dans les exploitations<sup>77</sup>.

L'activité de première vente de la filière pêche et aquaculture est composée de 6 groupements d'intérêt économique (GIE) de petits pêcheurs, d'une douzaine de poissonneries et de 6 « poissonneries ambulantes ». Les structures artisanales de vente ont en particulier connu des difficultés pendant la crise.

Enfin, l'activité de transformation est peu développée à La Réunion avec deux usines principales et quelques ateliers de transformation.

---

74 Cet accompagnement de la Région est rendu possible suite à la modification le 22 novembre 2018 par la Commission européenne des lignes directrices permettant le versement d'aides publiques pour accompagner la construction de navires de pêche dans les régions ultrapériphériques. Aripa, *Etudes de faisabilité et de soutenabilité financière pour accompagner le renouvellement de la flotte de pêche de La Réunion*.

75 Lieu où l'on procède à la reproduction des poissons en aquaculture.

76 Activité qui unit la culture de plante et l'élevage de poissons.

77 Echange avec le représentant de l'ARIPA.

### 3 Instruments financiers existants à La Réunion pour les champs étudiés

Ce chapitre se concentre sur les instruments financiers, qui constituent le sujet de l'étude. Sans assurer une parfaite exhaustivité, il permet d'identifier les principaux instruments et par voie de conséquence la majorité des solutions de financement offertes à La Réunion aux PME et aux autres champs de l'étude<sup>78</sup>.

Tableau 8 : Synthèse des points-clés sur les instruments financiers existants

Synthèse des points-clés sur les instruments financiers existants
<p><b>Pour les PME :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les principaux acteurs de la microfinance sont présents sur le territoire et interviennent essentiellement en création. Leur intervention est néanmoins limitée par leurs capacités opérationnelles.</li> <li>• L'offre en instruments de dette est principalement composée de l'offre des banques commerciales, caractérisée par un marché fortement concentré et des taux d'intérêt élevés.</li> <li>• L'offre en fonds propres et quasi-fonds propres, composée de principalement deux acteurs du capital-investissement, est en cours de croissance / consolidation, notamment grâce à l'instrument Essor PME.</li> </ul> <p><b>Pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture :</b> Le secteur ne bénéficie pas d'instruments spécifiquement dédiés. Les sources de financement sont principalement issues des acteurs bancaires qui peuvent être réticents à intervenir sur ces secteurs. L'offre des institutions de microfinance, compte tenu des tickets d'intervention, apparaît limitée.</p> <p><b>Pour l'ESS :</b> Le territoire réunionnais dispose d'acteurs spécialisés dans le financement et l'accompagnement des structures de l'ESS comme France Active notamment.</p>

#### 3.1 Acteurs proposant plusieurs produits financiers (prêts, garanties, fonds propres)

Les acteurs suivants déploient sur le territoire régional des instruments de plusieurs types (prêts, garanties, fonds propres) :

- **Bpifrance**, banque publique nationale d'investissement, développe ses activités propres de financement via ses instruments de prêts et de garanties afin de soutenir les PME et l'innovation en France et à La Réunion.
- **France Active Réunion** est l'antenne régionale du réseau France Active, dont l'objectif est de soutenir les créateurs d'entreprises et les entreprises sociales et solidaires pour des projets ayant un impact sur le territoire, que ce soit en termes d'emploi, de maillage territorial ou de développement durable. Ce réseau déploie sur le territoire plusieurs instruments financiers en partenariat avec la Région Réunion, sous forme de garantie (France Active garantie) ou de prêt (Contrat d'apport associatif).

<sup>78</sup> Pour rappel, outre la problématique transversale de financement des PME, la présente étude porte également sur le financement de l'ESS et du micro-entrepreneuriat et des entreprises des secteurs de la pêche et de l'aquaculture

- **La Financière Région Réunion**, créée en partenariat avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI), se décompose en deux instruments financiers, un instrument de prêt avec partage des risques (« i-Run ») et un instrument de haut-de-bilan (« Essor PME »).

Ces instruments sont présentés de manière synthétique dans les développements ci-dessous.

### **Bpifrance**

L'ensemble des activités de Bpifrance à La Réunion, dont une partie est réalisée avec le soutien de la Région, a bénéficié à 607 entreprises en 2019 dont une majorité de PME, pour un soutien total de 214 M€ en provenance de Bpifrance et un total de 415M€ de financements totaux.

**Tableau 9 : Panorama de l'activité de Bpifrance à La Réunion en 2019 (en M€ et en nombre de bénéficiaires)**

Produits financiers	Montant total financé (en M€)	Dont montant financé par Bpifrance (en M€)	Bénéficiaires
Aides à l'innovation	30	3,5	13,4
Garantie	369	27	61
Financement	88	67	215
Crédit court terme	127	99	126

Source : Bilan d'activité Bpifrance Réunion, 2020.

Les principaux produits financiers proposés aux entreprises de la région sont les suivants :

- **Les prêts Rebond 1 et 2** ayant pour objectif de renforcer la structure financière des PME dans un contexte de crise sanitaire. Le prêt Rebond 1 a été mis en place en juin 2020. Le prêt Rebond 2 en vigueur depuis juin 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 a été prolongé jusqu'au 30 juin 2022. ;
- **Le prêt Développement Outre-Mer (PDOM)** : La nouvelle dotation de 4 M€ permettra de financer jusqu'à fin 2022. La Réunion est la place la plus active des Outres-Mers ;
- **Le soutien à l'innovation** qui s'effectue au travers de 7 dispositifs dont le PIA et du prêt à l'innovation sans garantie composé du prêt d'amorçage investissement, du prêt innovation industrielle et du prêt d'amorçage plafonné à 100 k€ mais pouvant atteindre 200 voire 300 k€ en cas de contre-garantie de la Région ;
- **La garantie bancaire** : elle se met en place via la signature de conventions avec des banques commerciales. Elle se compose de fonds nationaux, fonds thématiques (innovation, international...) et des prêts garantis par l'État ;
- **Financement à destination de l'immobilier d'entreprise** (crédit-bail, prêt hypothécaire...) avec une spécialisation dans le secteur hôtelier ;
- **Prêts thématiques** (tourisme, transition écologique...) sans garantie, en général avec un remboursement de 7 ans avec 2 ans de différé et des taux bonifiés ;
- **Les subventions** sur des thématiques spécifiques comme la transition écologique et énergétique, la biodiversité ou l'innovation.

Depuis 3 ans, Bpifrance a remplacé la Caisse des Dépôts dans la gestion des réseaux de soutien à la création et l'accompagnement des entreprises. Elle octroie un financement à ces plateformes à hauteur de 50%.

Tableau 10 : Présentation des instruments financiers régionaux déployés par Bpifrance

Fonctionnement	Bénéficiaires finaux	Enveloppe dédiée	Bilan d'activité
<b>Prêt Rebond 1 (clôturé)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prêt participatif à taux zéro, sans garantie, d'une durée de 7 ans dont 2 ans de différé</li> <li>Ticket de 30 k€ à 300 k€</li> </ul>	<b>PME impactées par la crise sanitaire</b>	Enveloppe Région : 10,5 M€ Enveloppe totale : 27,8 M€	<b>Montant alloué : 17,3 M€</b> <b>Nombre de bénéficiaires : 240</b>
<b>Prêt Rebond 2</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prêt participatif à taux zéro, sans garantie, d'une durée de 7 ans dont 2 ans de différé</li> <li>Ticket de 30 k€ à 300 k€</li> </ul>	<b>PME impactées par la crise sanitaire</b>	Enveloppe Région : 6 M€ Enveloppe totale : 15,9 M€	<b>Montant alloué : n.a.</b> <b>Objectif du nombre de bénéficiaires : 171</b>
<b>Fonds de garantie régionale (clôturé en 2020)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantie de prêt à hauteur de 70% dans une limite de 50 k€</li> </ul>	<b>PME réunionnaises</b>	Enveloppe Région : 2 M€	<b>Fonds garantis : 2,6 M€</b> <b>Prêt bancaire : 8,7 M€</b> <b>Nombre de bénéficiaires : 73</b>
<b>Prêt Développement Outre-Mer (PDOM)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prêt à taux zéro, d'une durée de 7 ans, 2 ans de garantie</li> <li>Tickets de 10 k€ à 750 k€</li> </ul>	<b>PME exerçant leur activité à La Réunion</b>	<i>pas d'information disponible</i>	<i>pas d'information disponible</i>

Source : Données Région, 2021 ; Entretien Bpifrance.

## **France Active Réunion**

France Active Réunion fait partie du réseau France Active. Au travers de plusieurs instruments financiers sur le territoire, en prêts, en garantie et en capital-investissement, il cible deux types de bénéficiaires :

- Les TPE avec une cible entrepreneuriale plus ou moins éloignée de l'emploi et sans restriction de secteur ;
- Les structures de l'ESS (associations et entreprises), au sens large, à savoir tout l'entrepreneuriat à impact social, sociétal ou environnemental.

Les principaux instruments déployés à La Réunion par le réseau France Active sont les suivants :

- **France Active Garantie (FAG)**, un instrument de garantie bancaire : Il constitue la principale intervention de France Active ;
- **Le Contrat d'Apport Associatif (CAA)**, un instrument de prêts participatifs à destination des associations ;
- **Le Fonds d'Amorçage associatif (FAA)**, un instrument de prêts permettant d'accompagner le lancement d'associations ;
- **Le Fonds Régional d'Investissement Solidaire (FRIS)**, fonds d'investissement en haut-de-bilan sous forme de prêts participatifs ayant pour objectif de renforcer les fonds propres des entreprises solidaires ;
- **France Active Investissement (FAI)**, fonds d'investissement en haut-de-bilan sous forme de prêts participatifs pour des montants supérieurs à 200 k€ visant à renforcer les fonds propres des entreprises sociales et/ou solidaires ;
- **Prêt d'Honneur Solidaire (PHS)**, un instrument de prêts à taux zéro.

En complément de ces instruments, France Active distribue des primes afin de favoriser l'émergence de projets entrepreneuriaux ayant un impact social et territorial positif. Chaque mois, les six projets sélectionnés peuvent bénéficier d'une prime de minimum 10 k€ pendant la phase d'étude et de construction du projet en amont du démarrage. De plus, France Active a été sollicité pour le déploiement de dispositifs en réponse à la crise sanitaire :

- La Prime Dispositif de Secours ESS (DSESS) : A destination des TPE de l'ESS impactées par la crise de la COVID-19, elle a bénéficié à 11 projets pour un montant de 55 k€ en 2020 ;
- Le prêt Relève Solidaire : A destination des entrepreneurs, d'une enveloppe de 300 k€, il a permis d'accompagner 2 projets à hauteur de 170 k€ en 2020 ;
- La prime du Fonds d'accompagnement à la transformation des entreprises adaptées<sup>79</sup> (FATEA) distribuée à 12 bénéficiaires pour un montant de 321 k€ en 2020 ;
- Le prêt Rebond 1 ayant permis d'octroyer 9,2 M€ à 76 bénéficiaires en 2020.

Il convient par ailleurs de noter que France Active, en partenariat avec la Région, lance en 2021 un dispositif de prêts aux salariés des Coopératives d'Activités et d'Emplois. Le tableau suivant détaille le fonctionnement, la cible, les volumes de financement prévus et les éléments de bilan d'activité disponibles pour chacun des principaux produits financiers de France Active Réunion.

---

<sup>79</sup> Les entreprises adaptées emploient au moins 55 % de travailleurs handicapés. Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion.

Tableau 11 : Présentation des instruments financiers déployés par France Active Réunion

Fonctionnement	Bénéficiaires finaux	Enveloppe dédiée	Bilan d'activité
<b>France Active Garantie (FAG)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantie d'emprunt bancaire sollicitée par l'établissement de crédit</li> <li>Quotité de 80 % dans la limite de 50 k€ pour une micro-entreprise en création, 100 k€ pour une micro-entreprise en développement ou reprise et une structure de l'ESS en création et 200 k€ pour une structure de l'ESS en développement ou reprise</li> <li>Garantie pour des crédits bancaires à moyen terme (&gt; 24 mois)</li> </ul>	<p><b>TPE en phase de création, développement ou reprise</b></p> <p><b>Structures ESS en phase de création, développement ou reprise</b></p>	<p>Enveloppe Région : 700,0 k€</p> <p>Enveloppe totale : 2,4 M€</p>	<p>En 2020,</p> <p><b>Fonds garantis : 459,9 k€</b></p> <p><b>Prêt bancaire : 1,2 M€</b></p> <p><b>Nombre de bénéficiaires : 27</b></p> <p>En 2019,</p> <p><b>Fonds garantis : 866,6 k€</b></p> <p><b>Prêt bancaire : 2,2 M€</b></p> <p><b>Nombre de bénéficiaires : 49</b></p> <p>En 2018,</p> <p><b>Fonds garantis : 684,44 k€</b></p> <p><b>Prêt bancaire : 1,33 M€</b></p> <p><b>Nombre de bénéficiaires : 39</b></p>
<b>Contrat d'Apport Associatif (CAA)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Apport en fonds associatifs avec droit de reprise d'un montant compris entre 5 k€ et 30 k€</li> <li>Sans intérêt et sans dossier à monter</li> <li>Différé d'un an à la mise en place du contrat</li> <li>Incitation au co-financement par prêt bancaire</li> <li>Durée de 5 ans</li> </ul>	<p><b>Associations</b></p>	<p>Enveloppe Région : 400,0 k€</p> <p>Enveloppe totale : 700,0 k€</p>	<p>En 2020,</p> <p><b>Montant alloué : 30,0 k€</b></p> <p><b>Nombre de bénéficiaires : 1</b></p> <p>En 2019,</p> <p><b>Montant alloué : 40,0 k€</b></p> <p><b>Nombre de bénéficiaires : 2</b></p>
<b>Fonds d'Amorçage associatif (FAA)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Apport avec droit de reprise d'un montant maximum de 10 k€</li> </ul>	<p><b>Salariés en contrat d'accompagnement dans l'emploi</b></p>	<p>Enveloppe Région : 50,0 k€</p> <p>Enveloppe : 115,0 k€</p>	<p>En 2019,</p> <p><b>Montant alloué : 5,0 k€</b></p> <p><b>Nombre de bénéficiaires : 1</b></p>
<b>Fonds Régional d'Investissement Solidaire (FRIS)</b>			

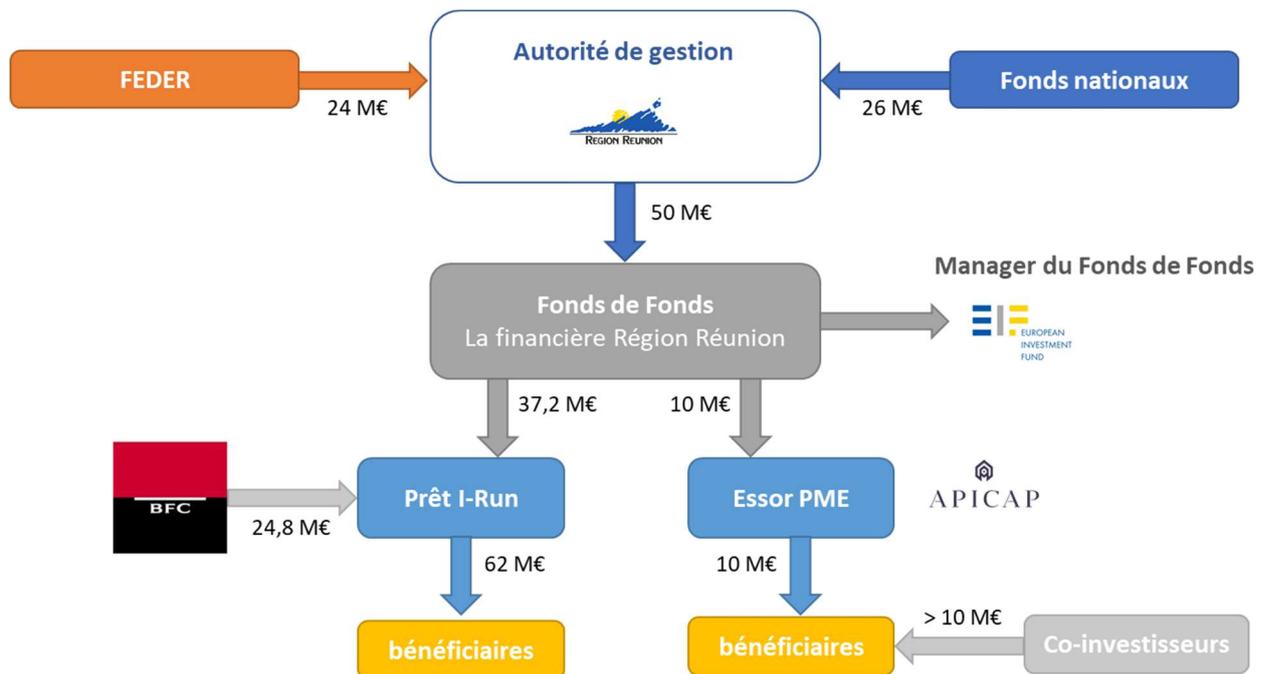
Fonctionnement	Bénéficiaires finaux	Enveloppe dédiée	Bilan d'activité
Prêt participatif d'un montant maximum de 200 k€ avec un différé possible d'un an	<b>Entreprises solidaires</b>	Enveloppe : 3,3 M€	En 2020, <b>Montant alloué : 595,0 k€</b> <b>Nombre de bénéficiaires : 6</b> En 2019, <b>Montant alloué : 555,0 k€</b> <b>Nombre de bénéficiaires : 8</b> En 2018, <b>Montant alloué : 597,9 k€</b> <b>Nombre de bénéficiaires : 12</b>
<b>France Active Investissement (FAI)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prêt participatif de 200 k€ à 1 M€</li> <li>• Taux d'intérêt de 2%, sans obligation de caution</li> <li>• Durée de 5 à 7 ans avec un différé d'un an</li> <li>• Incitation au co-financement bancaire</li> </ul>	<b>Entreprises sociales et/ou solidaires en création/reprise, en développement ou en phase de changement d'échelle</b>	<i>pas d'information disponible</i>	<i>pas d'information disponible</i>
<b>Prêt d'Honneur Solidaire (PHS)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prêt à taux zéro jusqu'à 8 k€</li> </ul>	<b>Projets en création ou reprise</b>	<i>pas d'information disponible</i>	En 2020, <b>Montant alloué : 16 k€</b> <b>Nombre de bénéficiaires : 2</b> En 2019, <b>Montant alloué : 24 k€</b> <b>Nombre de bénéficiaires : 4</b>

Source : Données France Active, 2021

## La Financière Région Réunion<sup>80</sup>

La Financière Région Réunion (FRR) est un fonds-de-fonds créé suite à un accord signé entre la Région Réunion et le FEI en 2017. Il est doté de 50 M€ dont 24 M€ issus du FEDER et 26 M€ de fonds propres de la Région. Cette création a conduit à l'élaboration de deux instruments financiers, un dispositif de prêt avec partage des risques, i-Run, et un instrument de co-investissement, Essor-PME. Deux intermédiaires financiers ont été sélectionnés, dans le cadre d'un processus d'appel d'offre, la Banque Française Commerciale Océan Indien (BFCOI) pour la gestion du Prêt i-Run, et la société de gestion de portefeuille (SGP) APICAP, pour l'instrument Essor-PME.

Figure 2 : Schéma de la Financière Région Réunion



Source : Ficompas, La Financière Région, 2019.

Les principaux objectifs de ces dispositifs sont les suivants :

- Accroître la compétitivité des entreprises de la Région en palliant les défaillances de marché sur leur financement ;
- Encourager les intermédiaires financiers à financer davantage de PME à de meilleures conditions ;
- Accroître la capacité des PME à accéder au financement via des conditions préférentielles ;
- Faire effet de levier par la mobilisation de ressources privées.

La FRR a financé à hauteur de 99 % des TPE dont 93 % ont moins de 5 ans d'activité et 85 % ont un chiffre d'affaires inférieur à 500 k€. 77% des bénéficiaires sont des micro-entrepreneurs.

<sup>80</sup> Les informations de cette section sont issues principalement des sources suivantes : fi-compas, La financière Région, 2019 ; FEI, Fonds de Fonds la Financière Région Réunion, 2021 ; Entretien écosystème.

Si les prêts alloués par i-Run se situent principalement dans des montants entre 25 k€ et 150 k€ (57 % des prêts alloués sont dans cette fourchette de montants), l'instrument intervient aussi sur des montants inférieurs à 25k€ (27% des prêts alloués).

Sur base du bilan des instruments financiers, présenté au comité de pilotage d'octobre 2021, les instruments financiers ont contribué au renforcement de l'écosystème du financement réunionnais en intervenant sur l'ensemble des aires urbaines et sur les principaux secteurs y compris les secteurs innovants. Ils ont également contribué à la création d'emplois, au développement des chaînes de valeur, à l'attraction d'investissements extérieurs et l'exploitation des entreprises.

### Prêt i-Run

Le dispositif a été créé pour faciliter l'accès au crédit prioritairement des TPE, ainsi que des petites entreprises et entreprises de taille moyenne en encourageant la prise de risque. Le cofinancement par la FRR du portefeuille de prêts de 62 M€ permet l'octroi de crédits à des conditions bonifiées et le partage du risque de crédit avec l'intermédiaire financier. La TPE/PME rembourse *in fine* l'intermédiaire financier qui rembourse le fonds-de-fonds et par la suite la Région sera remboursée permettant de créer un effet vertueux sur les finances publiques.

Malgré les crises successives qu'a connu La Réunion, son intervention reste soutenue avec 55 % de l'enveloppe engagée<sup>81</sup>. Il est estimé une utilisation à 65% de l'enveloppe fin 2021 et 80 % mi-2022.

Les taux pratiqués par BFCOI dans le cadre de la FRR (entre 1.25% et 1.5%) sont à mettre en relation avec les taux d'intérêts moyens recensés par l'IEDOM (voir tableau 9). Ainsi, conformément à l'objectif TO3, le dispositif i-Run permet de rendre les TPE-PME de la La Réunion plus compétitives.

Bien que pouvant intervenir sur de faibles tickets, i-Run a un rôle complémentaire aux institutions de microfinance qui agissent davantage à l'amorçage / création des TPE/PME. Outre un soutien financier, ces structures proposent également une offre d'accompagnement technique.

### Essor PME

L'instrument financier a pour objectif de renforcer la structure du haut de bilan des start-up / PME pour leur permettre la réalisation de leurs projets d'investissement. Chaque prise de participation du fonds de co-investissement est complétée par la participation de l'Intermédiaire Financier gestionnaire. Intervenant principalement en capital-risque sur les phases de pré-amorçage, amorçage, création, 1<sup>er</sup> développement, le fonds a actuellement investi € 2,2m dans quatre start-ups et une PME en phase développement, obtenant un taux d'absorption de 22 %<sup>82</sup>. Il s'agit de sociétés opérant dans des secteurs tels que le numérique, la production d'énergies renouvelables et le transport. APICAP prévoit une consommation à hauteur de 46 % fin 2021 et de 64 % mi-2022. Si le ticket moyen actuel s'élève à environ 440 k€, le fonds prévoit que les investissements futurs porteront sur des tickets plus importants (de plus d'1 M€).

---

81 En septembre 2021. FEI, Fonds de Fonds la Financière Région Réunion – Comité de pilotage, 2021.

82 En septembre 2021. FEI, Fonds de Fonds la Financière Région Réunion – Comité de pilotage, 2021.

Tableau 12 Présentation des instruments financiers déployés par la Financière Région Réunion

Fonctionnement	Bénéficiaires finaux	Enveloppe dédiée	Bilan d'activité
<b>i-Run</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prêt d'un montant min de 5k€.</li> <li>• Taux d'intérêt de 1,25% pour des prêts de moins de 5 ans et 1,5% pour des prêts de plus de 5 ans</li> <li>• Durée moyenne de 2 à 10 ans</li> <li>• Des conditions préférentielles : 20% de réduction des frais de dossier, 3 mois de différé</li> </ul>	<b>PME non cotées ayant leur siège social, un centre de décision ou un site d'exploitation significatif dans la Région – TPE bénéficiaires finaux prioritaires</b>	Enveloppe de la FRR : 37,2 M€ Enveloppe de l'intermédiaire financier : 24,8 M€ Enveloppe totale : 62 M€	Depuis sa création à septembre 2021, <b>Montant alloué : 34,2 M€</b> <b>Nombre de bénéficiaires : 382</b>
<b>Essor PME</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds de co-investissement (les tickets d'investissement octroyés s'élèvent de 100k€ et 2M€)</li> </ul>	<b>PME non cotées ayant leur siège social, un centre de décision ou un site d'exploitation dans la Région</b> <b>Tout type de secteur</b> <b>Phase de pré-amorçage, amorçage, création et premier développement</b>	Enveloppe de la FRR : 10 M€ Enveloppe d'investisseurs privés : 10 M€ Enveloppe totale : 20 M€	Depuis sa création à septembre 2021, <b>Montant alloué : 2,2 M€</b> <b>Nombre de bénéficiaires : 5</b>

Source : FEI, Fonds de Fonds la Financière Région Réunion, 2021 ; fi-compass, La Financière Région Réunion, 2019 ; Entretiens APICAP et BFCOI.

### 3.2 Acteurs intervenant par des instruments de dette (garanties et prêts)

A La Réunion, comme partout en France, les principaux acteurs du financement par des instruments de dette sont les banques commerciales<sup>83</sup>. Le tissu bancaire en région Réunion est composé des réseaux bancaires nationaux dont les principaux sont : BNP Paribas, Banque Populaire (BRED), Caisse d'épargne Provence-Alpes-Corse (CEPAC), Banque Française Commerciale Océan Indien (BFCOI) et Crédit Agricole.

Le tableau suivant présente les principaux acteurs du financement bancaire présents à La Réunion.

Tableau 13 : Acteurs du financement bancaire

Acteurs du financement bancaire	Part de marché <sup>84</sup>	Secteur couvert	Type de produit financier
Crédit agricole	22,3 %	Tout type de secteurs	Toute la gamme de produits financiers proposée
CEPAC	13,9 %	Tout type de secteurs avec une intervention forte auprès des SEM, notamment celles du secteur du logement social	
BFCOI	8,7 %	Essentiellement pour des PME familiales	
BNP Paribas	6,36 %	Pas d'intervention pour les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la pisciculture. Peu d'intervention pour le secteur de l'ESS	
BRED	8,1 %	Pas d'information disponible <sup>85</sup>	Pas d'information disponible

Source : Entretien avec les acteurs du financement bancaire, 2021 et IEDOM, Production annuelle de crédits dans le département, 2021.

Le réseau bancaire Réunionnais est fortement concentré. La fusion intervenue en 2016 entre la CEPAC et la BR a fortement impacté le niveau de concentration du marché bancaire réunionnais. Une mesure de la concentration d'un marché, normée et comparable, est donnée par **l'indice Herfindhal-Hirschmann (IHH)**<sup>86</sup>. Avant 2016, la distribution de crédits bancaires et la collecte d'épargne étaient affectées d'un IHH oscillant entre 1 300 et 1 700, révélateur d'une concentration relativement élevée, mais ne présentant a priori pas de risque majeur de défaut de concurrence. Depuis la fusion, les indices IHH ont progressé de 150 à 300 points sur chacun des principaux marchés et oscillent désormais entre 1 500 et 2 000 points. Le chemin parcouru au cours des trente dernières années en matière de déconcentration du secteur bancaire « traditionnel » (avec notamment l'installation de nombreux établissements depuis la fin des années 1970) s'est donc inversé du fait de cette opération de fusion. Dans ce contexte, le tableau suivant indique le coût moyen du crédit à destination des entrepreneurs Réunionnais, recensé par l'IEDOM.

83 Le nombre d'établissements à La Réunion s'élève à 20 au 31 décembre 2020 : 15 établissements de crédit dont 9 banques et 6 établissements de crédit spécialisé, 5 sociétés de financement. IEDOM, *Rapport annuel économique La Réunion*, 2020.

84 En fonction de la production annuelle de crédits

85 L'absence d'entretien avec la BRED limite la connaissance de l'intervention de cette banque.

86 Cet indice correspond à la somme des carrés des parts de marché individuelles. Un IHH inférieur à 1 000 correspond à un secteur d'activité peu concentré, présentant peu de risques liés à une concurrence insuffisante. Inversement, au-delà d'un IHH de 2 000, le secteur présente des risques élevés en matière de concentration.

Tableau 14 : Pratique usuelle du coût du crédit aux entrepreneurs Réunionnais

	Janv 2015	Janv 2016	Janv 2017	Janv 2018	Janv 2019	Janv 2020	Janv 2021
<b>Trésorerie</b>	5.72%	4.63%	3.07%	4.39%	4.05%	3.73%	2.82%
<b>Equipement</b>	3.72%	3.22%	2.72%	2.34%	2.39%	2.18%	2.18%

Source IEDOM – Rapport annuel 2020

Deux principaux produits de prêts peuvent être distingués :

- Les **prêts à court-terme** sont souvent définis comme des prêts devant être remboursés sous moins d'un an. Ils sont le plus couramment utilisés dans le but de financer le BFR des entreprises. Dans le présent rapport, les lignes de crédit<sup>87</sup> et les découverts bancaires<sup>88</sup> sont considérés comme des prêts à court-terme. Les PGE sont également considérés comme des prêts de court-terme, bien que leur remboursement soit étalé sur plusieurs années. En effet, ces prêts mis en place en réponse à la crise de la COVID-19 (voir *Chapitre 2 sur l'environnement de marché*), ont été conçus pour financer le BFR des entreprises dans un contexte de perte de trésorerie du fait de la chute d'activité en 2020-2021.
- Les **prêts à moyen et long-terme** ont des maturités supérieures à un an et sont habituellement utilisés pour financer des investissements.

Les entretiens ont permis de mettre en évidence le **contexte inédit du marché du crédit en 2020 et au premier semestre 2021**. La mise en place des PGE a fortement accru le volume de prêts octroyés sur le territoire et donc le niveau d'endettement des entreprises réunionnaises (au niveau national le volume de prêts aux entreprises a cru de 15 % en juin 2021 par rapport à juin 2019<sup>89</sup>). Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, 7 551 PGE (ce qui représente 15 % des entreprises du territoire) ont été accordés à des entreprises réunionnaises pour 1,1 Md€<sup>90</sup>. Ce contexte devrait avoir une forte influence sur l'évolution du marché du crédit dans les années à venir :

**À court terme, le recours au PGE a un effet ambivalent sur la santé financière des entreprises réunionnaises :**

- Certaines entreprises de secteurs structurellement touchés par la crise (tourisme, événementiel, sous-traitance industrielle, cafés-hôtellerie-restauration) pourraient être dans l'incapacité de faire face à leurs échéances après l'arrêt des différents dispositifs de soutien public du fait d'une activité économique insuffisante. Cette situation pourrait conduire à des défaillances. La nécessité de restructurer le bilan de ces entreprises voire de réorienter leur activité a été avancée comme réponse aux fragilités de ces entreprises. Ces difficultés financières sont par ailleurs accrues par les pénuries de matières premières et l'augmentation du fret qui fragilisent la plupart des secteurs d'activité du territoire.
- D'autre part, certaines entreprises ont eu recours au dispositif mais ne l'ont pas dépensé, et se retrouvent donc en sortie de crise avec une trésorerie importante, dans un contexte de reprise prononcée.

87 Les lignes de crédit sont définies comme le montant de prêt maximum approuvé par une banque pour une entreprise. Les intérêts ne sont, dès lors, uniquement chargés que sur la partie utilisée du prêt.

88 Les découverts bancaires sont des extensions de crédit octroyées par les banques quand un compte atteint un solde nul, laissant donc encore la possibilité à l'entreprise à retirer de l'argent même si le compte n'est plus approvisionné.

89 Banque de France, *Crédits aux sociétés non financières*, Juin 2021.

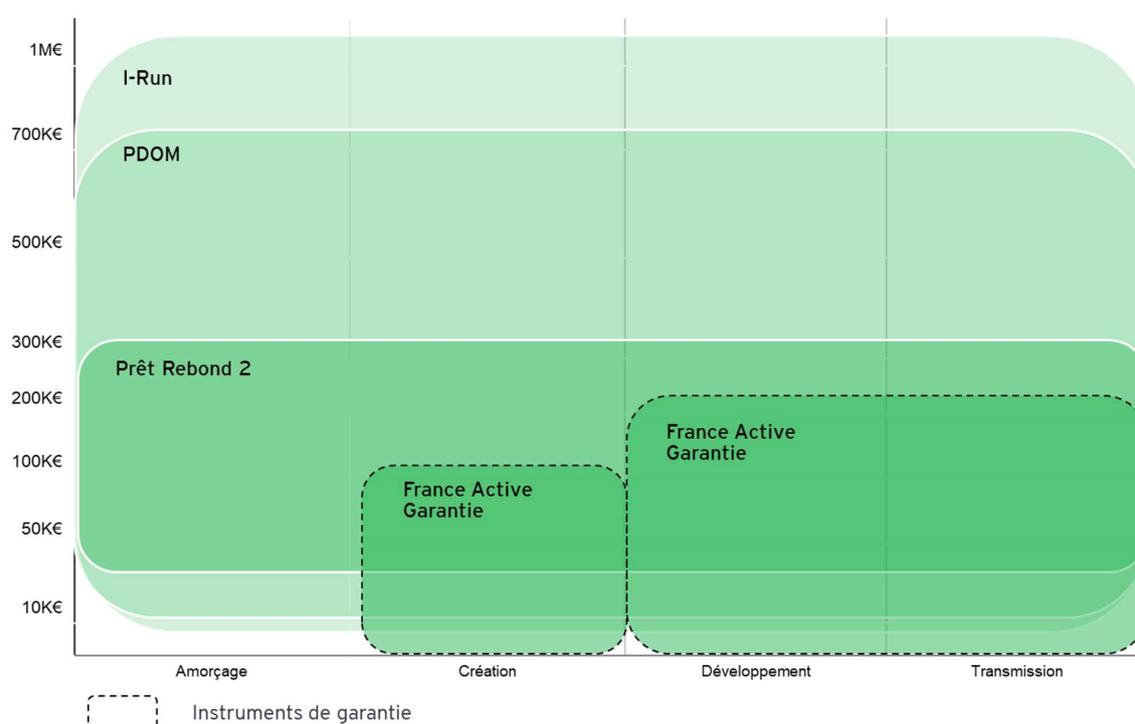
90 Ministère de l'économie et des finances et de la relance, *Prêt Garanti par l'Etat*, 2021.

À moyen terme, la hausse de l'endettement des entreprises réunionnaises devrait réduire leur capacité d'endettement sur plusieurs années. Ceci pourrait conduire en retour à réduire l'offre de financement bancaire, du fait d'une baisse des projets entrant dans les critères de viabilité des banques. Par ricochet, en l'absence de solutions de financement alternatives (en haut-de-bilan par exemple), une baisse du niveau d'investissement privé sur le territoire pourrait en découler.

D'autres acteurs déploient **des instruments de garantie**, permettant ainsi de couvrir une partie du risque de crédit des banques et de faciliter l'accès au crédit des PME. En la matière, les principaux acteurs identifiés sont Bpifrance et France Active, précédemment cités en Section 3.1.

La représentation graphique ci-dessous présente le positionnement des instruments de dette précités existants à La Réunion, hors instruments de microfinance présentés à la Section 3.3.

Figure 3 : Représentation graphique du positionnement des principaux produits de dette à La Réunion<sup>91</sup>



Source : Rapports d'activité et entretiens avec les acteurs financiers, Analyse EY, 2021.

### 3.3 Acteurs intervenant en microfinance

Un **micro-prêt** est un prêt dont le montant est généralement inférieur à 50 k€ (voire inférieur à 25 k€)<sup>92</sup>, destiné en particulier aux TPE et aux chômeurs, ou aux personnes inactives qui souhaitent se lancer dans la création de leur propre emploi mais qui n'ont pas accès aux services bancaires

91 Comme indiqué en section 3.1, France Active Garantie intervient jusqu'à 100 k€ pour une microentreprise en développement ou reprise et une structure de l'ESS en création et jusqu'à 100 k€ pour une structure de l'ESS en développement ou reprise.

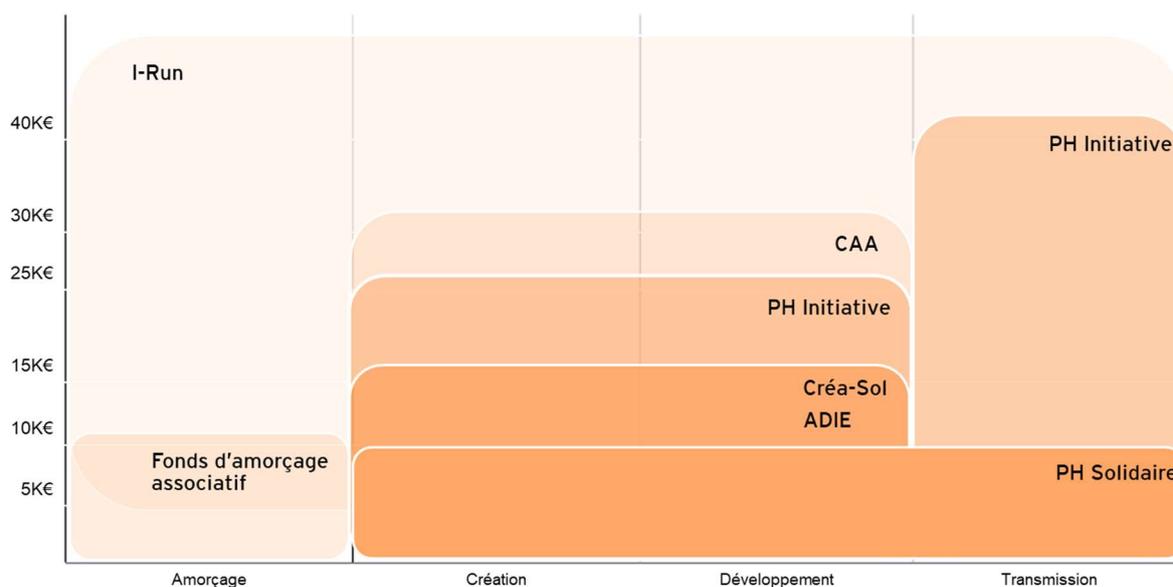
92 Commission Européenne, *Initiative européenne pour un développement du microcrédit en faveur de la croissance et de l'emploi*, 2007.

traditionnels. Dans le présent rapport, les prêts inférieurs à 50 k€ sont considérés comme étant des micro-prêts.

Au sein de l'offre de microfinance peuvent être distingués **le micro-prêt professionnel, le micro-prêt personnel et le prêt d'honneur**. Le micro-prêt professionnel est un prêt qui a pour objet de financer la création, le rachat ou la consolidation d'une petite PME artisanale ou commerciale, pour des personnes confrontées à des difficultés d'accès au financement classique. Le micro-prêt dit « personnel », cible la stabilisation de revenu et la sécurisation financière de personnes souvent vulnérables en couvrant des besoins en financement ponctuels jusqu'à 3 000 €. Le prêt d'honneur constitue quant à lui une forme particulière de micro-prêt, octroyé à des personnes créant ou reprenant une entreprise plutôt qu'à l'entreprise elle-même. Accordés sans garanties personnelles ou réelles, ils ne portent généralement pas d'intérêt (prêts à taux 0 %) et permettent au porteur de renforcer son apport personnel et d'accroître les fonds propres de son entreprise.

La représentation graphique ci-dessous présente le positionnement des principaux instruments de microfinance existants à La Réunion.

**Figure 4 : Représentation graphique du positionnement des principaux produits de microfinance à La Réunion**



Source : Rapports d'activité et entretiens avec les acteurs financiers, Analyse EY, 2021.

Les principaux acteurs de la microfinance présents à La Réunion sont présentés de manière succincte ci-dessous :

- L'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE)** est une association Loi 1901 créée en 1989 qui aide des personnes éloignées du marché du travail et du système bancaire à créer ou développer leur entreprise. Son offre principale prend la forme d'un micro-prêt d'un montant de 15 k€ maximum (augmenté depuis septembre 2020). Ce micro-prêt peut être complété par un prêt d'honneur. L'ADIE intervient peu auprès du secteur

associatif. Son offre de financement est également limitée en termes de ticket pour pouvoir répondre aux besoins des secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

- **France Active** (voir les éléments précédemment présentés en Section 4.1.1).
- **Initiative Réunion** est un réseau de 21 Plateformes d'Initiative Locales (PFRIL), intégré au réseau national Initiative France, qui finance sous forme de prêts d'honneur les entrepreneurs dans leurs projets de création ou de reprise et les TPE et petites PME du commerce et de l'artisanat en croissance. L'absence d'abondement sur fonds européens lors de la dernière programmation a limité le soutien financier d'Initiative.
- **Créa-Sol** est une association Loi 1901 présente à La Réunion depuis 2009 qui propose des financements pour des professionnels (PME de moins de 3 salariés) et personnes physiques percevant des revenus sociaux ou modestes. Ses bénéficiaires sont éloignés du marché du travail et du marché du financement bancaire traditionnel. Elle s'appuie sur un réseau de partenaires (sociaux, Centres Communaux d'Action Sociale...) pour la diffusion de son offre. Créa-Sol propose du microcrédit pouvant être cofinancé par d'autres plateformes de microfinance (Initiative Réunion et France Active) et des banques. Après une progression régulière entre 2017 et 2019 et une baisse en 2020 (-54% des engagements par rapport à 2019), une reprise a été constatée en 2021 (+28% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2020). Son offre est déployée majoritairement pour du financement de créations (86%) tandis que les projets en développement ne représentent que 14%.

Avec l'instrument de partage de risques « i-Run », la banque BFCOI intervient aussi sur le financement des micro-prêts professionnels. 27% des prêts octroyés au travers de cet instrument ont des montants inférieurs à € 25k. Cet instrument est présenté en section 3.1.

Tableau 15 : Produits de microfinance proposés par les instituts de microfinance à La Réunion

Produit/Acteur		ADIE	France Active	Initiative Réunion	Créa-Sol
Micro-prêt traditionnel	Présentation	<p>Micro-prêt avec intérêts, nécessitant une garantie d'un tiers (proche du porteur de projet)</p> <p><b>Cible :</b>            Entrepreneurs non-« bancarisables » :            (1) Personnes au chômage ou vivant des minima sociaux désireuses de créer leur entreprise            (2) TPE, existantes, travailleur indépendant, salarié</p> <p><b>Taux d'intérêt :</b> 7,45 %  <b>Montant :</b> 15 k€ maximum et 9 k€ en moyenne</p>			<p>Microcrédit professionnel avec intérêts, un différé de paiement possible, sans caution sur personne physique, sans frais de dossier et sans frais de garantie avec une contribution de solidarité de 150 € ou 250 € pour un microcrédit de plus de 5 k€</p> <p><b>Cible :</b> PME de moins de 3 salariés en création, développement et reprise  <b>Taux d'intérêt :</b> 5%  <b>Montant :</b> 15 k€ maximum et 9 k€ en moyenne</p>
	Bilan d'activité	<p>Entre 2018 et 2020 :</p> <p><b>Montant de prêts octroyés (2018-2020) :</b> 20,7 M€  <b>Nombre de bénéficiaires :</b> 2 874</p> <p>Tendance 2021 :</p> <p><b>Montant de prêts :</b> 10,1 M€  <b>Nombre de bénéficiaires :</b> 1 150</p>			<p>Entre 2018 et 2020 :</p> <p><b>Montant de prêts octroyés (2018-2020) :</b> 1,3 M€  <b>Nombre de bénéficiaires :</b> 147</p> <p>Tendance 2021 :</p> <p><b>Montant de prêts :</b> 0,3 k€  <b>Nombre de bénéficiaires :</b> 34</p>

Produit/Acteur		ADIE	France Active	Initiative Réunion	Créa-Sol
Prêt d'honneur	Présentation	<p>Prêt à taux zéro et sans besoin de caution donnée à titre personnel, s'ajoutant au micro-crédit ADIE obtenu</p> <p><b>Cible :</b>            Entrepreneurs non-« bancarisables » :            (1) Personnes au chômage ou vivant des minima sociaux désireuses de créer leur entreprise            (2) TPE, existantes, travailleur indépendant, salarié</p> <p><b>Montant :</b> entre 3 k€ en moyenne</p> <p>Prêt à taux zéro et sans besoin de caution donnée à titre personnel.</p>	<p>Plusieurs prêts sont proposés en fonction du projet : Contrat d'apport associatif (CAA), Fonds d'amorçage associatif (FAA), Fonds régional d'investissement solidaire (FRIS), Financement à l'initiative solidaire (FIS),</p> <p><b>Cible :</b>            (1) TPE            (2) Entreprises sociales et/ou solidaires            (3) Associations</p> <p><b>Montant :</b> entre 5 k€ et 1 Me selon les prêts</p>	<p><b>Cible :</b>            (1) Entreprises <b>création ou reprise/transmission</b>            (2) Entreprises existantes</p> <p><b>Montant :</b>            En création : 25 k€ maximum et 16 k€ en moyenne ;            En reprise/transmission : 40 k€ maximum et 20 k€ en moyenne ;            En croissance : 25 k€ maximum</p>	
	Bilan d'activité	<p>Entre 2018 et 2020 :</p> <p><b>Montant de prêts octroyés :</b> 1,3 M€</p> <p><b>Nombre de bénéficiaires :</b> 400</p>	Voir section 3.1	<p>En 2020,</p> <p><u>PH Création :</u>  <b>Montant de prêts octroyés :</b> 907 k€</p> <p><u>PH Reprise :</u>  <b>Montant de prêts octroyés :</b> 448 k€</p> <p><u>PH Croissance :</u>  <b>Montant de prêts octroyés :</b> 343 k</p> <p><b>Nombre de bénéficiaires :</b> 83</p>	

Produit/Acteur		ADIE	France Active	Initiative Réunion	Créa-Sol
Autres dispositifs			<p>Fonds régional d'investissement solidaire (FRIS) avec un financement bancaire fortement souhaitable. Intervention de la Région en co-garantie.</p> <p><b>Cible :</b> Entreprises de l'ESS  <b>Montant :</b> entre EUR 5K et EUR 200K  <i>Prêt à 2% sans besoin de caution solidaire des dirigeants ou de sureté, d'une durée de 5 à 7 ans avec différé d'un an minimum.</i></p> <p>Fonds d'investissement France Active  <b>Cible :</b> Entreprises de l'ESS  <b>Montant :</b> entre EUR 200K et EUR 1M</p>	<p>D'autres dispositifs déployés via Bpifrance notamment le Prêts d'Honneur Solidaire et le Prêt d'Honneur création/reprise.</p>	

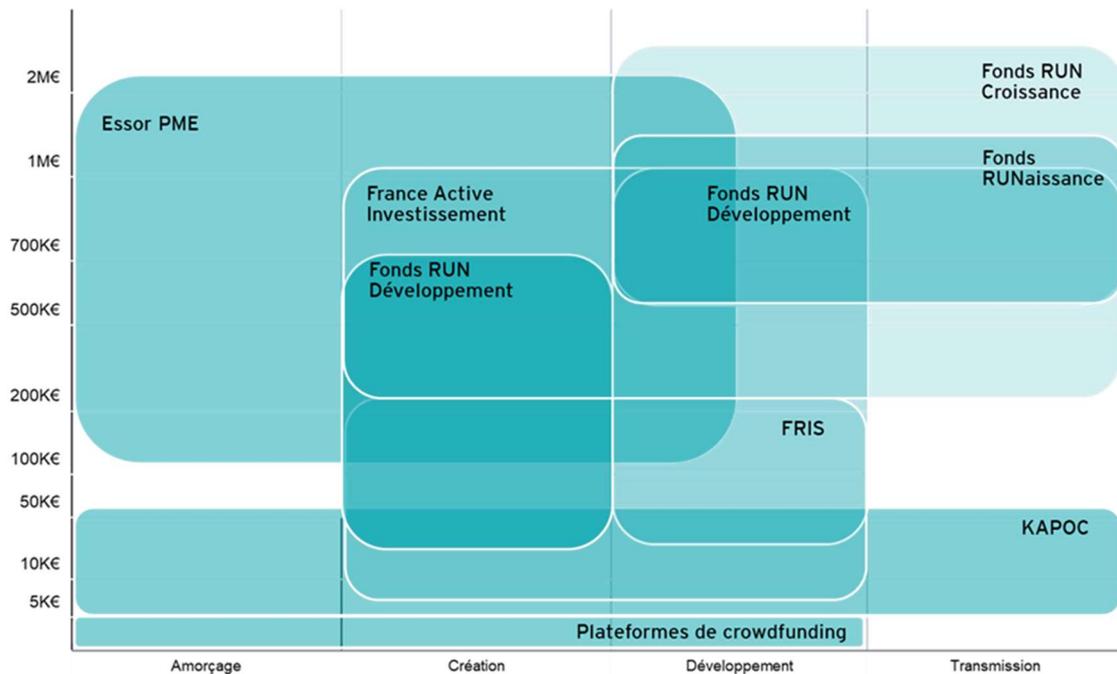
Source : Bilan d'activité des acteurs de la microfinance à La Réunion, 2021

### 3.3.1 Acteurs intervenant en fonds propres (et quasi-fonds propres)

La Réunion est dotée d'un tissu limité d'acteurs régionaux du capital-investissement.

Le graphique ci-dessous présente le positionnement des principaux instruments financiers proposant des produits de capital-investissement sur le territoire réunionnais et pour la plupart d'entre eux bénéficiant d'un soutien de la Région.

Figure 5 : Représentation graphique du positionnement des principaux dispositifs de capital-investissement à La Réunion



Source : Rapports d'activité et entretiens avec les acteurs financiers, Analyse EY, 2021.

#### **APICAP**

Créée en 2001, APICAP est une société de gestion en capital-investissement et en immobilier disposant de fonds à La Réunion et en Métropole. Elle détient plus de EUR 500M d'actifs sous gestion.

Elle intervient en private equity auprès de PME en capital- pré-amorçage / amorçage / risque / développement / transmission et venture.

Présent à La Réunion depuis 2012 et réalisant en moyenne 7 opérations d'investissement par an, APICAP détient environ 60% du marché du capital-investissement réunionnais.

APICAP intervient au travers de différents types de fonds dont les principaux sont les suivants :

- **Essor PME** : Développé depuis fin 2018, Essor PME est un fonds de co-investissement dont l'objectif est de prendre des participations dans les TPE-PME de La Réunion. Il est régi par le RGEC et a investi, depuis sa création, dans 5 sociétés, 4 start-ups et une entreprise en

croissance. Une douzaine de TPE-PME sont ciblés y compris avec des investissements de suivis. Le dispositif est détaillé en Section 3.1.

- **Les fonds d'investissement de proximité (FIP)** : Ils consistent à lever des fonds auprès de contribuables par de la défiscalisation. Ils couvrent les secteurs notamment des services, du commerce, du tourisme et de l'agroalimentaire.
- **Le fonds Entrepreneur 974** : Concentrant 167 chefs d'entreprises et 2 institutionnels, le fonds Entrepreneur 974 est un fonds professionnel de capital-investissement (FPCI). Des investissements à destination d'acteurs majeurs réunionnais dans l'informatique et l'énergie ont été réalisés via ce fonds.

### **Smalt Capital**

Smalt Capital est une société de gestion créée à Marseille en 2000. Elle gère des fonds de capital-investissement dans la région Sud, la Corse et La Réunion. Les activités à La Réunion ont commencé en 2002 et se sont renforcées avec l'ouverture d'un bureau sur place en 2011.

Smalt Capital a investi dans une cinquantaine d'entreprises réunionnaises et a déployé environ 40M€.

Il intervient au travers de 5 fonds dont 3 avec des souscripteurs institutionnels et 2 avec des souscripteurs particuliers.

Les 3 fonds institutionnels sont les suivants :

- **Fonds RUNaissance** : lancé en 2020, ce Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI) est toujours dans une phase de collecte. Il est abondé par des souscripteurs privés que sont la CEPAC et le Crédit Agricole et des réflexions sont en cours pour un abondement de Bpifrance via des fonds France Relance. Des réflexions avaient été menées avec la Région pour un abondement sur fonds FEDER ou fonds propres régionaux. Afin de ne pas démultiplier les instruments financiers dans cette région et ne pas faire du crowding out des initiatives existantes telle que la FRR, la Région a préféré ne pas s'engager à ce stade. Il interviendrait en phase de développement (par exemple, l'achat d'entreprises concurrentes, le lancement d'un nouveau produit) ou de transmission. En particulier dans un contexte post-COVID, il a pour objectif d'accompagner les PME dans leur stratégie de redéploiement.
- **Fonds RUN Croissance** est un FPCI qui intervient dans la phase de développement et transmission des sociétés. Créé en 2012, les souscripteurs sont à la fois publics (Bpifrance, AFD et la Région) et privés (banques et pensions de retraite).
- **Fonds RUN Développement** est un Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) intervenant en phase d'amorçage, de démarrage ou d'expansion, essentiellement des jeunes entreprises. Créé en 2012, les souscripteurs sont la Région (sur fonds propres), le FEDER et l'AFD. Ce fonds intervenant en capital-risque est en phase de désinvestissement des projets. Il a eu un bilan contrasté du fait du soutien d'entreprises n'ayant pas eu les résultats escomptés et qui ont été pour certaines en liquidation judiciaire.

Les deux autres fonds sont des fonds d'investissement de proximité (FIP) dont les souscripteurs sont privés. En raison de leurs tickets d'intervention peu élevés, ils interviennent souvent en co-

investissement avec les fonds institutionnels. Ces fonds ont néanmoins peu de potentiel d'investissement :

- Le **FIP Noveris Outre-Mer**, lancé en 2011 et d'une enveloppe de 814 k€, n'effectue plus d'investissement et ne détient plus que deux participations.
- Le **FPI Océanis**, lancé en 2017 et d'une enveloppe de 1,9 M€, a déjà épuisé toutes ses ressources dédiées à La Réunion. Depuis sa création, il a investi dans 7 projets à hauteur de 1,3 M€.

Les FIP, soumis à la réglementation RGEC, ne peuvent soutenir que des entreprises ayant moins de 7 ans d'existence, sauf exceptions<sup>93</sup>.

---

<sup>93</sup> Selon l'article 21 de la RGEC, aussi des sociétés nécessitant d'un investissement de plus de 50% du chiffre d'affaires annuel moyen des cinq dernières années peuvent être éligibles.

Tableau 16 Instruments financiers déployés par Smalt Capital

Fonctionnement	Bénéficiaires finaux	Enveloppe dédiée	Bilan d'activité
<b>Fonds RUNaissance</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Tickets d'investissement entre 500 k€ et 1,2 M€ avec pour objectif de l'élever à 3 M€ quand le fonds aura atteint une enveloppe de 20 M€</li> </ul>	<b>PME avec un chiffre d'affaire compris entre 2 M€ et 50 M€, d'une existence de 3 ans minimum et en phase de développement ou transmission</b>	Enveloppe totale à date : 14,1 M€ Enveloppe totale visée : 20 M€	En 2021, <b>Montant alloué : 750 k€</b> <b>Nombre de bénéficiaires : 1</b>
<b>Fonds RUN Croissance</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds intervenant sous forme de participation minoritaire</li> <li>Ticket d'intervention de 500 k€ à 2,5 M€, le plafond pouvant être porté jusqu'à 2,9 M€</li> </ul>	<b>PME en phase de développement ou transmission</b>	Enveloppe Région : 2,0 M€ Enveloppe totale : 19,5 M€	En 2017 <sup>94</sup> , <b>Montant alloué : 3,3 M€</b> <b>Nombre de bénéficiaires : 2</b>  Depuis sa création, <b>Montant alloué : 16,2 M€</b> <b>Nombre de bénéficiaires : 12</b>
<b>Fonds RUN Développement</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds intervenant sous forme de participation minoritaire</li> <li>Ticket d'intervention de 35 k€ à 700 k€ pour les projets en démarrage-crédation et jusqu'à 1 M€ pour les opérations d'expansion développement</li> <li>Possibilité de refinancement et de co-investissement avec le FPCI RUN Croissance et/ou le FIP Outre-Mer</li> </ul>	<b>PME en phase d'amorçage, de démarrage ou d'expansion, essentiellement des jeunes entreprises ayant un caractère innovant avec un chiffre d'affaire inférieur à 2 M€</b>  <b>Ses secteurs cibles sont l'informatique et la biotechnologie.</b>	Enveloppe Région : 2,7 M€ Enveloppe FEDER : 4,1 M€ Enveloppe totale : 10,8 M€	En 2016 <sup>95</sup> , <b>Montant alloué : 1,7 M€</b> <b>Nombre de bénéficiaires : 3</b>  Depuis sa création, <b>Montant alloué : 9,0 M€</b> <b>Nombre de bénéficiaires : 12</b>

Source : Bilan d'activité de Smalt Capital et entretien, 2021.

94 Dernière année enregistrant des investissements. Smalt Capital, *Bilan d'activité*, 2021.

95 Ibid.

## Synthèse des instruments financiers existants à La Réunion

Tableau 17 : Panorama de synthèse des principaux instruments financiers existants à La Réunion

Nom du produit	Type de produit	Intermédiaire financier	Enveloppe Région	Total fonds disponibles	Fonds distribués	Bénéficiaires finaux	Nombre de bénéficiaires	Thématiques couvertes		
								PME	Pêche	ESS
Prêt rebond 2	Prêt	Bpifrance	6 M€	15,9 M€	n.a.	PME impactées par la crise sanitaire	n.a.	✓		
Prêt de Développement Outre-Mer (PDOM)	Prêt	Bpifrance	n.a.	n.a.	n.a.	Tous types de PME	n.a.	✓		
France Active Garantie	Garantie	France Active	700 k€	2,4 M€	2,0 M€	TPE ou structures de l'ESS en phase de création, développement ou reprise	115			✓
Contrat d'apport associatif (CAA)	Prêt	France Active	400 k€	700 k€	70 k€	Associations	3			
Fonds d'amorçage associatif	Prêt	France Active	50 k€	115 k€	5 k€	Salariés en contrat d'accompagnement dans l'emploi	1			✓
Fonds régional d'investissement solidaire (FRIS)	Prêt	France Active	n.a.	3,3 M€	1,7 M€	Entreprises solidaires	26			✓
France active investissement	Prêt	France Active	n.a.	n.a.	n.a.	Entreprises sociales et/ou solidaires en création/reprise, en développement ou en phase de changement d'échelle	n.a.			✓
Prêt d'honneur solidaire (PHS)	Prêt	France Active	n.a.	n.a.	40 k€	Projets en création ou reprise	6	✓		
Micro-prêt ADIE	Micro-crédit	ADIE	n.a.	n.a.	20,7 M€	TPE	2 874	✓		
PH ADIE	Micro-crédit	ADIE	n.a.	n.a.	1,3 M€	TPE	400	✓		
PH Création	Micro-crédit	Initiative Réunion	n.a.	n.a.	907 k€	TPE	n.a.	✓		
PH Reprise	Micro-crédit	Initiative Réunion	n.a.	n.a.	448 k€	TPE	n.a.	✓		

Nom du produit	Type de produit	Intermédiaire financier	Enveloppe Région	Total fonds disponibles	Fonds distribués	Bénéficiaires finaux	Nombre de bénéficiaires	Thématiques couvertes		
								PME	Pêche	ESS
PH Croissance	Micro-crédit	Initiative Réunion	n.a.	n.a.	343 k€	TPE	n.a.	✓		
Micro-crédit Créa-Sol	Micro-crédit	Créa-Sol	n.a.	n.a.	1,3 M€	TPE et PME de moins de 3 salariés en création, développement ou reprise	147	✓		
i-Run	Prêt	BFCOI	37,2 M€	62 M€	34,2 M€	Tous types de TPE et PME réunionnaises	382	✓		
Essor PME	Capital-invest	APICAP	10 M€	20 M€	2,2 M€ (partie publique), EUR 4.5m en tenant compte de la partie privée	Participation minoritaire, dans tous types de PME en phase de pré-amorçage, amorçage, création et premier développement	5	✓		
Fonds d'investissement de proximité (FIP)	Capital-invest	APICAP	n.a.	n.a.	n.a.	PME	n.a.	✓		
Fonds Entrepreneur 974	Capital-invest	APICAP	n.a.	n.a.	n.a.	PME / Ce fonds vient en cofinancement avec ESSOR PME. EUR 27,5 M€ investis depuis 2011 dans 24 PME à La Réunion	n.a.	✓		
RUNaissance	Capital-invest	Smalt Capital	n.a.	14 M€	750 k€	PME avec un chiffre d'affaire compris entre 2 M€ et 50 M€, d'une existence de 3 ans minimum et en phase de développement ou transmission	1	✓		
RUN Croissance	Capital-invest	Smalt Capital	2 M€	19,5 M€	3,3 M€	PME en phase de développement ou transmission	2	✓		
RUN Développement	Capital-invest	Smalt Capital	2,7 M€	10,8 M€	1,7 M€	PME en phase d'amorçage, de démarrage ou d'expansion, essentiellement des jeunes entreprises ayant un caractère innovant avec un chiffre d'affaire inférieur à 2 M€	3	✓		

## Analyse de l'offre de financement à La Réunion pour les champs étudiés

En complément du Chapitre 3 portant sur la présentation des principaux instruments financiers existants en région Réunion pour les PME et les autres champs de l'étude, ce Chapitre 4 analyse l'offre de financement disponible à La Réunion dans sa globalité, en proposant une estimation chiffrée pour les principales catégories de produits financiers, y compris l'offre apportée par les banques commerciales sur le territoire réunionnais.

Ce chapitre est structuré en quatre parties :

- Un préambule méthodologique présente la démarche générale adoptée pour estimer l'offre de financement ;
- Une estimation de l'offre de financement pour les PME et pour chaque catégorie de produits financiers est effectuée ;
- Une déclinaison de cette estimation de l'offre de financement est conduite pour l'ESS ainsi que pour les entreprises des secteurs de la pêche et de l'aquaculture ; et
- Une synthèse de l'estimation de l'offre de financement pour l'ensemble des champs de l'étude est apportée.

### Méthodologie utilisée pour estimer l'offre de financement pour les champs couverts par l'étude

L'estimation de l'offre annuelle des principaux produits financiers disponibles pour les PME, les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, et l'ESS en 2021 et 2022 a été calculée sur la base de plusieurs sources d'information, tendances de marché et projections, qui permettent une approche complémentaire, tant quantitative que qualitative. Les sources d'information et la méthode de calcul sont propres à chaque champ d'étude et à chaque produit financier et dépendent principalement du degré d'accessibilité et d'agrégation des données.

Cependant, la méthode de calcul a été systématiquement réalisée suivant deux étapes :

**Etape 1 :** L'analyse prend en compte tous les montants octroyés à La Réunion aux PME et aux autres cibles de l'étude pour les produits pour lesquels les données sont disponibles sur les dernières années<sup>96</sup>. Ces données sont issues des bases de données publiques (Banque de France, France Invest et France Angels) et des documents que les acteurs régionaux rencontrés dans le cadre de l'étude ont communiqués. Les informations utilisées portant sur l'offre concernent uniquement les PME et excluent les ETI et les Grandes Entreprises (GE), quelque soit le champ de l'étude considéré. Les montants sont détaillés, dans la mesure du possible, entre TPE, petites entreprises et entreprises de taille moyenne.

**Etape 2 :** Les estimations des montants d'offre de financement pour 2021 et 2022 sont élaborées en prenant en considération :

---

<sup>96</sup> Pour les produits de microfinance, les données utilisées portent sur les années 2018 à 2020. Pour les crédits de court, moyen et long-terme, les données utilisées portent sur les années 2015 à 2019. Pour l'offre de financement en fonds propres, les données disponibles portent sur les années 2015 à 2020.

- Les tendances observées sur la période précédente pour chacun des produits financiers ; et
- La dynamique de marché perçue par les différents acteurs régionaux rencontrés pour le futur, permettant ainsi la définition de différents scénarios possibles (« optimistes » et « pessimistes »).

Ces deux étapes permettent d'estimer une offre de financement pour 2021 puis 2022 pour chacun des produits financiers et pour chaque champ de l'étude (PME ; secteurs de la pêche et de l'aquaculture ; ESS). Toutefois, **il convient de noter que le climat actuel incertain pose une limite aux hypothèses retenues** ; une limite qu'il est actuellement difficile d'estimer dans les méthodes de quantification. Les résultats des estimations obtenues sont donc à prendre avec toutes les précautions nécessaires, en particulier au regard de l'incertitude liée à la crise de la COVID-19.

La façon dont ces éléments de méthodologie de calcul sont combinés est spécifique à chaque produit financier en fonction de sa nature et des données obtenues sur la période 2015-2020. Elle est explicitée au début de chaque sous-section dédiée au produit financier en question.

### Estimation de l'offre de financement pour les PME

Cette section présente les principales catégories de produits financiers à destination des PME de La Réunion et leur offre de financement associée :

- Produits de microfinance ;
- Prêts de court, moyen et long-terme ;
- Financement en fonds propres (ou quasi-fonds propres).

#### 4.2.1 Offre de financement en produits de microfinance

##### Présentation de l'offre de financement en produits de microfinance

Le tableau ci-dessous présente les volumes de micro-prêts octroyés par les acteurs de la microfinance à La Réunion.

Tableau 18 : Offre de produits de microfinance à La Réunion – montants totaux octroyés (en M€)

	2018	2019	2020
ADIE	6,22	8,14	7,71
France Active Réunion	0,02	0,11	0,97
Initiative Réunion	1,56	1,80	1,70
Créa-Sol	0,40	0,60	0,30
<b>Total</b>	<b>8,2</b>	<b>10,7</b>	<b>10,7</b>

Source : Données ADIE, France Active Réunion, Initiative Réunion, Créa-Sol, 2021.

Une partie de l'offre de la BFCOI est composée de micro-prêts. Néanmoins en l'absence de données, celle-ci n'est pas prise en compte dans l'estimation suivante.

L'offre de microfinance présente une stabilité depuis 2019 après avoir progressé de 30 % entre 2018 et 2019. Ce dynamisme, en particulier du microcrédit professionnel est observable depuis quelques années à La Réunion avec une augmentation de 19% par an entre 2010 et 2018. Il s'explique

notamment par une hausse des créations, en particulier de TPE, ces dernières années (+32 % en 2020 par rapport à 2019<sup>97</sup>).

L'intervention en microfinance des acteurs a néanmoins été ralentie du fait que leurs fonds de prêts n'ont pas été abondés depuis 2014<sup>98</sup>. L'activité de prêts s'est maintenue grâce aux remboursements et au fonds provenant de Bpifrance<sup>99</sup>.

Les acteurs interrogés dans le cadre des entretiens ont souligné un possible **accroissement des besoins en offre de microfinance compte tenu de la structuration du tissu économique essentiellement composé de TPE** (91,7 % des PME de la région) et d'un **dynamisme de création d'entreprises sur le territoire**. La crise a également accru les besoins de renforcement de la trésorerie. Initiative et Créa-Sol anticipent ainsi un potentiel de doublement de leur activité dans les prochaines années.

### Quantification de l'offre de financement en produits de microfinance

L'estimation de l'offre de financement en microfinance pour 2021 et 2022 a été calculée suivant des hypothèses et un raisonnement en deux temps :

- Une tendance de croissance annuelle moyenne de 15 % est constatée sur la période 2018-2020. Celle-ci sert de base au scénario de projection de l'offre de financement pour les années 2021 et 2022 ;
- Afin d'estimer l'offre sur 2021 et 2022, une croissance régulière des montants octroyés est supposée afin de tenir compte des dynamiques constatées et/ou anticipées par les acteurs : une dynamique de créations d'entreprises et le contexte macroéconomique de reprise soutenue. Le taux de croissance annuel moyen entre 2018-2020 de 14% est appliqué ;
- Enfin, une variation de 5 % est appliquée afin d'estimer un possible intervalle des montants de financement pouvant être octroyés : -5 % pour le scénario pessimiste et +5 % pour le scénario optimiste.

Tableau 19 : Estimation de l'offre annuelle de produits de microfinance pour les PME en 2021 et 2022 à La Réunion (M€)

Offre de financement en microfinance	2021 (M€)	2022 (M€)
Offre totale en microfinance	11,7 – 12,9	13,4 – 14,8

Source : Analyse EY, 2021.

#### 4.2.2 Offre de financement en prêts de court, moyen et long-terme

##### Présentation de l'offre de financement en prêts de court, moyen et long-terme

Au niveau régional, les données communiquées par l'IEDOM portent sur les encours de prêts à court, moyen et long-terme octroyés aux entreprises. Les encours de prêts correspondent au

97 INSEE, *Bilan économique 2020 – La Réunion*, 2021.

98 Entretiens avec les représentants des acteurs de la microfinance.

99 Depuis 2020, les missions de la Caisse des dépôts relatives à l'entrepreneuriat et aux plateformes de microfinance ont été attribuées à Bpifrance. De nouvelles dotations ont ainsi été déployées en 2021 et 2021.

capital restant dû par les entreprises aux institutions de crédit et aux autres institutions financières, excluant ainsi les intérêts. Les données issues de l'IEDOM rassemblant l'ensemble des prêts octroyés aux entreprises, il a été nécessaire de distinguer la part de ces prêts attribuée aux PME. La part relevée au niveau national a été appliquée, à savoir 45% des prêts octroyés<sup>100</sup>. Puis, à partir de données régionales issues de l'IEDOM, une séparation entre les encours de prêts octroyés aux TPE<sup>101</sup> d'une part, et ceux octroyés aux petites entreprises et entreprises de taille moyenne<sup>102</sup> d'autre part a été effectuée<sup>103</sup>. Ces montants sont présentés dans les deux tableaux ci-dessous.

**Tableau 20 : Encours des prêts à court-terme octroyés aux PME à La Réunion (M€)**

	Déc. 2015	Déc. 2016	Déc. 2017	Déc. 2018	Déc. 2019	Déc. 2020
TPE (M€)	71	66	60	58	60	178
Petites entreprises et entreprises de taille moyenne (M€)	193	180	163	159	163	486
<b>Total (M€)</b>	<b>264</b>	<b>246</b>	<b>223</b>	<b>217</b>	<b>223</b>	<b>664</b>

Source : IEDOM, 2021.

**Tableau 21 : Encours de prêts à moyen et long-terme octroyés aux PME à La Réunion (M€)**

	Déc. 2015	Déc. 2016	Déc. 2017	Déc. 2018	Déc. 2019	Déc. 2020
TPE (M€)	200	208	226	233	241	278
Petites entreprises et entreprises de taille moyenne (M€)	1 399	1 455	1 578	1 628	1 687	1 943
<b>Total (M€)</b>	<b>1 599</b>	<b>1 663</b>	<b>1 804</b>	<b>1 861</b>	<b>1 929</b>	<b>2 220</b>

Source : IEDOM, 2021.

L'estimation de l'offre de crédits aux entreprises réunionnaises est effectuée en deux étapes :

**Etape 1 :** Estimation du pourcentage des nouveaux prêts au sein des encours pour chaque année au niveau national et pour l'ensemble des prêts ;

A partir des données Banque de France indiquant le montant des nouveaux prêts accordés à l'ensemble des Sociétés Non Financières (SNF) résidentes en France<sup>104</sup>, la part des nouveaux prêts au sein des encours au niveau national est déterminée.

100 Webstat.banque-France.fr – Crédit aux entreprises

101 Entre 0 et 9 salariés (et donc Très Petites Entreprises).

102 Les petites et moyennes entreprises recouvrent ici les petites entreprises (10 à 49 salariés) et les entreprises de taille moyenne (50 à 249 salariés), soit l'ensemble des entreprises de 10 à 249 salariés.

103 IEDOM, Suivi des crédits aux entreprises à La Réunion, 2017.

104 Voir : Webstat.banque-france.fr – Crédit aux entreprises / crédits aux Sociétés Non Financières.

Tableau 22 : Encours de prêts à moyen et long-terme octroyés aux PME à La Réunion (Md€)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours des prêts	874,1	912,1	964,6	1 019,5	1 062,2	1 198,2
Flux des nouveaux prêts	237,7	265,5	313,3	313,5	328,9	436,0
<b>% des nouveaux prêts dans l'encours</b>	<b>27,2</b>	<b>29,1</b>	<b>32,5</b>	<b>1 861</b>	<b>31,0</b>	<b>36,4</b>

Source : Analyse EY, 2021.

En d'autres termes, pour l'année 2019, l'ensemble des nouveaux prêts accordés aux sociétés non financières résidant en France représentait 36,0 % du total des encours au 31 décembre de cette année.

**Étape 2 :** A partir de ce pourcentage et des données sur les encours de prêts pour les entreprises à La Réunion, estimation du montant des nouveaux prêts qui leur sont accordés pour chaque année.

Cette seconde étape consiste à estimer les montants des nouveaux prêts (court, moyen et long-terme) accordés aux entreprises à La Réunion. Pour cela, les données des tableaux précédents sont utilisées.

Les montants estimés sont ensuite calculés sur la base de trois hypothèses :

**Hypothèse 1 :** la proportion des nouveaux prêts au sein des encours est la même à La Réunion qu'en France métropolitaine ;

**Hypothèse 2 :** La proportion des nouveaux prêts au sein des encours est la même pour toutes les tailles d'entreprises (microentreprises, PME, ETI et GE). Cette hypothèse se fonde sur le poids économique des PME au sein de l'ensemble de l'économie (et notamment à La Réunion), tant du fait de leur part prépondérante au sein de l'ensemble des entreprises que de leur poids en termes de besoin de financement ; et

**Hypothèse 3 :** La proportion des nouveaux prêts au sein des encours est la même pour les prêts à court, moyen et long-terme que pour l'ensemble des prêts accordés aux entreprises. Cette hypothèse se fonde sur l'importance des prêts à court, moyen et long-terme dans le financement des entreprises. Les autres formes de crédit (crédits-baux, affacturage et autres crédits) représentent des proportions faibles au sein de l'ensemble des prêts accordés aux entreprises.

Les tableaux suivants indiquent l'**offre de nouveaux prêts** accordés aux entreprises réunionnaises chaque année sur la période 2015-2020.

Tableau 23 : Estimation des montants annuels des nouveaux prêts à court-terme octroyés aux PME à La Réunion (M€)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TPE (M€)	19	19	19	18	19	65
Petites et moyennes entreprises (M€)	52	52	53	49	51	177
<b>Total (M€)</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	<b>73</b>	<b>67</b>	<b>69</b>	<b>242</b>

Source : Banque de France, IEDOM Analyse EY, 2021.

**Tableau 24 : Estimation des montants annuels des nouveaux prêts à moyen et long-terme octroyés aux PME à La Réunion (M€)**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TPE (M€)	54	61	73	71	75	101
Petites et moyennes entreprises (M€)	380	424	513	500	523	707
<b>Total (M€)</b>	<b>435</b>	<b>484</b>	<b>586</b>	<b>571</b>	<b>598</b>	<b>808</b>

Source : Banque de France, Analyse EY, 2021.

La forte hausse du montant de prêts octroyés en 2020 s'explique par les mesures prises pour contrecarrer les conséquences économiques de la crise de la COVID-19. Les PGE étant comptabilisés comme des prêts de court-terme, ils expliquent l'essentiel de la hausse de 249 % entre 2019 et 2020 de l'offre de prêts de court-terme (de 69 M€ à 242 M€). Une augmentation significative de 35 % des prêts de moyen et long-terme entre 2019 et 2020 est également à observer et à mettre en perspective avec les taux de croissance entre - 2,6 % et 21,1 % entre 2015 et 2019.

### **Quantification de l'offre de financement en prêts de court, moyen et long-terme**

L'estimation de l'offre de financement en prêts pour les années 2021 et 2022 a été calculée selon la méthode suivante :

- Tout d'abord, le taux de croissance annuel moyen sur 2015-2019 exclu des années 2018 et 2020 est pris en compte : la première hypothèse retenue est que l'année 2020 est une anomalie et que le volume de prêts octroyés en 2021 retrouvera un niveau proche de la tendance observée entre 2015 et 2019. Bien que les PGE soient reconduits jusqu'à juin 2021, et que l'incertitude sur la phase de reprise demeure, l'hypothèse d'un recours plus modeste aux PGE en 2021 par rapport à 2020 est retenue. La seconde hypothèse retenue est que l'année 2018, impactée par la crise des « gilets jaunes » constitue également une année particulière ayant impactée les volumes de prêts à court-terme octroyés. **Ce taux est de 1,6% pour les prêts de court-terme et 12,4% pour les prêts de moyen et long-terme.**
- Ce taux est toutefois revu à la baisse pour les prêts de court-terme afin de tenir compte du niveau d'endettement élevé des entreprises, ce qui pourrait conduire les établissements bancaires à réduire leur offre de prêts, compte tenu de leurs impératifs de gestion des risques. Une baisse de 14 % de ce taux pour les prêts de court-terme est appliquée (proportion des PME du territoire ayant eu recours au PGE) : **1,4 % de croissance pour les crédits de court-terme et 12,4% pour les crédits de moyen et long-terme.**

Ce taux est appliqué aux montants observés en 2019 afin d'estimer les montants pour l'année 2021.

Pour l'année 2022, en considérant une croissance régulière des volumes de prêts, ce même taux est appliqué aux données 2021 calculées précédemment.

Enfin, une variation de 5 % est appliquée afin d'estimer un possible intervalle des montants de financement pouvant être octroyés : -5 % pour le scénario pessimiste et +5 % pour le scénario optimiste.

L'estimation de l'offre de financement en prêts à court-terme par taille d'entreprise pour 2021 et 2022 est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 25 : Estimation de l'offre annuelle de financement en prêts de court-terme pour les PME en 2021 et 2022 à La Réunion (M€)**

Offre de financement en prêts à court-terme	2021 (M€)	2022 (M€)
Offre pour les TPE	17,9 – 19,8	18,1 – 20,0
Offre pour les petites et moyennes entreprises	48,8 – 53,9	49,5 – 54,7
<b>Offre totale pour les PME</b>	<b>66,6 – 73,7</b>	<b>67,6 – 74,7</b>

Source : Banque de France, Analyse EY, 2021.

L'offre de financement en prêts à moyen et long-terme est estimée suivant la même méthode. Les résultats de cette estimation sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 26 : Estimation de l'offre annuelle de financement en prêts de moyen et long-terme pour les PME en 2021 et 2022 à La Réunion (M€)**

Offre de financement en prêts à moyen et long-terme	2021 (M€)	2022 (M€)
Offre pour les TPE	79,8 – 88,2	89,7 – 99,1
Offre pour les petites et moyennes entreprises	558,4 – 617,2	627,4 – 693,5
<b>Offre totale pour les PME</b>	<b>638,2 – 705,4</b>	<b>717,1 – 792,6</b>

Source : Banque de France, Analyse EY, 2021.

### 4.2.3 Offre de financement en fonds propres

#### **Présentation de l'offre de financement en fonds propres**

Le marché du capital-investissement en région Réunion est peu important et composé principalement de deux acteurs : APICAP et Smalt Capital.

L'analyse quantitative de l'offre en fonds propres à La Réunion repose notamment sur les données publiées par France Invest, qui regroupe l'ensemble des structures de capital-investissement installées en France. Cette association fournit à la fois des données à l'échelle nationale et régionale. Ces données sont catégorisées selon le stade de développement des entreprises et l'objectif du financement (innovation, développement et transmission). Il convient de préciser que le capital-innovation couvre à la fois l'amorçage, la création et le capital-risque.

Les données présentées dans cette section intègrent toutes les tailles d'entreprises, y compris les ETI et les GE, car aucune segmentation des données selon la taille des entreprises n'est disponible. Cependant, cet élément n'affectera pas substantiellement l'analyse, les PME représentant la plupart des investissements en France.

L'offre en fonds propres à La Réunion a été déterminée comme suit :

- A partir des données communiquées par APICAP, qui réalise 60% de l'activité de capital-investissement à La Réunion, l'offre totale de fonds propres à La Réunion en 2020 a été estimée à 15,6 M€ ;

- L'offre de fonds propres de 2018 et 2019 a été déterminée en faisant l'hypothèse d'une évolution de l'offre réunionnaise semblable à celle observée dans les DROM-COM. Cette évolution a ainsi été appliquée à l'offre en 2020 estimée précédemment ;
- Afin d'estimer les montants par segment, la part de chaque segment de financement dans le total des montants investis en France a été appliquée au montant de l'offre de totale de fonds propre déterminée précédemment.

Le volume d'activité du financement en fonds propres à La Réunion au cours des dernières années est présenté dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 27 : Financement en fonds propres sur la période 2017-2019 à La Réunion par type d'investissement (en M€)**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capital-innovation	0,4	0,4	0,2	0,7	1,2	1,9
Capital-développement	1,8	1,6	0,5	1,5	2,0	3,7
Capital-transmission	2,9	3,1	1,5	4,2	6,8	9,9
<b>Total</b>	<b>5,0</b>	<b>5,0</b>	<b>2,1</b>	<b>6,4</b>	<b>10,0</b>	<b>15,6</b>

Source : France Invest, Analyse EY, 2021.

Malgré une croissance depuis 2017, l'activité de capital-investissement est peu développée à La Réunion en raison d'un double phénomène, un manque d'acculturation des dirigeants des entreprises réunionnaises à ce type de financement et une difficulté à attirer les capitaux d'investisseurs privés sur le territoire. De plus, la plupart des fonds proposés sont régis par la RGEC interdisant le financement d'entreprises de plus de 7 ans avec des instruments de capital risque, sauf exceptions<sup>105</sup>, entraînant une insuffisance d'offre de financement en capital-développement et capital-transmission<sup>106</sup>.

Enfin, l'offre en capital-innovation apparaît limitée, freinant l'essor de projets et start-ups sur le territoire. En particulier, il est constaté le manque de diversification des sources de financement des entreprises et projets innovants qui se traduit par la faible présence de Business Angels.

### **Quantification de l'offre de financement en fonds propres**

L'estimation de l'offre de financement en fonds propres est réalisée pour les années 2021 et 2022.

À cette fin, trois segments principaux d'estimation sont distingués : le capital-risque – reprenant ce que France Invest intitule le capital-innovation – et le capital-développement et -transmission.

Pour chacun de ces segments, la méthode de calcul de l'offre de financement en fonds propres pour les années 2021 et 2022 suit les étapes suivantes :

<sup>105</sup> Selon l'article 21 de la RGEC, aussi des sociétés nécessitant d'un investissement de plus de 50% du chiffre d'affaires annuel moyen des cinq dernières années peuvent être éligibles.

<sup>106</sup> Une proposition de règlement modifiant le règlement (UE) n° 651/2014 du 17 juin 2014 était en phase de préparation lors de la rédaction du présent rapport. Cette proposition mentionne ainsi la possibilité de porter la limite à 10 ans, au lieu des 7 ans actuels.

**Etape 1 :** L'analyse s'appuie sur les retours qualitatifs des acteurs régionaux du capital-investissement interrogés dans le cadre des entretiens<sup>107</sup>. Ceux-ci anticipent un nombre d'investissements en croissance face à une reprise de l'activité en 2021 et au report de nombreux investissements pendant la période de crise. C'est pourquoi une hypothèse de hausse de l'activité à hauteur de 2,5 % par an, pour chacune des années 2021 et 2022, est retenue.

**Etape 2 :** À partir de la valeur estimée à l'étape 1 une variation de 5 % est appliquée afin d'estimer un possible intervalle des montants de financement pouvant être octroyés : -5 % pour le scénario pessimiste et +5 % pour le scénario optimiste.

**Tableau 28 : Estimation de l'offre annuelle de financement en fonds propres pour les PME en 2021 et 2022 à La Réunion**

Offre de financement en fonds propres	2021 (M€)	2022 (M€)
Capital-risque	1,9 – 2,1	1,9 – 2,1
Capital-développement	3,6 – 4,0	3,7 – 4,1
Capital-transmission	9,7 – 10,7	9,9 – 10,9
<b>Total offre de financement en fonds propres</b>	<b>15,1 – 16,7</b>	<b>15,5 – 17,2</b>

Source : Analyse EY, 2021.

## Quantification de l'offre de financement par thématique

L'offre de financement pour les PME ayant été quantifiée au sein de la section précédente, la présente section propose une **quantification complémentaire, dédiée à chacun des champs spécifiques ciblés par l'étude** ; à savoir :

- L'ESS ; et
- Les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

### Offre de financement dédiée à l'ESS

#### Méthodologie utilisée pour estimer l'offre de financement de l'ESS

Pour estimer l'offre de financement existante pour l'ESS, la méthode utilisée a été différenciée selon la catégorie de produits financiers considérée :

- Pour estimer l'offre annuelle de microfinance pour l'ESS, l'hypothèse selon laquelle l'essentiel de l'offre est octroyé par France Active est retenue. Une croissance annuelle de ce volume d'offre à hauteur de 15 % par an par rapport à son niveau de 2020 est considérée, de la même manière que pour la méthode proposée en Section 4.2.1 afin de calculer l'offre de microfinance pour les PME.
- Pour estimer l'offre annuelle de prêts à court-terme et de prêts à moyen et long-terme, le ratio des structures de l'ESS à La Réunion sur l'ensemble des PME du territoire est utilisé comme coefficient, en fonction de leur taille. Selon les données les plus à jour, La Réunion compte 2 737 structures de l'ESS dont la taille est comprise entre 0 et 249 salariés <sup>108</sup>, soit

<sup>107</sup> La liste des entretiens est présentée en Annexe 9.2.

<sup>108</sup> Données issues de l'atelier.

5,5 % du total des PME du territoire. Ce ratio est repris et appliqué à l'offre totale de prêts à destination des TPE, et des petites entreprises et entreprises de taille moyenne, précédemment calculée en Section 4.2.2.

- Pour estimer l'offre de financement en haut-de-bilan pour les structures de l'ESS, il a été supposé que l'essentiel de l'offre est octroyé par France Active via ses instruments de prêts participatifs. Le taux de croissance annuel moyen observé entre 2018 et 2020 (0,5%) est appliqué aux montants en 2020 et 2021 afin d'estimer respectivement l'offre pour 2021 et 2022.
- Enfin, une variation de 5 % est appliquée afin d'estimer un possible intervalle des montants de financement pouvant être octroyés : -5 % pour le scénario pessimiste et +5 % pour le scénario optimiste.

### Quantification de l'offre de financement pour l'ESS

L'estimation de l'offre de financement pour l'ESS est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 29 : Estimation de l'offre annuelle de financement pour l'ESS en 2021 et 2022 (en M€)

	2021 (M€)	2022 (M€)
Offre de microfinance	1,7 – 1,2	1,2 – 1,3
Offre de financement en prêts à court-terme, lignes de crédit et découverts bancaires	3,7 – 4,0	3,7 – 4,1
Offre de financement en prêts à moyen et long-terme	35,0 – 38,7	39,4 – 43,5
Offre de financement en fonds propres	0,6	0,6

Source : Analyse EY, 2021.

### Offre de financement dédiée aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture

#### Méthodologie utilisée pour estimer l'offre de financement des secteurs de la pêche et de l'aquaculture

L'offre de financement des secteurs de la pêche et de l'aquaculture a été estimée de la manière suivante :

- Pour l'offre annuelle de microfinance, le ratio correspondant à la valeur ajoutée de ces secteurs au sein de la valeur ajoutée totale de La Réunion a été calculé<sup>109</sup>. Ce ratio a été repris et appliqué à l'offre de microfinance précédemment calculée en Section 4.2.1. L'offre est estimée peu élevée pour les acteurs des secteurs de la pêche et de l'aquaculture confirmant la faible intervention des acteurs de la microfinance sur ces secteurs.
- Pour l'offre annuelle de prêts à court-terme et de prêts à moyen et long-terme, ce même ratio a été appliqué à l'offre totale de prêts, précédemment calculée en Section 4.2.2.

<sup>109</sup> Le calcul a été effectué sur la base des données issues de IEDOM, *Rapport annuel économique La Réunion*, 2020.

### Quantification de l'offre de financement des secteurs de la pêche et de l'aquaculture

L'estimation de l'offre de financement pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 30 : Estimation de l'offre annuelle de financement pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture en 2021 et 2022 (en M€)

	2021 (M€)	2022 (M€)
Offre de microfinance	0,03	0,03
Offre de financement en prêts à court-terme, lignes de crédit et découverts bancaires	0,2	0,2
Offre de financement en prêts à moyen et long-terme	1,4 – 1,6	1,6 – 1,8

Source : Analyse EY, 2021.

#### 4.4 Synthèse de l'offre de financement à La Réunion pour les champs étudiés

Le tableau ci-dessous synthétise les estimations de l'offre de financement pour chaque catégorie de produit financier et pour l'année 2022. Ces éléments sont utilisés au Chapitre 6 pour le calcul des gaps de financement à La Réunion.

Tableau 31 : Estimation de l'offre annuelle de financement estimée pour 2022 pour les PME, les secteurs de l'ESS, de la pêche et aquaculture à La Réunion

Produit financier	PME			ESS	Pêche et aquaculture
	Estimation offre totale (M€)	Estimation offre pour les TPE (M€)	Estimation offre pour les petites et moyennes entreprises (M€)	Estimation offre totale (M€)	Estimation offre totale (M€)
Microfinance	13,4 – 14,8	13,4 – 14,8	0	1,2 – 1,3	0,03
Prêts de court terme	67,5 – 74,7	18,1 – 20,0	49,5 – 54,7	3,7 – 4,1	0,2
Prêts de moyen et long-terme	717,1 – 792,6	89,7 – 99,1	627,4 – 693,5	39,4 – 43,5	1,6 – 1,8
Financement en fonds propres	15,5 – 17,2	n.a.	n.a.	0,6	n.a.
<b>Total offre de financement</b>	<b>813,5 – 899,3</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	<b>44,9 – 49,6</b>	<b>1,8 – 2,0</b>

Source : Analyse EY, 2021

## 5 Analyse de la demande de financement à La Réunion pour les champs étudiés

Ce chapitre présente l'analyse de la demande de financement à La Réunion pour les PME, l'ESS et le micro-entrepreneuriat et les entreprises des secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

Il est structuré en quatre parties :

- Un préambule méthodologique présente la démarche générale adoptée pour estimer la demande de financement ;
- Une estimation de la demande de financement pour les PME et pour chaque catégorie de produits financiers est effectuée ;
- Une déclinaison de cette estimation de la demande de financement est conduite pour l'ESS et les secteurs de la pêche et de l'aquaculture ;
- Une synthèse de l'estimation de la demande de financement pour l'ensemble des champs de l'étude est apportée.

### 5.1 Méthodologie utilisée pour estimer la demande de financement

La demande de financement est analysée en termes qualitatifs et quantitatifs.

Les éléments d'analyse quantitative, pour chacun des champs ciblés par l'étude, portent sur la demande de financement estimée pour 2022. Ils s'appuient sur les informations collectées dans le cadre des entretiens et atelier réalisés<sup>110</sup>, ainsi que sur les données publiques disponibles (INSEE, Banque de France et études sectorielles diverses) et sur celles présentées dans la précédente étude *ex-ante* pour les instruments financiers réalisée en 2015<sup>111</sup>.

Les sources d'information utilisées et la méthode d'estimation de la demande de financement sont propres à chaque champ d'étude et à chaque produit financier. Elles dépendent par ailleurs principalement du degré d'accessibilité et d'agrégation des données disponibles.

### 5.2 Estimation de la demande de financement par catégorie de produits financiers pour les PME

La situation des PME au regard de leur demande de financement est variable, notamment en fonction de leur taille. L'analyse distingue ainsi les TPE (0 à 9 salariés), les petites entreprises (10 à 49 salariés) et les entreprises de taille moyenne (50 à 249 salariés).

En complément de l'analyse par taille d'entreprise, des analyses spécifiques sont présentées sur la demande de financement en fonds propres et quasi-fonds propres des PME.

---

110 À titre de rappel, 25 entretiens ont été réalisés, ainsi qu'un atelier portant sur le financement de l'ESS et du micro-entrepreneuriat. La liste des entretiens réalisés et des participants à l'atelier sont détaillées en Annexes 9.2 et 9.3.

111 PWC, *Etude d'évaluation ex-ante des instruments d'ingénierie financière*, 2015.

## 5.2.1 Estimation de la demande de financement des TPE (0-9 salariés)

### *Revue qualitative des enjeux de financement des TPE*

Les TPE représentent une part importante des PME implantées sur le territoire (91,7 %, soit 45 718 TPE)<sup>112</sup>.

Les principaux besoins rencontrés par les TPE réunionnaises sont les suivants :

- Le **financement du BFR** notamment en phase de création et transmission : ce besoin soulève couramment des difficultés de financement compte tenu de la tendance à la sous-capitalisation des PME réunionnaises. Ce besoin pourrait être accru compte tenu du contexte actuel d'augmentation des prix des matières premières, provoquée par les difficultés d'approvisionnement et l'augmentation du coût du fret maritime.
- Le **financement d'investissement productifs** sur de petits tickets : ces besoins sont ressentis pour certains secteurs comme l'artisanat qui présentent des difficultés à se financer par les acteurs traditionnels du financement bancaire en raison de leur fragilité financière (cote de solvabilité dégradée).

Les TPE ont majoritairement recours au **crédit bancaire** (de court terme ou de moyen / long-terme), à **l'autofinancement** et aux **subventions** (certains secteurs présentant une situation de dépendance aux subventions publiques). La sous-capitalisation des TPE réunionnaises, la dépendance à la subvention et la faible acculturation à l'ingénierie financière de certaines d'entre-elles conduisent à un besoin de préfinancement des subventions pour faire face aux délais de réception de celles-ci.

**L'impact de la crise sanitaire sur les TPE a été mitigé.** Alors que plusieurs secteurs ont été lourdement impactés par la crise (tourisme, événementiel), de nombreuses entreprises ont pu maintenir et diversifier leur activité par le développement d'outils numériques (vente en e-commerce par exemple). Certains commerces ont également profité du dynamisme de consommation locale. De manière générale, les mesures économiques de soutien aux entreprises (PGE, activité partielle, report de charges fiscales et sociales) mises en place en 2020 et poursuivies en 2021 ont soulagé des entreprises fragilisées et permis un recul global des défaillances d'entreprises en 2020 par rapport à 2019 (voir Chapitre 2).

Les principales raisons évoquées lors des entretiens et de l'atelier expliquant les difficultés de financement rencontrées par les TPE sont :

- Une **sensibilisation limitée des dirigeants d'entreprises** aux problématiques de financement et aux solutions de financement existantes ;
- Une **situation financière dégradée** du fait d'un niveau de fonds propres faible ou d'un niveau d'endettement élevé pouvant contraindre l'accès au financement bancaire du fait d'une cote de solvabilité jugée insuffisante.

Les acteurs interrogés anticipent une **poursuite de la dynamique de créations de TPE** sur les prochaines années pouvant entraîner un renforcement du besoin de financement et un accroissement de la demande de dispositifs de microfinance.

---

<sup>112</sup> Données base SIRENE, 2021.

De plus, le contexte de sortie de crise et de reprise économique va engendrer un accroissement des **besoins de consolidation du haut-de-bilan**. Alors que les mesures en soutien aux entreprises ont permis de limiter les défaillances d'entreprises, certaines d'entre elles ont vu leur niveau d'endettement accru suite au recours aux PGE. L'arrêt des mesures de soutien et le remboursement des PGE font craindre une augmentation du nombre de défaillances. Après avoir décru pendant la crise, le nombre de défaillances a augmenté de 11 % au premier trimestre 2021 par rapport au premier trimestre 2020<sup>113</sup>.

### **Estimation de la demande de produits financiers pour les TPE à La Réunion**

L'estimation de la demande provenant des TPE prend en compte deux produits financiers :

- Les produits de microfinance, faisant l'objet d'une demande de la part de l'ensemble des TPE existantes (sans et avec salariés) et des TPE nouvellement créées ; et
- Les produits de prêts à court-terme et de prêts à moyen et long-terme, dont il est considéré qu'ils font l'objet d'une demande de la part des TPE ayant entre 1 et 9 salariés.

### **Estimation de la demande de microfinance pour les TPE**

La demande de microfinance est considérée pour deux types de TPE à La Réunion : les TPE existantes d'une part et les TPE pouvant potentiellement être créées d'autre part.

#### Demande de microfinance exprimée par les TPE existantes

Un montant moyen de microfinance recherché est retenu à hauteur de 5 000 € pour les TPE sans salarié et de 15 000 € pour les TPE avec salariés. Issus de la précédente étude en support de l'évaluation *ex-ante* des instruments financiers pour 2014-2020, ces montants sont considérés stables d'année en année, en dépit de la crise de la COVID-19<sup>114</sup>.

Pour chacune des populations, la demande a été déterminée de la manière suivante :

- La population totale de TPE à La Réunion est le point de départ de l'estimation (28 682 sans salarié et 17 026 avec salariés).
- Sur la base de cette population totale de TPE, il est posé l'hypothèse suivant laquelle 57 % des TPE sans salarié et 17 % des TPE avec salariés ne sont pas viables<sup>115</sup>.
- Pour estimer la demande de produits de microfinance à horizon 2022, 8 % de la population de TPE considérées viables est prise en compte.

Partant de ces hypothèses, l'estimation de la demande de produits de microfinance pour les TPE existantes en 2022 est présentée dans le tableau ci-dessous.

113 INSEE, *Tableau de bord de la conjoncture : La Réunion*, 2021.

114 Pour tous les montants moyens considérés dans l'étude, la précédente évaluation *ex-ante* a constitué une base de départ pour poser les hypothèses. Elles ont été challengées suite aux retours qualitatifs des entretiens, aux données transmises par certains acteurs du financement et comparées avec ceux d'évaluations *ex-ante* réalisées dans d'autres régions.

115 Données Banque de France.

**Tableau 32 : Estimation de la demande annuelle de produits de microfinance pour les TPE existantes à La Réunion en 2022**

	Demande annuelle des TPE existantes (M€)
Demande de microfinance	21,9 – 24,2

Source : Analyse EY, 2021.

### Demande de microfinance à des fins de création de nouvelles TPE

S'agissant de la création de nouvelles TPE, deux catégories de demande de microfinance sont analysées : la demande de microfinance à des fins de création d'entreprises et la demande de microfinance à des fins d'inclusion sociale ; la deuxième catégorie étant incluse dans la première.

#### *Demande de microfinance à des fins de création d'entreprises*

Le montant moyen recherché par un créateur d'entreprise est estimé à 10 000 € sur la base de la précédente évaluation *ex-ante*.

La population de créateurs d'entreprises considérée pour le calcul de la demande de microfinance à des fins de créations d'entreprises s'élève à 1 158 TPE. Cette population est obtenue de la manière suivante :

- Le nombre de créations d'entreprises à La Réunion est considéré : 8 278 créations en 2020<sup>116</sup>.
- Sur la base de cette population de nouvelles entreprises créées annuellement, il est considéré un recours à la microfinance pour 14 % d'entre elles<sup>117</sup>.

L'estimation de la demande de produits de microfinance à des fins de création de nouvelles entreprises est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 33 : Estimation de la demande annuelle de produits de microfinance pour la création de nouvelles TPE à La Réunion en 2022**

	Demande annuelle des TPE en création (M€)
Demande de microfinance	11,0 – 12,2

Source : Analyse EY, 2021.

#### *Demande de microfinance à des fins d'inclusion sociale*

La microfinance à des fins d'inclusion sociale a pour objectif de soutenir les personnes en situation de risque de pauvreté dans la création de leur propre entreprise et vise à améliorer leur situation financière précaire.

Le montant moyen recherché par un créateur de TPE à des fins d'inclusion sociale à La Réunion est considéré à 10 000 € sur la base de la précédente évaluation *ex-ante*. La population considérée pour

116 INSEE, *Bilan économique 2020*, 2021.

117 INSEE, *Les créateurs d'entreprises de 2018 : deux sur trois sont seuls à l'origine du projet de création*, 2020.

D'après cette étude, 14 % des créateurs ont souscrit un emprunt bancaire en leur nom ou un emprunt sous forme de prêts d'honneur, prêts à taux zéro ou avances remboursables.

le calcul s'élève à 85 TPE. Cette population a été obtenue en considérant la part d'entreprises en création, dont le créateur est une personne en situation de chômage depuis plus d'un an<sup>118</sup>.

**Tableau 34 : Estimation de la demande annuelle de produits de microfinance pour la création de nouvelles TPE à La Réunion en 2022**

	Financement moyen recherché par une TPE (M€)	Demande annuelle des TPE en création (M€)
Demande de microfinance pour la création de microentreprise	0,010	11,0 – 12,2
Dont demande de microfinance pour la création à des fins d'inclusion sociale	0,010	0,8 – 0,9

Source : Analyse EY, 2021.

### Estimation de la demande de prêts

L'estimation de la demande de financement en prêts de la part des TPE ayant entre 1 et 9 salariés en 2022 a été construite en distinguant d'une part les prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédit, et, d'autre part, les prêts à moyen et long-terme.

Sur la base de la précédente évaluation *ex-ante*, le montant moyen recherché par les TPE pour chacun des produits financiers, et considéré comme stable d'année en année, est le suivant :

- 20 000€ pour les prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédit ; et
- 40 000€ pour les prêts à moyen et long-terme.

Afin de calculer la demande totale des TPE pour chaque produit financier, la population de TPE considérée a été obtenue comme suit :

- La population de TPE dont la taille est comprise entre 1 et 9 salariés à La Réunion est le point de départ de l'estimation (17 036 TPE<sup>119</sup>). Sur cette base, l'hypothèse précédemment évoquée suivant laquelle 17 % des TPE ne seraient pas viables est appliquée.
- Des hypothèses sur la proportion de TPE exprimant annuellement des demandes de prêts ont été formulées. Ainsi, il est considéré pour les prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédits un taux de demande des TPE à 20 % en 2022 ; et pour les prêts à moyen et long-terme un taux de demande à 28 % sur ce même horizon<sup>120</sup>.

Cette méthode est appliquée pour les deux produits financiers. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

118 INSEE, *Les créateurs d'entreprises de 2018 : deux sur trois sont seuls à l'origine du projet de création*, 2020.

D'après cette étude, 7,4 % des créateurs sont chômeurs depuis un an ou plus en 2019.

119 Données de la base SIRENE.

120 Données Banque de France.

**Tableau 35 : Estimation de la demande annuelle de produits de prêts exprimée par les TPE à La Réunion en 2022**

	Financement moyen recherché par une TPE (M€)	Demande de toutes les TPE (M€)
Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit	0,020	53,7 – 59,4
Prêts à moyen et long-terme	0,040	150,4 – 166,3

Source : Analyse EY, 2021.

### 5.2.2 Estimation de la demande de financement des petites entreprises (10-49 salariés) et des entreprises de taille moyenne (50-249 salariés)

#### **Revue qualitative des enjeux de financement des petites entreprises et des entreprises de taille moyenne**

**Les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne réunionnaises représentent 4 131 entreprises<sup>121</sup> et 8,3 % des PME du territoire.** Essentiellement composé de PME issues des services, le tissu économique présente un secteur industriel peu développé.

**Les moindres restrictions sanitaires à La Réunion qu'en métropole ont permis de limiter les conséquences économiques de la COVID-19 sur les PME réunionnaises.** En outre, la crise de la COVID-19 a été source d'opportunités pour certaines PME. En effet, certaines entreprises ont profité de la crise pour diversifier leur activité et s'adapter aux nouvelles pratiques de consommation et de travail (développement du commerce en ligne). Les restrictions de déplacement ont également favorisé la consommation et l'activité locales.

Enfin, les mesures de soutien aux entreprises ont eu des effets distincts selon les entreprises :

- Les mesures ont constitué des effets d'aubaine pour certaines entreprises qui en ont profité pour thésauriser ;
- D'autres entreprises en difficulté se sont endettées avec le PGE et les reports de cotisations sociales. La bonne situation financière de celles-ci va dépendre de la reprise économique incertaine compte tenu du rebond de la COVID-19 et de l'activité mondiale.

Le contexte actuel de reprise de l'activité économique mondiale fait craindre des tensions d'approvisionnement et une augmentation des prix des matières premières ; cette inflation pouvant générer des demandes d'augmentation de salaires difficilement supportables par les entreprises.

Alors que le crédit bancaire est la principale source de financement des PME, les principales raisons des difficultés de financement rencontrées par les petites entreprises et entreprises de taille moyenne sont les suivantes :

- **La fragilité financière en raison d'une sous-capitalisation structurante :** Ces difficultés de capitalisation concernent surtout les entreprises en développement depuis 3 à 5 ans ;

121 Base de données SIRENE.

- **Les difficultés pour effectuer les démarches nécessaires pour obtenir des financements** du fait d'un manque de ressources internes et d'une insuffisance de connaissance des solutions de financement disponibles ;
- **La structure des petites entreprises et entreprises de taille moyenne qui implique généralement une faible profondeur de marché et un risque de faible rentabilité** restreignant l'intervention des banques ;
- **Le niveau d'endettement de certaines entreprises** qui limite l'accès au crédit bancaire du fait des conditions d'intervention mis en place par les banques (ratios d'endettement...).

Les besoins de financement à venir vont être les suivants :

- Les **besoins de consolidation du haut de bilan** du fait d'un surendettement de certaines entreprises, suite à l'octroi de PGE et à leur solvabilité dégradée. Le niveau d'endettement élevé des entreprises obère la capacité future de celles-ci à accéder au crédit pour répondre à leurs besoins de financement futurs. Ayant plus facilement recours au financement bancaire, cette situation de surendettement touche davantage les PME que les TPE ;
- Les **besoins de financement du BFR** amplifiés par l'augmentation du coût du fret et du prix des matières premières. Le financement du BFR est renforcé à La Réunion du fait du contexte insulaire qui contraint les entreprises de tous secteurs à détenir du stock ;
- Les **besoins en transmission** à anticiper dans les prochaines années du fait d'un nombre important de départs à la retraite des chefs d'entreprises ;
- Les **besoins de financement des investissements productifs** : les chefs d'entreprises ont reporté voire annulé leurs investissements pendant la crise.

Les entretiens réalisés ont permis de relever par ailleurs des besoins de financement pour les thématiques suivantes, à forts enjeux :

- La **transformation environnementale et numérique** (i-cloud, protection des données) qui impliquent de nombreux investissements pour lesquels les acteurs bancaires peuvent être réticents intervenir ;
- Le **développement à l'export** ;
- **L'innovation et de la recherche et développement**, secteur pour lequel peu de financements sont disponibles du fait d'une insuffisance d'investisseurs privés sur le territoire et de la frilosité des banques à financer ce secteur.

### ***Estimation de la demande de produits financiers pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne à La Réunion***

La quantification de la demande de financement des petites entreprises et des entreprises de taille moyenne a été effectuée pour les deux catégories de taille de PME prises ensemble. Elle distingue, d'une part, les prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédit et, d'autre part, les prêts à moyen et long-terme.

Sur la base de la précédente évaluation *ex-ante*, l'hypothèse retenue est que les montants moyens recherchés par les petites entreprises et entreprises de taille moyenne sont les suivants :

- 60 000 € pour les prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédit ; et
- 200 000 € pour les prêts à moyen et long-terme.

Afin de calculer la demande totale des petites entreprises et des entreprises de taille moyenne pour chaque produit financier, la population d'entreprises considérée est obtenue comme suit :

La population totale de petites entreprises et d'entreprises de taille moyenne à La Réunion est le point de départ de l'estimation (4 131 entreprises). Sur cette base, l'hypothèse précédemment évoquée suivant laquelle 17 % de celles-ci ne seraient pas viables est reprise.

Des hypothèses sur la proportion de petites entreprises et d'entreprises de taille moyenne exprimant annuellement des demandes de prêts sont formulées. Il est considéré pour les prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédits un taux de demande de ces entreprises à 24 % en 2022 ; et pour les prêts moyen et long-terme un taux de demande à 72 % sur ce même horizon<sup>122</sup>.

Cette méthode est appliquée pour les deux produits financiers. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 36 : Estimation de la demande annuelle de produits de prêts exprimée par les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne à La Réunion en 2022**

	Financement moyen recherché par une entreprise de taille petite ou moyenne (M€)	Demande de toutes les entreprises petites et moyennes (M€)
Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit	0,060	46,9 – 51,8
Prêts à moyen et long-terme	0,200	469,1 – 518,4

Source : Analyse EY, 2021.

### 5.2.3 Demande de financement des PME en fonds propres et quasi-fonds propres

#### **Revue qualitative des enjeux du financement des PME en fonds propres et quasi-fonds propres**

Les TPE peuvent faire face à des besoins de financement en fonds propres dans la mesure où elles se révèlent souvent sous-capitalisées<sup>123</sup>, et ce, parfois dès le démarrage de leur activité, ce qui peut les fragiliser et ralentir leur développement. Elles mobilisent très majoritairement le capital d'un ou de plusieurs actionnaires déjà en place et / ou celui de ses / leurs proches (« love money »). Elles sont aussi souvent confrontées à des difficultés lorsqu'elles recherchent à lever des fonds propres auprès d'acteurs externes (fonds de capital-amorçage ou de capital-risque). Au-delà de la question de la disponibilité d'une offre en fonds propres qui leur serait destinée, ces difficultés peuvent résulter à la fois d'une **méconnaissance de ce type de financement**, d'une **réticence à ouvrir leur**

122 Données Banque de France.

123 INSEE, *La faiblesse des fonds propres des TPE accroît leur fragilité*, 2020.

Cette infographie de l'INSEE indique qu'en 2018, 18 % des TPE ont des fonds propres négatifs à l'échelle nationale. Le secteur HCR et celui des services aux particuliers sont ceux au sein desquels les TPE sont les moins capitalisées, avec une part des fonds propres dans le total de bilan correspondant respectivement à 26 % et 29 %.

**capital à des investisseurs extérieurs**, particulièrement notable pour les entreprises familiales et de **démarches non fructueuses**.

Plusieurs obstacles sont de nature à perturber l'accès au financement en fonds propres des PME à La Réunion :

- La difficulté d'attirer des capitaux sur le territoire réunionnais ;
- La réticence de certaines PME à ouvrir le capital à des investisseurs extérieurs, notamment dans le cadre des entreprises familiales ;
- Le manque d'acculturation des dirigeants et la compréhension limitée des solutions de financement en fonds propres par certaines PME elles-mêmes, notamment les plus petites et celles positionnées sur des secteurs traditionnels ;
- L'insuffisance d'offre en capital-investissement sur le territoire ;
- L'inéligibilité de certaines entreprises à l'offre : interdiction de la réglementation RGEC pour des entreprises de plus de 7 ans à accéder aux capitaux de certains fonds créant un besoin dans ce segment.

Des besoins de financement en fonds propres à La Réunion peuvent être anticipés sur les prochaines années pour les profils de **petites entreprises et entreprises de taille moyenne** suivants :

- Les **jeunes PME innovantes à un stade d'amorçage ou de création** : Cette phase concentre les besoins de financement les plus prégnants et est celle pour laquelle le financement en fonds propres est particulièrement pertinent. Un potentiel dans les secteurs de l'innovation et de la recherche et développement a été identifié par les acteurs rencontrés ;
- Les **PME devant faire l'objet d'une transmission** : dans un contexte d'un nombre important de départs à la retraite des dirigeants et de reports de transmissions pendant la crise ;
- Les **PME en développement**, faisant face à des besoins en fonds propres liés à des stratégies de croissance de leur activité (diversification, nouveaux marchés et expansion en générale) et / ou à une consolidation de leur structure financière (rééquilibrage de leur bilan à la suite d'un endettement important par exemple). Ces besoins concernent notamment des projets de développement à l'international sur lesquels Essor PME ne peut pas intervenir et dont le financement peut être concurrencé par des fonds d'investissement étrangers.

### ***Estimation de la demande de financement en fonds propres des PME à La Réunion***

Le montant moyen du financement en fonds propres a été différencié selon la taille d'entreprise considérée<sup>124</sup> :

- 80 000 € pour les TPE ; et

---

<sup>124</sup> Les montants ont été retenus sur la base de la précédente évaluation *ex-ante* et des données financières fournies par les acteurs du capital-investissement réunionnais.

- 350 000 € pour les petites entreprises et entreprises de taille moyenne.

Pour le calcul de la demande des PME de La Réunion, la population totale de PME à prendre en compte est identifiée sur la base des considérations suivantes :

- En premier lieu, la population de TPE ayant des salariés (17 036 PME) et la population de petites entreprises et entreprises de taille moyenne (4 131 PME) sont retenues.
- Sur cette population de PME disposant de salariés, l'hypothèse selon laquelle 17 % ne seraient pas viables est retenue.
- Enfin, il est retenu les hypothèses de demande moyenne de financement en fonds propres pour l'année 2022 de 1 % pour les TPE et de 3 % pour les petites entreprises et entreprises de taille moyenne<sup>125</sup>. Le nombre de PME viables qui solliciteraient un financement en fonds propres en 2022 s'élève à 141 TPE et 85 petites entreprises et entreprises de taille moyenne.

Les montants relatifs à la demande de financement en fonds propres à La Réunion pour 2022 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 37 : Estimation de la demande annuelle de financement en fonds propres par les PME à La Réunion en 2022**

	Demande viable des PME (M€)
Financement en fonds propres	39,2 – 43,4

Source : Analyse EY, 2021.

### 5.3 Estimation de la demande de financement par thématique

#### 5.3.1 Estimation de la demande de financement pour l'ESS

##### *Revue qualitative des enjeux de financement des structures de l'ESS*

L'offre de financement accessible aux structures de l'ESS à La Réunion est la suivante :

- Les aides publiques prenant la forme de subventions ;
- L'offre de financement bancaire dite « classique »,
- Une offre de financement recouvrant des instruments de microfinance, de dette (garanties bancaires et prêts), de fonds propres et de quasi-fonds propres dédiés à l'ESS et au micro-entrepreneuriat : celle-ci est développée par les réseaux spécialisés présents sur le territoire (ADIE, France Active...).

Les acteurs locaux, lors des entretiens et de l'atelier consacré à la filière, ont souligné une dépendance importante des structures de l'ESS et essentiellement des associations à la subvention et le recours fréquent à l'autofinancement.

<sup>125</sup> Ces hypothèses ont été déterminées à partir de demandes moyennes observées dans les régions françaises au travers d'enquête en ligne qui précisait qu'un minimum de 1 % et un maximum de 4 % de PME seraient susceptibles de rechercher un financement en fonds propres.

Outre les réticences d'intervention des acteurs du financement vers les structures de l'ESS, l'atelier mené a mis en exergue une connaissance limitée, de la part des dirigeants de structures de l'ESS, de la gestion financière, des instruments financiers et des solutions de financement disponibles. Un besoin d'accompagnement de ces derniers a été souligné afin d'améliorer la qualité des projets et leur capacité à lever des financements.

Les principaux besoins de financement des structures de l'ESS relevés sont les suivants :

- Un **besoin de financement de l'amorçage et de la création de projets d'innovation sociale** et / ou à impact social et environnemental;
- Un **besoin de financement du BFR et de certains projets d'investissement** : le financement de ce besoin est rendu difficile du fait d'asymétries d'information entre les structures de l'ESS et les acteurs du financement non spécialistes de ce champ de l'économie (notamment les banques commerciales) ;
- Un **besoin de financement en haut-de-bilan adapté aux caractéristiques de l'ESS** (principe de lucrativité nulle ou limitée, gouvernance partagée, particularités statutaires) : l'offre de financement classique peut ne pas être adaptée à ce type de besoin ;
- Un **besoin d'avance sur subvention publique** en raison de la forte dépendance à la subvention et d'une sous-capitalisation de certaines structures.

En complément, un **besoin d'assistance technique** des porteurs de projets et des dirigeants de structures de l'ESS a été exprimé et peut porter sur 3 axes distincts :

- Assistance technique dans l'ingénierie de projet ;
- Assistance technique dans la recherche de financements ; et
- Assistance technique en vue d'accompagner les dirigeants dans le pilotage stratégique et financier de la structure.

### ***Estimation de la demande de produits financiers pour les structures de l'ESS***

La demande de financement provenant des structures de l'ESS constitue un sous-segment de la demande de financement des PME, estimée à la Section 5.2. L'estimation de cette demande prend en compte trois produits financiers :

- Les produits de microfinance, demandés par les TPE de l'ESS ;
- Les produits de prêts à court-terme et de prêts à moyen et long-terme ; et enfin
- Les produits de fonds propres et quasi-fonds propres.

### **Estimation de la demande de microfinance**

La demande de microfinance exprimée par les structures de l'ESS a été considérée pour deux types de TPE à La Réunion : les TPE existantes (sans ou avec salariés) d'une part, et les TPE pouvant potentiellement être créées d'autre part. Les montants moyens de microfinance recherchés, similaires à ceux retenus pour les PME, sont les suivants :

- 5 000 € pour les TPE existantes sans salarié ; et
- 15 000 € pour les TPE existantes avec salariés et les TPE pouvant potentiellement être créées.

S'agissant de la demande de microfinance exprimée par les TPE de l'ESS existantes, la population considérée pour le calcul s'élève à 129 TPE<sup>126</sup>. Partant de cette hypothèse, l'estimation de la demande de produits de microfinance pour les TPE de l'ESS existantes en 2022 est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 38 : Estimation de la demande annuelle de produits de microfinance pour les TPE existantes de l'ESS à La Réunion en 2022**

	Demande annuelle des TPE existantes de l'ESS (M€)
Demande de microfinance	1,2 – 1,3

Source : Analyse EY, 2021.

S'agissant de la demande de microfinance demandée à des fins de création de nouvelles TPE de l'ESS, la population considérée s'élève à 312 TPE<sup>127</sup>.

**Tableau 39 : Estimation de la demande annuelle de produits de microfinance pour les nouvelles TPE (créations) de l'ESS à La Réunion en 2022**

	Demande annuelle des TPE existantes (M€)
Demande de microfinance	0,9 – 1,0

Source : Analyse EY, 2021.

### Estimation de la demande de prêts

L'estimation de la demande de financement en prêts pour les structures de l'ESS a été réalisée pour les trois catégories de taille prises ensemble : TPE ayant entre 1 et 9 salariés, petites entreprises et entreprises de taille moyenne. Elle distingue les prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédit d'une part, et les prêts à moyen et long-terme d'autre part.

L'hypothèse retenue est que les montants moyens recherchés par les structures de l'ESS sont similaires à ceux recherchés par les PME en fonction de leur taille, pour chacun de ces produits de prêts.

Afin de calculer la demande totale des structures de l'ESS pour chaque produit financier et en fonction de leur taille, les hypothèses présentées aux Sections 5.2.1 et 5.2.2 sont reprises et appliquées à la population d'entreprises employeuses de l'ESS à La Réunion, à savoir : 935 TPE, 214 petites entreprises et entreprises de taille moyenne.

<sup>126</sup> La population totale d'entreprises employeuses de l'ESS est le point de départ du raisonnement, à savoir 2 737 entreprises. D'après les données de la base SIRENE, il est considéré que, comme pour les autres PME, 58 % de celles-ci sont des TPE sans salarié, soit 1 587 TPE de l'ESS, et que 34 % de celles-ci sont des TPE employeuses, soit 935 TPE. Sur cette population, 47 % de TPE sans salarié et 17 % de TPE avec salariés sont considérées non viables, hypothèses similaires à celles retenues pour les PME. Enfin, l'hypothèse selon laquelle 8 % de cette population de TPE viables de l'ESS expriment annuellement une demande de microfinance a été retenue.

<sup>127</sup> Cette population a été estimée en suivant deux étapes de calcul. Tout d'abord, la part de TPE réunionnaises relevant de l'ESS a été estimée à 6 % (2 552 TPE de l'ESS sur un total de 45 718 TPE à La Réunion au total). Ensuite, ce ratio a été repris et appliqué au nombre estimé de TPE créées annuellement à La Réunion, exprimant une demande de microfinance (1 159 TPE d'après les calculs présentés en Section 5.2.1). Il en résulte une estimation de 63 créations annuelles de TPE de l'ESS, pour lesquels une demande de microfinance pourrait être formulée.

Il en résulte les estimations de la demande de prêts pour les structures de l'ESS présentées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 40 : Estimation de la demande annuelle de prêts pour les PME de l'ESS à La Réunion en 2022**

	Demande des TPE de l'ESS (1 à 9 salariés) (M€)	Demande des petites entreprises et des entreprises de taille moyenne de l'ESS (M€)
Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit	3,0 – 3,3	2,4 – 2,7
Prêts à moyen et long-terme	2,8 – 3,1	24,3 – 26,9

Source : Analyse EY, 2021.

### Estimation de la demande de financement en fonds propres et quasi-fonds propres

Le montant moyen du financement en fonds propres recherché par les structures de l'ESS à La Réunion est estimé à 101 127 €<sup>128</sup>. L'hypothèse d'un taux de demande annuelle de financement en fonds propres et quasi-fonds propres à hauteur de 2,5 % est considéré<sup>129</sup>. Ces hypothèses ont été appliquées à la population des structures employeuses de l'ESS (1 149 structures) à laquelle a été retirée la part d'entreprises non viables (17 %).

Ainsi, les montants relatifs à la demande de financement en fonds propres et quasi-fonds propres des structures de l'ESS à La Réunion pour 2022 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 41 : Estimation de la demande annuelle de financement en fonds propres par les structures de l'ESS à La Réunion en 2022**

	Financement moyen recherché par une PME (M€)	Demande des structures de l'ESS (M€)
Financement en fonds propres	0,101	2,3 – 2,5

Source : Analyse EY, 2021.

### 5.3.2 Estimation de la demande de financement pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture

#### **Revue qualitative des enjeux de financement des entreprises des secteurs de la pêche et de l'aquaculture**

Les principales sources de financement de ce secteur sont les subventions publiques et le crédit bancaire. Les acteurs du secteur présentent une forte dépendance à la subvention publique, en particulier le FEAMPA.

128 Cette hypothèse a été déterminée en effectuant une moyenne pondérée des tickets moyens de demande en fonds propres estimés en Section 5.2.3 selon la part de TPE et de petites entreprises et entreprises de taille moyenne du secteur de l'ESS.

129 Cette hypothèse a été formulée à partir de demandes moyennes observées dans les régions françaises au travers d'enquêtes en ligne.

Les principales difficultés de financement auxquelles sont confrontées les structures des secteurs de la pêche et de l'aquaculture sont :

- Une **connaissance limitée des dirigeants d'entreprises** aux problématiques de financement et aux solutions de financement existantes ;
- Pour certains acteurs de ce secteur, un **manque de traçabilité financière, de maîtrise de la gestion financière** et une **faible rentabilité** induisant une réticence des banques à intervenir ;
- **L'inéligibilité au FEAMPA de certaines dépenses** notamment le renouvellement de la flotte.

Les principaux besoins de financement relevés par les acteurs des secteurs de la pêche et de l'aquaculture sont les suivants :

- **Financement de certains investissements** notamment la modernisation et le renouvellement de la flotte concernant principalement la pêche artisanale (entre 10 k€ et 200 k€ selon la taille du bateau) : Compte tenu des tickets importants que peuvent représenter ces investissements, les offres de microfinance peuvent apparaître limitées ;
- **Financement des besoins en fonds de roulement** induits par la nécessité de stockage du fait de la cyclicité de l'activité ;
- **Besoins d'avance sur subvention publique** induits par une forte dépendance à la subvention publique et une faible acculturation à l'ingénierie financière ne permettant pas de faire face aux délais de réception pouvant être importants.

### ***Estimation de la demande de produits financiers des entreprises des secteurs de la pêche et de l'aquaculture***

L'estimation de la demande de financement des structures de la pêche et de l'aquaculture prend en compte trois produits financiers :

- Les produits de microfinance, demandés par les TPE de la pêche et de l'aquaculture ;
- Les produits de prêts à court-terme et de prêts à moyen et long-terme ; et enfin
- Les produits de fonds propres et quasi-fonds propres.

### **Estimation de la demande de microfinance**

La demande de microfinance exprimée par les structures de la pêche et de l'aquaculture a été considérée pour deux types de TPE à La Réunion : les TPE existantes sans et avec salariés. Les montants moyens de microfinance recherchés, similaires à ceux retenus pour les PME, sont les suivants :

- 5 000 € pour les TPE existantes sans salarié ; et
- 15 000 € pour les TPE existantes avec salariés.

La population considérée pour le calcul s'élève à 11 TPE<sup>130</sup>. Partant de cette hypothèse, l'estimation de la demande de produits de microfinance pour les TPE de la pêche et de l'aquaculture en 2022 est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 42 : Estimation de la demande annuelle de produits de microfinance pour les TPE de la pêche et de l'aquaculture à La Réunion en 2022**

	Demande annuelle des TPE de la pêche et de l'aquaculture (M€)
Demande de microfinance	0,09

Source : Analyse EY, 2021.

### Estimation de la demande de prêts

L'estimation de la demande de financement en prêts pour les structures de la pêche et de l'aquaculture a été réalisée pour les trois catégories de taille prises ensemble : TPE ayant entre 1 et 9 salariés, petites entreprises et entreprises de taille moyenne. Elle distingue les prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédit d'une part, et les prêts à moyen et long-terme d'autre part.

Sur la base des échanges avec les acteurs représentant des filières, les montants moyens de prêts recherchés par les structures de la pêche et de l'aquaculture sont les suivants pour chacun des produits de prêts :

- Pour les prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédit, 40 000 € pour les TPE et 150 000 € pour les petites entreprises et entreprises de taille moyenne ; et
- Pour les prêts à moyen et long-terme, 50 000 € pour les TPE et 200 000 € pour les petites entreprises et entreprises de taille moyenne.

Compte tenu des besoins des acteurs des filières, les demandes annuelles de prêts à court-terme sont estimées supérieures à celles retenues pour les PME, soit 40% pour les TPE et 46 % pour les petites entreprises et entreprises de taille moyenne.

La part d'entreprises viables est estimée identique à celle retenue pour l'ensemble des PME soit 83 %.

Afin de calculer la demande totale des structures de la pêche et de l'aquaculture pour chaque produit financier et en fonction de leur taille, ces précédentes hypothèses sont appliquées à la population de structures de la pêche et de l'aquaculture à La Réunion, à savoir : 51 TPE de 1 à 0 salariés, 12 petites entreprises et entreprises de taille moyenne.

Il en résulte les estimations de la demande de prêts pour les structures de la pêche et de l'aquaculture présentées dans le tableau ci-dessous.

130 La population totale de structures de la pêche et de l'aquaculture est le point de départ du raisonnement, à savoir 258 entreprises. Sur la base des échanges réalisés avec les acteurs de l'écosystème, il est considéré que 75 % de celles-ci sont des TPE sans salarié, soit 193 TPE, et que 20 % de celles-ci sont des TPE employeuses, soit 51 TPE. Sur cette population, 47 % de TPE sans salarié et 17 % de TPE avec salariés sont considérées non viables, hypothèses similaires à celles retenues pour les PME. Enfin, l'hypothèse selon laquelle 8 % de cette population de TPE viables de la pêche et de l'aquaculture expriment annuellement une demande de microfinance a été retenue.

**Tableau 43 : Estimation de la demande annuelle de prêts pour les structures de la pêche et de l'aquaculture à La Réunion en 2022**

	Demande des TPE de la pêche et de l'aquaculture (1 à 9 salariés) (M€)	Demande des petites entreprises et des entreprises de taille moyenne de la pêche et de l'aquaculture (M€)
Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit	0,3	0,7 – 0,8
Prêts à moyen et long-terme	0,2	1,5 – 1,6

Source : Analyse EY, 2021.

### Estimation de la demande de financement en fonds propres et quasi-fonds propres

Le montant moyen du financement en fonds propres recherché par les structures de la pêche et de l'aquaculture à La Réunion est estimé à 93 500 €<sup>131</sup>. L'hypothèse d'un taux de demande annuelle de financement en fonds propres et quasi-fonds propres à hauteur de 2,5 % est considéré<sup>132</sup>. Ces hypothèses ont été appliquées à la population des structures employeuses de la pêche et de l'aquaculture (30 structures).

Ainsi, les montants relatifs à la demande de financement en fonds propres et quasi-fonds propres des structures de la pêche et de l'aquaculture à La Réunion pour 2022 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 44 : Estimation de la demande annuelle de financement en fonds propres par les structures de la pêche et de l'aquaculture à La Réunion en 2022**

	Financement moyen recherché par une PME (M€)	Demande des structures de la pêche et de l'aquaculture (M€)
Financement en fonds propres	0,094	0,06

Source : Analyse EY, 2021.

## 5.4 Synthèse de la demande de financement à La Réunion pour les champs étudiés

Le tableau ci-dessous synthétise les estimations de la demande de financement, pour chaque catégorie de produit financier, pour l'année 2022. Ces éléments sont utilisés au Chapitre 6 pour le calcul des gaps de financement à La Réunion.

<sup>131</sup> Cette hypothèse a été déterminée en effectuant une moyenne pondérée des tickets moyens de demande en fonds propres estimés en Section 5.2.3 selon la part de TPE et de petites entreprises et entreprises de taille moyenne des secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

<sup>132</sup> Cette hypothèse est similaire à celle considérée pour les petites entreprises et entreprises de taille moyenne en Section 5.2.3.

Tableau 45 : Estimation de la demande annuelle de financement estimée pour 2022 pour les PME, les secteurs de l'ESS, de la pêche et aquaculture à La Réunion

Produit financier	PME			ESS	Pêche et aquaculture
	Estimation demande totale (M€)	Estimation demande pour les TPE (M€)	Estimation demande pour les petites et moyennes entreprises (M€)	Estimation demande totale (M€)	Estimation demande totale (M€)
Microfinance	32,9 – 36,4	32,9 – 36,4	0	2,1 – 2,3	0,1
Prêts de court terme	100,6 – 111,2	53,7 – 59,4	46,9 – 51,8	5,4 – 5,9	1,0 – 1,1
Prêts de moyen et long-terme	619,5 – 684,7	150,4 – 166,3	469,1 – 518,4	27,1 – 30,0	1,6 – 1,8
Financement en fonds propres	39,2 – 43,4	10,7 – 11,9	28,5 – 31,5	2,3 – 2,5	0,06
<b>Total demande de financement</b>	<b>792,3 – 875,7</b>	<b>247,7 – 274</b>	<b>544,5 – 601,7</b>	<b>36,9 – 40,8</b>	<b>2,7 – 3,0</b>

Source : Analyse EY, 2021.

## 6 Estimation des gaps de financement, conclusions sur les défaillances de marché et recommandations

Un des objectifs de la présente étude est d'estimer les **écarts entre l'offre de financement existante à La Réunion et la demande de financement** émanant des différents champs ciblés par l'étude : PME, secteurs de la pêche et de l'aquaculture et l'ESS. Autrement dit, il s'agit d'identifier la **demande solvable de financement non pourvue en raison de défaillances de marché**.

Pour chacun des champs de l'étude, des défaillances sont identifiées et décrites selon deux perspectives complémentaires :

- Une estimation des « gaps de financement » par type de produits financiers : cette analyse s'appuyant sur les données quantitatives disponibles ; et
- Des conclusions sur ces défaillances de marché observées, en fonction des secteurs et des stades de développement des entreprises et structures ciblées par l'étude.

Ces deux approches permettent ensuite d'élaborer des recommandations quant à la proposition de stratégie d'investissement portant sur la conception et la mise en œuvre d'instruments financiers mobilisant des FGP à La Réunion lors de la période de programmation 2021-2027.

### 6.1 Précision méthodologique

Cette section vise à préciser le raisonnement soutenant le calcul et l'utilisation des gaps de financement calculés par la suite.

#### 6.1.1 Raisonnement soutenant les gaps de financement

Les hypothèses utilisées pour l'estimation de l'offre et de la demande de financement ont été précisées aux Chapitres 4 et 5. Elles impactent fortement les résultats obtenus dans ces précédents chapitres, et ci-après dans le cadre du calcul des gaps de financement. Par conséquent, l'exploitation des données présentées par la suite doit être réalisée avec précaution ; en particulier compte tenu du contexte économique inédit qui constitue le cadre de l'étude en 2021 et qui complexifie les exercices de projection, en particulier sur la question du financement mais également car ces estimations sont des hypothèses dérivées à partir des seules données disponibles et exploitables à ce jour.

Par ailleurs, il convient de relever les points d'attention suivants, qui doivent être pris en compte dans l'interprétation des défaillances identifiées :

- **En dépit de l'existence d'une offre de financement à La Réunion, une demande de financement de la part d'une PME (ou pour les autres champs étudiés), peut ne pas être satisfaite ou ne pas trouver le produit financier le plus adapté au projet sous-jacent.** Ainsi, certaines PME peuvent être éligibles à une offre de financement existante, mais être confrontées aux réticences des acteurs de financement ou à des conditions de financement qu'elles ne jugent pas adaptées à leur situation.

- **De plus, une partie des PME, notamment les TPE, peuvent être confrontées au rationnement du crédit bancaire<sup>133</sup>, alors même qu'elles présentent des profils solvables et des dossiers rentables.**

En conséquence, les gaps de financement calculés à partir des estimations de l'offre et de la demande de financement telles que présentées aux chapitres précédents ne doivent pas être perçus comme des montants devant être couverts sur une seule année ou comme des gaps de financement devant être comblés par des instruments financiers développés en vue de catalyser le financement privé à destination des PME, des secteurs de la pêche et de l'aquaculture et de l'ESS. **Les gaps de financement ainsi estimés sont des indicateurs des besoins de financement de l'économie de la région réunionnaise. Ils sont à mettre en relation avec les contraintes de marché auxquelles les entreprises du territoire sont confrontées, et peuvent rapidement évoluer, en particulier dans un contexte d'après crise de la COVID-19.**

#### 6.1.2 Estimation des gaps de financement à partir de l'estimation de l'offre et de la demande de financement par thématique

La méthode pour estimer les gaps de financement consiste, pour chaque champ visé par l'étude, à soustraire l'offre totale estimée de la demande totale estimée dans les Chapitres 4 et 5.

Pour chacune des soustractions, lorsqu'un nombre positif est obtenu, une défaillance de financement est identifiée. Si le résultat d'une soustraction est négatif, cela signifie que, dans certaines circonstances, l'offre de financement du produit financier envisagée pour 2022 couvre la demande pour ce même produit financier. Cette situation est observée s'agissant de l'offre de financement en prêts à court, moyen et long-terme à destination des petites entreprises et entreprises de taille moyenne.

### 6.2 Gaps de financement et défaillances de marché identifiées pour les PME

Des gaps de financement et des défaillances de marché ont été identifiés ci-après pour les PME par produit financier et par stade de développement.

---

<sup>133</sup> J.E. Stiglitz, A. Weiss, « Credit Rationing in Markets with Imperfect Information », The American Economic Review, Volume 71, Issue 3 (June 1981), pp.393-410.

Tableau 46 : Estimation des gaps de financement pour 2022 pour les PME, les secteurs de l'ESS, de la pêche et aquaculture à La Réunion

Produit financier	PME			ESS	Pêche et aquaculture
	Estimation défaillance totale (M€)	Estimation défaillance pour les TPE (M€)	Estimation défaillance pour les petites et moyennes entreprises (M€)	Estimation défaillance totale (M€)	Estimation défaillance totale (M€)
Microfinance	19,5 – 21,5	19,5 – 21,5	n.a.	0,9 – 1,0	0,1
Prêts de court terme	35,6 – 39,4	35,6 – 39,4	-	1,7 – 2,0	0,8 – 0,9
Prêts de moyen et long- terme	60,8 – 67,2	60,8 – 67,2	-	-	0,1
Financement en fonds propres	23,7 – 26,2	n.a.	n.a.	1,7 – 1,9	0,06
<b>Total défaillance de financement</b>	<b>139,6 – 154,3</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	<b>4,3 – 4,9</b>	<b>1,0 – 1,1</b>

Source : Analyse EY, 2021.

## 6.2.1 Gaps de financement par produit financier

### Gaps de financement pour la microfinance

Le gap de financement pour les produits de microfinance est estimé dans un intervalle entre 19,5 M€ et 21,5 M€. Celui-ci est à mettre en perspective avec :

- Le nombre important de TPE sur le territoire (45 718 TPE, soit 91,7 % des PME de la région), induisant un volume de demande potentielle très important ; et
- Les capacités opérationnelles limitées des acteurs de la microfinance présents sur le territoire, contraignant de fait leur activité actuelle et leurs perspectives de développement.

En 2022, les principaux moteurs de la demande de microfinance sont la **dynamique de créations d'entreprises** et le contexte actuel de reprise économique induisant un **accroissement du BFR**.

Tableau 47 : Gaps de financement estimé pour la microfinance en 2022 à La Réunion

Microfinance	Intervalle de demande (M€)	Offre estimée (M€)	Gap de financement (M€)
TPE (0 à 9 salariés)	32,9- 36,4	13,4 – 14,8	19,5 – 21,5

Source : Analyse EY, 2021.

### Gap de financement pour les prêts à court-terme

La mise en perspective de l'offre et de la demande de financement estimées à horizon 2022 pour les prêts à court-terme conduit à identifier des tendances distinctes en fonction de la taille de PME considérée.

Pour les **TPE ayant entre 1 et 9 salariés**, un gap de financement situé dans un intervalle entre 62,5 M€ et 69,1 M€ est identifié. En effet, les TPE ont généralement tendance à privilégier les prêts à court-terme pour financer leurs activités par rapport aux autres types de financement, y compris les fonds propres. Cependant, dans un contexte d'après-crise de la COVID-19 et de recours au PGE pour 14 % des entreprises du territoire<sup>134</sup>, la demande de prêts à court-terme est globalement anticipée à la baisse pour l'année 2022.

Pour les **petites entreprises et les entreprises de taille moyenne**, la confrontation de l'offre et de la demande de financement calculées pour des prêts à court-terme permet d'estimer une situation d'absence de gap de financement à horizon 2022. Cette évolution peut s'expliquer par la probable réduction du niveau de demande pour ce type de produits, compte tenu d'un large recours aux PGE en 2020 et en 2021. En particulier, en octobre 2021, 12 % des petites et moyennes entreprises ont eu recours au PGE pour un encours de 471,4 M€<sup>135</sup>. Considérant que les PGE sont des prêts de court terme, leurs recours massifs diminueront d'autant le volume de prêts octroyés en 2022 pour deux raisons : (i) certaines entreprises détiennent suffisamment de liquidités pour qu'elles n'expriment pas de demandes de financement, (ii) une situation de fort endettement de certaines entreprises pourrait être observée et réduire la capacité d'endettement de celles-ci.

<sup>134</sup> Ministère de l'économie, des finances et de la relance, Données relatives aux Prêts Garantis par l'État (PGE) dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, Octobre 2021.

<sup>135</sup> Ibid.

**Tableau 48 : Gap de financement estimé pour les prêts à court-terme pour les PME en 2022 à La Réunion**

Prêts à court-terme	Intervalle de demande (M€)	Offre estimée (M€)	Gap de financement (M€)
TPE (1 à 9 salariés)	53,7 – 59,4	18,1 – 20,0	35,6 – 39,4
Petites entreprises et entreprises de taille moyenne	46,9 – 51,8	49,5 – 54,7	-

Source : Analyse EY, 2021.

### **Gap de financement pour les prêts à moyen et long-terme**

Comme pour l'analyse précédente sur les prêts à court-terme, la comparaison de l'offre et de la demande de financement estimées à horizon 2022 pour les prêts à moyen et à long-terme amène à des constats différenciés selon la taille de PME considérée.

Pour les **TPE ayant entre 1 et 9 salariés**, un gap de financement situé dans un intervalle entre 60,8 M€ et 67,2 M€ est identifié. Ce résultat confirme les besoins de financement d'investissements productifs qui pourront être financés par des crédits à moyen et long-terme.

Pour les **petites entreprises et entreprises de taille moyenne**, l'offre de financement est estimée suffisante pour couvrir la demande de financement en 2022. Ce résultat peut être mis en perspective avec les données de la Banque de France sur l'accès des entreprises au crédit à l'échelle nationale, qui indiquent que, en France, en moyenne en 2020, 96 % des PME qui ont demandé un crédit à l'investissement en 2020 l'ont obtenu en totalité ou à plus de 75 %<sup>136</sup>.

**Tableau 49 : Gap de financement estimé pour les prêts de moyen et long-terme pour les PME en 2022 à La Réunion**

Prêts à moyen et long-terme	Intervalle de demande (M€)	Offre estimée (M€)	Gap de financement (M€)
TPE (1 à 9 salariés)	150,4 – 166,3	89,7 – 99,1	60,8 – 67,2
Petites entreprises et entreprises de taille moyenne	469,1 – 518,4	627,4 – 693,5	-

Source : Analyse EY, 2021.

### **Gap de financement pour le financement en fonds propres et quasi-fonds propres**

L'estimation menée aux chapitres 3 et 4 fait apparaître un gap de financement pour les fonds propres évalué entre 52,1 M€ et 57,5 M€.

<sup>136</sup> Banque de France, *Accès des entreprises au crédit*, T3 2021.

Cette estimation est à analyser dans un contexte de faiblesse de l'offre en fonds propres (et quasi-fonds propres) sur le territoire réunionnais et d'une demande anticipée à la hausse en 2022, dans le cadre d'une reprise de l'activité et du report de nombreux investissements pendant la crise.

**Tableau 50 : Gap de financement estimé pour le financement en fonds propres et quasi-fonds propres pour les PME en 2022 à La Réunion**

Fonds propres (et quasi-fonds propres)	Intervalle de demande (M€)	Offre estimée (M€)	Gap de financement (M€)
PME	39,2 – 43,4	15,5 – 17,2	23,7 – 26,2

Source : Analyse EY, 2021.

### 6.2.2 Défaillances de marché en fonction du stade de développement des PME

Plusieurs problématiques de financement émergent de l'analyse de marché conduite tout au long des précédents chapitres :

- **Le financement de l'amorçage et de la création innovante :** Le besoins à ces stades est estimé important du fait du nombre de l'offre de financement en innovation relevée par les acteurs, du peu de présence de business angels et de fonds de capital-risque, de la dynamique de création d'entreprises réunionnaises, ainsi qu'en raison de la qualité de dossiers de financement présentés. L'offre pour ce segment a été enrichie dans les dernières années par la création de l'instrument de co-investissement Essor PME et de l'instrument de partage de risques « i-Run », mais doit être complétée par un meilleur accompagnement des projets locaux, afin d'améliorer la qualité des dossiers de financement. Les outils de soutien aux start-ups et sociétés innovantes pourraient être renforcés afin d'encourager l'émergence de projets et de garantir une meilleure structuration du tissu local de l'innovation. Ce renforcement de l'assistance technique des projets créerait un environnement propice à l'investissement et rendrait le marché local plus attractif.
- **Le financement de la post-crédation et croissance :** Les besoins lors de ces stades concernent à la fois les besoins de financement du BFR induits par une trésorerie insuffisante des entreprises réunionnaises et les besoins de financement des investissements pour des petits tickets (25 k€ en moyenne), pouvant être supportés par l'offre de prêts et de microfinance, et pour des tickets plus importants, pouvant nécessiter un apport en fonds propres ou quasi-fonds propres. Cependant, sur la base des retours qualitatifs des entretiens, ces besoins n'apparaissent pas primordiaux du fait des recours massifs des entreprises aux PGE qui ont permis à certaines entreprises d'accroître leurs trésoreries. De plus, les instruments i-Run et Essor PME ont permis d'améliorer l'accès au financement pour l'expansion et la croissance de certaines entreprises. Certaines aires d'intervention spécifiques, tels que le financement en fonds propres du développement à l'international hors UE, ainsi que le financement d'entreprises ayant plus de 7 ans d'activité

sauf exceptions<sup>137</sup>, ne peuvent cependant pas être financées en mobilisant des fonds européens, en raison de contraintes réglementaires. L'insuffisance d'offre en fonds propres sur ces segments pourrait impliquer un enjeu de souveraineté, certaines entreprises ayant recours à des fonds étrangers pour se financer.

- Le financement de la **reprise-transmission** : L'offre de financement en instruments de dette semble suffisante actuellement. Néanmoins, cette problématique pourrait devenir importante à l'avenir, dans un contexte d'avancement en âge des dirigeants d'entreprises, annonçant un nombre important de transmissions d'entreprises. Les transmissions pourraient également s'accélérer suite à la crise de la COVID-19 qui a induit des reports de transmissions. Des besoins de financement pour le haut-de-bilan ont aussi été recensés. La plupart des fonds d'investissement proposant des solutions en fonds propres à La Réunion étant régis par la RGEC, qui interdit le financement d'entreprises de plus de 7 ans avec des instruments de capital risque sauf exceptions<sup>138</sup>, l'offre de financement en capital-transmission reste limitée.

Des défaillances de financement transversales aux stades de cycle de vie de l'entreprise ont également été soulignées :

- Le financement **d'investissements matériels et immatériels** : de nombreux chefs d'entreprise ont reporté leurs investissements par prudence pendant la crise sanitaire. La reprise d'activité économique va induire le besoin d'effectuer ces investissements afin d'améliorer leur productivité et de se développer sur de nouveaux marchés.
- Le financement de **l'avance sur subvention** : un besoin de préfinancement des subventions a fréquemment été souligné par les acteurs rencontrés au cours des entretiens. Les principales explications sont la sous-capitalisation des PME réunionnaises, la dépendance à la subvention et la faible acculturation à l'ingénierie financière de certaines d'entre-elles.

## 6.3 Gaps de financement et défaillances de marché par thématique

### 6.3.1 Gap de financement et défaillances de marché pour l'ESS

Le tableau ci-dessous présente les gaps de financements, estimés par produit financier, pour l'ESS pour 2022.

<sup>137</sup> Selon l'article 21 de la RGEC, aussi des sociétés nécessitant d'un investissement de plus de 50% du chiffre d'affaires annuel moyen des cinq dernières années peuvent être éligibles.

<sup>138</sup> Selon l'article 21 de la RGEC, aussi des sociétés nécessitant d'un investissement de plus de 50% du chiffre d'affaires annuel moyen des cinq dernières années peuvent être éligibles.

## Gap de financement pour l'ESS

Tableau 51 : Gap de financement estimé pour l'ESS en 2022 à La Réunion

	Intervalle de demande (M€)	Offre estimée (M€)	Gap de financement pour l'ESS (M€)
Microfinance	2,1 – 2,3	1,2 – 1,3	0,9 – 1,0
Prêts de court-terme	5,4 – 5,9	3,7 – 4,1	1,7 – 2,0
Prêts de moyen et long-terme	27,1 – 30,0	39,4 – 43,5	-
Fonds propres (et quasi-fonds propres)	2,3 – 2,5	0,6	1,7 – 1,9

Source : Analyse EY, 2021.

### Défaillances de marché identifiées pour l'ESS

Les défaillances de marché suivantes ont été identifiées :

- **Défaillance de marché pour l'amorçage et la création de projets d'innovation sociale :** Cette défaillance s'inscrit avant tout dans un contexte d'augmentation probable du nombre de projets (dont des projets innovants). L'offre en produits de microfinance à La Réunion portant sur ce segment est essentiellement proposée par France Active.
- **Défaillance de financement du BFR et de certains projets d'investissement :** Cette défaillance est liée à deux facteurs, d'un côté les structures de l'ESS semblent disposer d'une connaissance limitée des solutions de financement dites « de droit commun », non spécifiquement dédiées à l'ESS, de l'autre les acteurs du financement peuvent être réticents à proposer des sources de financement par manque de connaissance de ce secteur et par difficulté des porteurs à faire comprendre leur modèle.
- **Défaillance pour le financement en haut-de-bilan adapté aux caractéristiques de l'ESS :** les caractéristiques des structures de l'ESS (principe de lucrativité nulle ou limitée, gouvernance partagée, particularités statutaires) freinent l'intervention des acteurs classiques du financement en fonds propres et quasi-fonds propres. L'offre de financement existante dans ce segment est essentiellement composée de l'intervention de France Active.
- **Défaillances de financement de l'avance sur la subvention publique :** la forte dépendance à la subvention publique couplée à une sous-capitalisation de certaines structures de l'ESS rend difficile le préfinancement de la subvention publique. Les solutions de préfinancement sont également limitées aux offres des acteurs bancaires.

### 6.3.2 Gap de financement et défaillances de marché pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture

#### Gap de financement pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture

Le tableau ci-dessous présente les gaps de financements, estimés par produit financier, pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture pour 2022.

Tableau 52 : Gap de financement estimé pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture en 2022 à La Réunion

	Intervalle de demande (M€)	Offre estimée (M€)	Gap de financement pour les secteurs de la pêche et d'aquaculture (M€)
Microfinance	0,1	0,03	0,1
Prêts de court-terme	1,0 – 1,1	0,2	0,8 – 0,9
Prêts de moyen et long-terme	1,7 – 1,8	1,6 – 1,8	0,1
Fonds propres (et quasi-fonds propres)	0,06	n.a.	0,06

Source : Analyse EY, 2021.

### **Défaillances de marché identifiées pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture**

Les défaillances de marché identifiées concernent essentiellement les acteurs de la pêche artisanale, filière présentant le plus de difficultés structurelles, et sont les suivantes :

- **Défaillances de financement de certains investissements** : Ces investissements concernent principalement la modernisation et le renouvellement de la flotte de la pêche artisanale (entre 10 k€ et 200 k€ selon la taille du bateau et le type de travaux prévus).
- **Défaillances de financement du BFR** : Le secteur de la pêche est un secteur dont l'activité est cyclique et aléatoire car dépendante de la saison et des aléas climatiques. Ces incertitudes et cyclicité induisent une nécessité de stockage impliquant un besoin de trésorerie.
- **Défaillances de financement de l'avance sur la subvention publique** en raison de la dépendance aux subventions, de la faible acculturation à l'ingénierie financière des structures et des délais de réception pouvant parfois être conséquents.

## **6.4 Recommandations**

Ce chapitre présente les recommandations qui dérivent de l'analyse conduite dans la présente étude.

### **6.4.1 Recommandations transversales au regard du contexte régional**

- c) **Améliorer l'impact des instruments financiers existants et futurs grâce à une meilleure information des TPE et PME (ou structures des autres champs étudiés) quant à leur existence, leur périmètre et leurs modalités de mise en œuvre**

La Région finance une large palette d'instruments financiers à La Réunion ; outre les instruments mobilisés par la Financière Région Réunion, de nombreuses initiatives supplémentaires permettent de soutenir les entreprises locales avec des instruments de prêts, de microfinance, de garanties et de fonds propres. Ces instruments couvrent une grande partie des besoins des PME et des sociétés de l'ESS du territoire. D'après les entretiens menés, **la connaissance de ces instruments financiers est assez bien répandue, mais pourrait être accrue dans certains secteurs comme le champ de l'ESS, les secteurs de l'artisanat et de la pêche artisanale, et pour certaines catégories d'entreprises comme les micro-entrepreneurs.**

Au-delà de l'existence même des instruments financiers, un déficit d'information existe donc encore quant à leur périmètre d'intervention, et donc concernant l'éligibilité de certains projets à ces instruments financiers<sup>139</sup>. Ce dernier point peut engendrer des situations d'autocensure de PME, des micro-entrepreneurs, et/ou des sociétés de l'ESS et des secteurs de la pêche et de l'aquaculture qui ne sollicitent pas certains instruments financiers, pensant qu'ils n'y sont pas éligibles. Par ailleurs, le manque de compréhension des modalités d'intervention de chaque instrument peut empêcher certaines sociétés d'identifier le type de produits, et donc les instruments financiers, dont elles auraient besoin. **Le niveau d'information des sociétés** à ces trois niveaux (existence des instruments, périmètre d'intervention et modalité d'intervention) est naturellement variable en fonction de leur secteur d'activité, de l'ancienneté de l'entreprise, de sa taille mais également de la qualité de son personnel dirigeant.

Par ailleurs, **l'information sur la logique même des instruments financiers doit être renforcée auprès de ces secteurs et catégories d'entreprises / structures disposant d'une moindre connaissance sur ces derniers**. Cela porte plus précisément sur la manière dont chaque type d'instrument (ceux intervenant en fonds propres, ou par l'octroi de prêts bonifiés) fonctionne et sur les besoins qu'il est en mesure de couvrir. Des craintes peuvent en effet exister sur les modalités de fonctionnement des instruments financiers et sur les conséquences pour la PME d'y recourir, par exemple quant à l'ouverture du capital dans le cadre de capital-investissement. Une information précise sur chaque type d'instrument financier permettrait à ces structures de décider ou non de solliciter un instrument financier en toute connaissance. Cette communication pourrait d'ailleurs porter sur l'ensemble des instruments financiers financés par la Région, au-delà des instruments proposés par la Financière Région Réunion et ses évolutions futures.

À cet égard, il est recommandé de recourir à des **actions ciblées sur des profils de structures spécifiques (TPE, micro-entrepreneurs, structures de l'ESS, secteur de la pêche artisanale)** qui devraient s'appuyer sur les réseaux professionnels spécialisés (sectoriels ou thématiques par exemple) dont le rôle d'information auprès de ces bénéficiaires est fondamental.

#### Encadré 2 : Exemples de communication ciblée pour la promotion des instruments financiers

##### Le site internet Alter'na comme exemple d'outil de communication ciblée sur les instruments financiers

Un exemple de bonnes pratiques en termes de communication dédiée aux instruments financiers est le site internet [Alter'na.fr](http://Alter'na.fr), développé pour la promotion du fonds de garantie Alter'na, pour la région Nouvelle-Aquitaine. Ce site fournit des informations détaillées sur les caractéristiques du fonds de garantie, les conditions d'éligibilité, aussi bien au niveau des bénéficiaires que des projets d'investissement. En complément de ces informations, le site internet permet d'accéder à des vidéos, des présentations, des études de cas, et des plaquettes d'information. Ces ressources peuvent non seulement permettre d'améliorer la compréhension de ces instruments, elles peuvent aussi être utilisées pour partager ces informations sur internet, par exemple au travers des réseaux sociaux. De plus, ils peuvent servir pour imprimer des supports papier, tels que des plaquettes ou des dépliants, à partager dans des salons, des foires, ou d'autres lieux pertinents (chambre de commerce, guichets régionaux, etc.).

<sup>139</sup> Ce constat est notamment ressorti de l'atelier mené dans le cadre de la présente étude, sur le financement du micro-entrepreneuriat et de l'ESS.

- d) **Assurer la continuité de financement apporté par les instruments financiers entre les périodes de programmation 2014-2020 et 2021-2027 tout en prenant en compte la complémentarité avec l'écosystème de produits financiers du territoire dont les instruments mis en œuvre pour lutter contre la crise économique liée à la COVID-19**

Les instruments financiers mobilisant des FGP pouvant être proposés pour la période de programmation 2021-2027 à La Réunion se doivent de :

- Prendre en compte les enseignements à retenir de la programmation 2014-2020 dont la fin est prévue pour le 31 décembre 2023<sup>140</sup> (ce travail impliquant, d'une part, de retenir, continuer et amplifier ce qui fonctionne, et, d'autre part, de modifier et améliorer ce qui peut l'être afin d'accroître l'efficacité et l'impact des futurs instruments) ;
- Connaître, comprendre et prendre en considération l'écosystème du financement dans lequel les instruments financiers mobilisant des FGP interviendront dans un avenir proche, et ce afin d'en assurer la bonne intégration et la complémentarité avec les outils financiers et d'assistance technique déjà existants.

Les recommandations qui suivent ont été développées, en considérant ces points clés.

#### 6.4.2 **Recommandations sur le développement de nouveaux instruments financiers ou le renforcement/repositionnement d'instruments financiers existants**

- e) **Améliorer le financement des PME, et en particulier des TPE, en renforçant l'instrument de partage de risques**

Le financement bancaire reste la principale source de financement des PME à La Réunion. Qu'il s'agisse de financer leurs besoins en fonds de roulement, de renouveler leurs outils de production ou d'investir, les PME mobilisent très largement les prêts à court, moyen et long-terme. Cette offre bancaire est complétée par une offre en microfinance, principalement mobilisée par les micro-entrepreneurs et certains types de TPE.

**Depuis 2018, l'instrument de partage de risques i-Run** a permis d'offrir une nouvelle source de financement pour les TPE et PME Réunionnaises, permettant d'accéder à des prêts de moyen/long terme et des microcrédits, avec un taux d'intérêt bonifié. Les 382 transactions effectuées jusqu'à septembre 2021 ont permis de mobiliser 34 M€. Cet instrument a permis d'améliorer les conditions d'accès au financement des TPE et PME, en particulier des microentreprises (99 % des bénéficiaires), et il a apporté une offre de financement très flexible, qui garantit aussi un accès au financement de micro-prêts (27 % des transactions sont inférieures à 25 k€).

**Des gaps de financement pour les produits de prêts et de microfinance ont été constatés pour les TPE** (voir à ce sujet la Section 6.2.1). Dans ce contexte, garantir l'accès des TPE à ces types de financement est une condition importante pour leur développement et pour leur pérennité.

En considérant ce gap de financement, et dans le prolongement de l'instrument mis en œuvre sur la période de programmation 2014-2020 (instrument de partage de risques « i-Run »), ce

<sup>140</sup> Les enseignements à retenir des instruments financiers mis en œuvre actuellement en région Réunion – et en particulier ceux mobilisant des Fonds ESI – sont présentés au Chapitre 3.

produit pourrait prendre la forme d'un **instrument financier sous forme d'un prêt à partage de risques**.

Cet instrument interviendrait en complément des institutions de microfinance qui constituent un soutien important des TPE, et en particulier des micro-entrepreneurs, par leur accompagnement à la fois financier et technique.

**f) Améliorer le financement des PME, y compris des start-ups et des PME innovantes, en renforçant l'instrument de co-investissement**

L'**instrument de co-investissement Essor PME** a permis d'enrichir de façon significative l'offre de financement en fonds propres de La Réunion. Depuis son début d'activité fin 2018, il a engagé 2.2 M€ dans 4 start-ups et une PME innovante, en soutenant 30 créations d'emplois<sup>141</sup>. Un travail de sensibilisation a été effectué, afin de familiariser les entrepreneurs Réunionnais aux modalités de fonctionnement des investissements en fonds propres. Le travail de structuration du pipeline ayant désormais été effectué, un plus grand flux de projets est attendu dans les années à venir.

L'analyse de l'offre et de la demande de financement en fonds propres a permis d'identifier que des besoins non-couverts (ou couverts de manière insuffisante) demeurent.

Au regard des gaps de financement estimés entre 23,7 M€ et 26,2 M€ pour l'année 2022 et des bons résultats obtenus par Essor PME, il semblerait opportun de renforcer l'instrument financier existant. Par rapport à l'instrument de co-investissement Essor PME, le nouvel instrument financier serait ouvert à des PME de toutes les tailles et dans les différentes phases de cycle de vie, en compatibilité avec la réglementation européenne applicable<sup>142</sup>. Ceci implique l'amélioration de l'accès au financement en fonds propres des PME, y compris des start-ups et des PME innovantes, de tous secteurs, aux stades du pré-amorçage, de l'amorçage, du primo-développement et du développement, par un **outil de co-investissement dédié**.

*Cette recommandation est détaillée au sein du Chapitre 7 dédié à la proposition de stratégie d'investissement, à la Section 7.1.1.*

Il est d'ailleurs préconisé de renforcer les organisations qui assurent un accompagnement technique et gestionnaire des start-ups, telles que les pépinières, ainsi que d'autres structures en support des PME innovantes, afin d'améliorer leur taux de réussite et la qualité de leurs demandes de financement. A titre d'exemple, l'encadré suivant présente l'écosystème d'innovation de la Région Occitanie.

**Encadré 3 : L'écosystème de promotion de l'innovation et des start-up en Occitanie<sup>143</sup>**

**L'écosystème de promotion de l'innovation et des start-up en Occitanie**

La région Occitanie est un exemple d'écosystème de l'innovation structuré. Il s'articule autour des deux réseaux French Tech du territoire régional : la French Tech Toulouse – qui réunit les start-ups de la métropole toulousaine – et la French Tech Méditerranée. Ayant pour mission de

<sup>141</sup> Données du début décembre 2021.

<sup>142</sup> Règlement Général d'Exemption par Catégorie (RGEC)

<sup>143</sup> BEI, *Evaluer l'opportunité de recourir à des instruments financiers en Occitanie*, 2021.

### L'écosystème de promotion de l'innovation et des start-up en Occitanie

servir la croissance et l'internationalisation des start-ups, scale-ups<sup>144</sup> et PME innovantes du territoire, ces structures French Tech ont un rôle d'animation de l'écosystème de l'innovation en aidant les start-ups à trouver des financements, partenaires, clients et fournisseurs, ainsi qu'à exporter leurs innovations.

L'écosystème est également composé de 6 pôles de compétitivité thématiques (aéronautique, agriculture et énergies renouvelables notamment) et de deux sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) dont leur mission est de détecter et d'évaluer les inventions issues de laboratoires de la recherche publique pour les accompagner jusqu'à leur transfert vers des entreprises.

Les incubateurs, accélérateurs et pépinières sont d'autres acteurs de l'accompagnement des projets de start-ups – ou TPE innovantes – durant leur pré-amorçage, amorçage et création. Au travers de l'Agence de Développement Économique d'Occitanie (AD'OCC), la Région Occitanie a mis en place un réseau de 48 structures publiques d'accompagnement et / ou d'hébergement des start-ups sur le territoire régional (le RésO Incubateurs Pépinières+).

Au sein de ce réseau, certains acteurs ont développé une offre d'accompagnement ciblant des start-ups positionnées sur des secteurs ou marchés spécifiques, tels que :

- NUBBO, incubateur proposant un accompagnement de 18 à 24 mois aux sociétés en sortie de SATT, opérant principalement dans le secteur des services aux entreprises, pour les aider à structurer leur offre commerciale et à accélérer leur croissance. L'incubateur a permis depuis 2001 la création de 232 start-ups dont le taux de pérennité à 5 ans est de 82 %.
- Toulouse White Biotechnology (TWB), incubateur dédié aux start-ups du secteur des biotechnologies issues des laboratoires de recherche, qui intervient en partenariat avec l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRAE). CREALIA est également un acteur majeur pour la structuration et le financement de l'innovation dans cette Région.

#### **g) Améliorer le financement et l'accompagnement des sociétés de l'ESS**

L'analyse de l'offre de financement montre qu'une palette d'outils de financement mis en place spécifiquement pour les sociétés de l'ESS est présente à La Réunion, notamment grâce à l'intervention de réseaux de financement spécialisés dans cette cible, tels que France Active. Si des gaps de financement sont toutefois visibles, l'intervention avec des instruments financiers ne semblerait pas une option appropriée à ce contexte.

En raison des statuts juridiques et du principe de lucrativité nulle ou limitée des sociétés l'ESS, il est nécessaire de mettre en place des instruments financiers dédiés pour cette cible. En considérant qu'une offre de produits financiers dédiés existe déjà pour ces sociétés, et qu'elle est bien adaptée aux besoins de ces sociétés, il paraît pertinent de renforcer ces instruments, plutôt que de mettre en place des instruments financiers supplémentaires. Il faut aussi noter que les besoins financiers estimés pour ce secteur ne pourraient pas justifier la mise en place d'un instrument financier dédié.

Afin d'améliorer un bon accès aux financements de ces entités, il s'agit aussi de soutenir les initiatives d'accompagnement techniques qui aident à mieux structurer les projets socialement

144 Entreprise dans une phase de changement d'échelle, se situant entre la start-up et la licorne (start-up non cotée en bourse mais valorisée à plus d'un milliard de dollars).

innovants, aussi bien du point de vue technique, que financier (ex. mise en place de SCOP), et d'assurer une bonne coordination entre les différentes initiatives.

#### **h) Améliorer le financement du secteur de la pêche et de l'aquaculture**

L'analyse de marché a identifié que des besoins de financement non couverts par l'offre de financement actuelle existent surtout pour la pêche artisanale. Avec des revenus faibles et peu de traçabilité financière, ces entités ont des difficultés à accéder au financement bancaire. Si des besoins d'investissement ont été recensés, surtout liés à des enjeux de renouvellement / modernisation de la flotte et au financement du BFR, ces gaps de financement (estimés à environ 1 M€) ne justifient pas de la mise en place d'un instrument financier dédié.

Au vu des enjeux sur cette filière, il est tout de même préconisé de continuer à mobiliser des subventions pour apporter du support dans le financement de projets d'investissements. On pourrait aussi explorer la possibilité de la mise en place d'un fonds de garantie au niveau national en mutualisant les contributions régionales, se focalisant sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, à l'image du fonds de garantie mis en place au niveau national pour le soutien de l'agriculture Initiative Nationale pour l'Agriculture Française (INAF). Ce fonds de garantie pourrait permettre de réduire le profil de risque des investissements du secteur de la pêche et de l'aquaculture, et de limiter le niveau de garantie personnelle requis par les intermédiaires financiers. L'instrument pourrait être mobilisé sur des typologies d'investissements spécifiques, tels que les besoins de modernisation de la flotte de bateaux, à définir sur base des conditions d'éligibilité des fonds FEAMPA.

#### **Encadré 4 : Présentation de la garantie INAF en France**

##### **Présentation de la garantie INAF en France**

Conçue par le FEI en collaboration avec le Gouvernement français et le ministère de l'Agriculture, L'Initiative nationale pour l'agriculture française (INAF) a permis de mettre en place une garantie de portefeuille de 99M€, mobilisant des fonds nationaux et des ressources du Fonds européen pour les investissements stratégiques. La garantie de portefeuille est plafonnée et permet de couvrir les premières pertes d'un portefeuille de prêts. A travers les quatre intermédiaires financiers sélectionnés (Arkéa, Groupe BPCE, Crédit Agricole et Crédit Mutuel), l'INAF devrait permettre de mobiliser plus d'un milliard d'investissement pour les agriculteurs français.

L'initiative vise à améliorer l'accès au financement pour des investissements et des enjeux prédéfinis, tels que le renouvellement des générations et l'installation des nouveaux entrants, la transformation des modèles agricoles pour une meilleure performance économique, sociale, environnementale et sanitaire, ainsi que la diversification des activités et des revenus des exploitations.<sup>145</sup>

Au-delà du support financier, un accompagnement technique de ces cibles pourrait leur permettre d'améliorer la structuration de projets d'investissement et la gestion financière,

<sup>145</sup> Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : L'Initiative nationale pour l'agriculture française : accompagner la transformation du modèle agricole en facilitant l'accès des agriculteurs au financement bancaire. Lien : <https://agriculture.gouv.fr/tout-savoir-sur-linitiative-nationale-pour-lagriculture-francaise-inaf>

permettant une meilleure traçabilité de leurs revenus, ainsi favorisant l'accès des pêcheurs au financement bancaire.

Une meilleure connaissance des outils de microfinance disponibles à La Réunion, peu mobilisés par le secteur de la pêche artisanale, permettrait aussi d'améliorer leur accès au financement. On pourrait aussi envisager des actions, afin d'aider les acteurs de la pêche artisanale à renforcer leurs revenus, en soutenant par exemple les initiatives de vente directe.

## **Volet 2 – Proposition de stratégie d'investissement**

## 7 Proposition de stratégie d'investissement

À l'heure de la rédaction de la présente étude (fin 2021), le PO FEDER-FSE+ Réunion 2021-2027 prévoit l'utilisation d'instruments financiers dans le but de favoriser l'accès au financement des PME, et du secteur de l'ESS. Dans ce cadre, **la Région Réunion prévoit un montant de 44,8 M€ de FEDER à mobiliser au sein d'instruments financiers**. Il est à noter que **la région Réunion est une région ultrapériphérique, ainsi que « moins développée »**, induisant une part de 85 % de FGP au sein du PO. Rapporté à un fonds de 44,8 M€ de « pur » FGP et en considérant que la Région mettrait 100 % de la « contribution nationale » exigée, **un volume total possible au sein d'instruments financiers serait de 52,7 M€ environ**. Il est par ailleurs à noter que la volumétrie totale du Fonds-de-Fonds Financière Région Réunion au titre de la période de programmation 2014-2020 s'établit à un montant total de 50 M€.

L'Objectif Stratégique du RPDC qui serait susceptible d'être mobilisé au sein d'instruments financiers dans le cadre de la période de programmation 2021-2027 est **l'Objectif Stratégique 1 – Une Europe plus compétitive et intelligente – transformation économique innovante et intelligente (pour les PME)**.

Pour 2022, et concernant l'ensemble des thématiques analysées dans la présente étude, les défaillances de marché en matière de produits de microfinance en région Réunion ont été estimées entre 19,5 M€ et 21,5 M€. Un besoin de financement non-couvert sur le marché des prêts à court-terme a également été estimé dans un intervalle allant de 35,6 M€ à 39,4 M€ ; et sur le marché des prêts à moyen et long-terme dans un intervalle entre 60,8 M€ et 67,2 M€. Enfin, concernant les besoins en fonds propres, une défaillance de marché a été estimée entre 23,7 M€ et 26,2 M€. Au total, les gaps de financement en région Réunion sur l'année 2022 sont estimés entre 139,6 M€ et 154,3 M€, tous types de produits et tous types de secteurs / thématiques confondus.

Les gaps de financement estimés ne doivent pas être perçus par les décideurs politiques comme des défaillances de marché devant être intégralement couvertes par des instruments financiers sur une seule année. Les gaps de financement ainsi calculés sont avant tout des indicateurs des besoins de financement de l'économie régionale. Ils suivent les méthodologies présentées et détaillées dans la première partie de la présente étude et sont à mettre en relation avec les contraintes de marché rencontrées par les PME, les structures de l'ESS et le secteur de la pêche étudiés sur ce territoire.

**Par ailleurs, l'Autorité de Gestion aura à tenir compte d'aspects complémentaires lors de sa réflexion pour la conception et la mise en œuvre du ou des instrument(s) financier(s) retenus ; à savoir :**

- Ses orientations politiques en matière de financement des PME, des structures de l'ESS et du secteur de la pêche ;
- La viabilité des instruments financiers envisagés, en particulier au regard des montants alloués à chaque instrument ;
- Les obligations réglementaires en matière de sélection des intermédiaires financiers ;
- L'intérêt des opérateurs financiers pouvant mettre en œuvre les instruments financiers, qui doivent avoir une spécialisation et une expertise suffisante à la mise en œuvre de leur instrument respectif ; et enfin

- Les délais de mise en place de nouveaux instruments financiers (parfois innovants), étant donné les contraintes temporelles en ce qui concerne la mise en œuvre et le déboursement des FGP au profit des bénéficiaires finaux.

Les caractéristiques techniques des instruments financiers évoqués devront par ailleurs être en cohérence avec les réglementations en matière d'aides d'État – notamment la réglementation de *minimis*, le Règlement Général d'Exemption par Catégorie (RGEC)<sup>146</sup> et toute autre réglementation propre aux aides d'État (notamment les règles permettant de développer des instruments financiers sans aide d'État).

En lien avec les recommandations du premier volet de la présente étude, des mesures complémentaires pourraient être envisagées :

- Améliorer l'impact des instruments financiers existants et futurs grâce à **une bonne information des futurs bénéficiaires finaux** quant à leur existence, leur périmètre et leurs modalités de mise en œuvre, ainsi qu'une meilleure compréhension des bénéfices et opportunités offerts par certains produits financiers (comme par exemple les prêts bonifiés et les fonds propres) ; et
- **Aligner et harmoniser la conception, la mise en œuvre et la gestion des différents instruments financiers** (notamment s'ils sont gérés dans le cadre d'un fonds à participation).

La mise en œuvre des instruments financiers tels que détaillés dans la présente proposition de stratégie d'investissement ne doit pas être considérée comme des instruments additionnels qui viennent s'ajouter à la palette d'outils existants. En effet, les instruments financiers proposés sont à considérer, pour la période de programmation 2021-2027, comme la continuité de l'offre de financement actuellement apportée par les instruments financiers existants.

**Ces montants proposés sont par ailleurs indicatifs.** Ils résultent de l'analyse conduite dans le premier volet de la présente étude et pourront être revus par la Région lors de la conception de chacun des instruments financiers.

Par ailleurs, il importe de noter que la présente stratégie d'investissement n'évoque pas les interventions de type « avances remboursables ». En effet, la réglementation actuelle ne considère pas ces interventions comme des instruments financiers.

**Les instruments financiers proposés dans les sous-sections suivantes pourraient également être avantageusement complétés par des programmes d'assistance technique** mis en œuvre par la Région lorsque ces derniers se révèlent pertinents. Des indications quant à la complémentarité de chaque instrument financier proposé avec des subventions ou des programmes d'assistance technique régionaux ou européens sont ainsi mentionnées dans les paragraphes ci-après.

---

<sup>146</sup> Règlement n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des Articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE).

## 7.1 Proposition de stratégie d'investissement : analyse par instrument financier

Afin de pallier les défaillances de marché observées dans le volet précédent de l'étude, la présente proposition de stratégie d'investissement préconise de mobiliser des FGP et /ou d'autres financements publics au sein des instruments financiers suivants :

- **Un instrument de partage de risques octroyant des prêts à taux bonifiés aux TPE/PME, ainsi qu'à des créateurs d'entreprises et à des (micro-)entrepreneurs** dans toutes les phases de leur cycle de développement (amorçage, création, développement et reprise-transmission). Cet instrument financier pourrait mobiliser du FEDER selon la maquette finale du PO Réunion 2021-2027. Il permettrait d'assurer le maintien et la croissance pérenne de l'instrument « i-Run » lancé par la FRR dans la période 2014-2020. Cet instrument permettrait aussi de partager le risque pris par des intermédiaires financiers et ainsi de favoriser l'octroi de prêts à des créateurs d'entreprises, des (micro-)entrepreneurs, des TPE/PME dans toute phase de vie ayant des difficultés à accéder au financement bancaire. De plus, il permettrait de compléter l'offre de produits de microfinance déjà disponible sur le territoire réunionnais. Même il ne s'agit pas d'un instrument de microfinance au sens stricte, il a vocation à intervenir aussi sur des très petits tickets (moins de 25 k€) et des bénéficiaires de la microfinance (micro-entrepreneurs).

**Cet instrument disposerait d'une contribution publique de 40-60 M€ (incluant du FEDER) qui permettrait l'octroi de 60 M€ à 150 M€** aux TPE/PME grâce à un effet de levier entre x1,5 et x2,5. Il est à noter que la mise en œuvre d'un tel instrument dépend avant tout des discussions entre la Région et les intermédiaires financiers actuellement actifs en région Réunion. En termes de points d'attention pour la période de programmation 2021-2027, il est à noter qu'il s'agira pour la Région de s'assurer en amont que les possibles intermédiaires financiers candidats disposent (i) des compétences pour répondre à un appel d'offres ou un AMI et (ii) d'une « tête de pont » nationale ou régionale capable de coordonner la réponse à l'appel d'offres / l'AMI et d'assurer le suivi / reporting de l'instrument (notamment pour la gestion de la subvention combinée dans l'instrument).

- **Un instrument de co-investissement en vue d'intervenir en fonds propres pour financer les PME, y compris les start-ups et les PME innovantes aux stades du pré-amorçage, de l'amorçage, du primo-développement et du développement.** Cet instrument aurait pour objectif de renforcer le financement en haut-de-bilan des PME réunionnaises lors de ces phases de la vie des entreprises. En cela, il permettrait de stimuler le co-investissement entre des fonds existants et /ou des opérateurs de marché (Business Angels et fonds de capital-investissement, et en particulier de capital-risque) déjà présents ou non en région Réunion.

Cet instrument financier pourrait mobiliser du FEDER selon la maquette finale du PO Réunion 2021-2027. Il permettrait d'assurer le maintien et la croissance pérenne de l'instrument « Essor PME » lancé par la FRR dans la période 2014-2020. Cet instrument permettrait de continuer à stimuler le développement des PME, y compris des start-up et la croissance des sociétés innovantes à La Réunion. **Cet instrument pourrait bénéficier d'un abondement public de 10-12 M€ (incluant du FEDER) qui permettrait des investissements de 15 M€ à 24 M€**, stimulant un

effet de levier entre  $x_{1,5}$  et  $x_2$ . En termes de points d'attention pour la période de programmation 2021-2027, il est à noter d'anticiper dès la création de l'instrument les difficultés d'« investissements de suivi » et d'envisager des solutions à cet égard dès son lancement.

Dans ce contexte, il convient de noter qu'en structurant un Fonds à Participation, il sera tout de même possible de revoir les montants alloués à chaque instrument financier faisant partie de ce fonds, notamment en cas de délais ou de difficultés dans l'absorption de ces fonds- d'un de ces instruments. Ces propositions sont détaillées dans les sous-sections suivantes.

#### 7.1.1 Instrument de partage des risques octroyant des prêts aux TPE / PME

Au vu du succès du fonds FRR sur le territoire réunionnais et des besoins toujours existants pour ce type de produit en région, il semble opportun de continuer cette initiative et d'assurer la croissance de cette activité.

Pour ce faire, et dans le cas de la mobilisation de FGP dans un instrument financier, il s'agirait de créer un fonds proposant un instrument de partage de risques entre le secteur public et des intermédiaires financiers en vue de favoriser l'octroi de prêts aux TPE / PME ayant des difficultés à accéder au financement, et ce dans tous les secteurs d'activité. Les caractéristiques de cet instrument financier sont détaillées dans le tableau ci-après.

**Tableau 53 : Présentation de l'instrument de partage des risques octroyant des prêts aux TPE et PME**

Instrument financier 1 – Instrument de partage des risques octroyant des prêts aux TPE et PME	
<b>Nature / Type de produit</b>	Fonds de prêts en soutien aux micro-entrepreneurs, TPE / PME sous forme d'un instrument de partage des risques (octroyant potentiellement des prêts à partir de 1€, sous réserve des limites fixées par les régimes d'aides d'Etat applicables)
<b>Montant proposé de la contribution des FGP et de la contrepartie nationale</b>	<p>À définir au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des défaillances de marché liées au financement des TPE / PME, et afin de continuer l'expérience FRR en région Réunion ; et</li> <li>• De la vision de la Région en matière d'instruments financiers pour la période de programmation 2021-2027.</li> </ul> <p><b>Une proposition de contribution publique à l'instrument est de 40-60 M€. Ces fonds proviendraient de fonds FEDER et de leur contrepartie nationale.</b></p>
<b>Effet de levier attendu</b>	<p>L'effet de levier est estimé de <math>x_{1,5}</math>- <math>x_{2,5}</math>.</p> <p>L'effet de levier dépend du montant de la contrepartie nationale apportée en complément aux fonds FEDER, ainsi que du taux de co-financement de l'intermédiaire financier. Il pourrait donc évoluer en fonction de changements dans ces deux paramètres.</p>
<b>Produit financier envisagé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cet instrument apporterait de la liquidité à un intermédiaire financier qui devra être sélectionné en vue d'octroyer des prêts à des TPE/PME, y inclus des micro-entrepreneurs et des sociétés de l'ESS financièrement viables.</li> <li>• Cet instrument pourrait avoir un taux de partage de risque de 60/40 entre la Région (contribution publique) et l'intermédiaire financier mettant en place l'instrument ; le taux est à définir à la suite du « market testing » (test de marché) avec les potentiels intermédiaires financiers, et en fonction des priorités de la Région.</li> <li>• Il est proposé de fixer le niveau du taux d'intérêt de la tranche de prêt financée par les fonds FEDER et la contrepartie nationale à 0%, sous réserve des limites fixées par les régimes d'aides d'Etat applicables.</li> <li>• Cet instrument permettrait : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Une diminution du taux d'intérêt exigé pour le prêt (par rapport à un prêt sans le concours de l'instrument) grâce au partage de risques avec le secteur public ;</li> </ul> </li> </ul>

Instrument financier 1 – Instrument de partage des risques octroyant des prêts aux TPE et PME	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Une diminution du niveau maximum de la caution / garantie personnelle exigée à l'entrepreneur ou la PME par l'(les) intermédiaire(s) financier(s) dans le cadre d'une demande de prêt ;</li> <li>– La possibilité d'un délai de grâce / un différé supérieur à la politique usuelle de l'(des) intermédiaire(s) financier(s) sélectionné(s) ;</li> <li>– Le financement du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) dans la limite de la réglementation européenne.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les étapes relatives à la réception, l'analyse, la documentation, le traitement de dossier, l'octroi des prêts et leur suivi devront être effectuées par l'(les) intermédiaire(s) financier(s) sélectionné(s) selon des procédures de marché usuelles existantes. Cet (ces) intermédiaire(s) financier(s) aura(ont) donc une relation de crédit directe avec la TPE/ PME (bénéficiaire final) et chaque intermédiaire financier assumera une partie du risque.</li> </ul>
<b>Nécessité éventuelle d'un traitement différencié des investisseurs</b>	Élément non applicable pour un instrument de ce type.
<b>Groupe cible proposé de bénéficiaires finaux</b>	<p>TPE / PME (notamment jeunes microentreprises) dans tous les secteurs d'activité, sauf exceptions<sup>147</sup>.</p> <p>Cet instrument financier dispose d'un champ d'intervention étendu et d'une population cible par définition large car les défaillances de marché identifiées touchent les TPE de tous les secteurs d'activité, notamment lors des premiers stades de développement.</p> <p>Pour des montants de prêts à partir de 1 €, sous réserve des limites fixés par le régime d'aides d'Etat applicable.</p>
<b>Contribution attendue à la réalisation d'objectifs spécifiques</b>	<p>Cet instrument pourra contribuer à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Objectif Stratégique 1 – Une Europe plus compétitive et intelligente – transformation économique innovante et intelligente.</li> </ul> <p>La contribution aux Objectifs Spécifiques du PO Réunion 2021-2027 devra être affinée une fois ce PO – et ses Objectifs Spécifiques afférents – finalisé(s).</p>
<b>Combinaison avec une autre contribution de l'Union</b>	Une telle combinaison (notamment dans le cadre de InvestEU) ne semble pas apporter de valeur ajoutée.
<b>Combinaison avec une subvention au sein d'une même opération</b>	Une telle combinaison ne semble pas apporter de valeur ajoutée.
<b>Complémentarités de l'instrument financier avec des subventions régionales</b>	<p>Compte tenu de la finalité de l'instrument et de ses modalités de mise en œuvre, la majorité des subventions existantes sont compatibles avec cet instrument de prêts.</p> <p>Il ne semble pas nécessaire de développer et / ou modifier les subventions existantes pour faciliter la mise en œuvre de cet instrument de partage des risques. Toutefois, un accompagnement des TPE/PME et du micro-entrepreneuriat permettrait d'augmenter la qualité des dossiers de demande de financement et le taux de succès de ces demandes. Cet accompagnement pourrait couvrir les domaines suivants : le développement commercial, les ressources humaines, la publicité, le marketing, la fiscalité et d'autres réglementations pertinentes, et enfin la préparation des plans de développement des TPE / PME faisant des demandes de prêts auprès de l'(des) intermédiaire(s) financier(s) sélectionné(s).</p>
<b>Périmètre géographique</b>	Région Réunion.

<sup>147</sup> Par exemple : PME dans le secteur des armes, du clonage humain et des secteurs exclus par les règles du *de minimis* et du Règlement RGEC.

Instrument financier 1 – Instrument de partage des risques octroyant des prêts aux TPE et PME	
<b>Aides d'État</b>	En vue de minimiser les distorsions du marché, cet instrument serait mis en place sous le régime de <i>de minimis</i> et sous la réglementation d'aide en lien avec l'Article 21 du Règlement n°651/2014 du 17 juin 2014 (RGEC), ou toute autre réglementation jugée appropriée. L'(les) intermédiaire(s) financier(s) serait (seraient) responsable(s) de calculer l'Équivalent Subvention Brute (ESB).

Source : Groupe BEI, 2021.

En termes de points d'attention pour la période de programmation 2021-2027, il est à noter qu'il s'agira pour la Région de s'assurer en amont que les possibles intermédiaires financiers candidats disposent des compétences pour répondre à un appel d'offres / appel à manifestations d'intérêt (AMI).

### 7.1.2 Instrument de co-investissement pour soutenir le financement en fonds propres des PME, y compris des start-ups et des PME innovantes

Au regard des défaillances de marché en matière de financement en fonds propres et quasi-fonds propres analysées dans le premier volet de la présente étude (avec un gap de financement estimé dans un intervalle situé entre 23,7 M€ et 26,2 M€ pour l'ensemble des PME en 2022), et du succès du Fonds-de-Fonds FRR dans ce secteur à La Réunion, il semblerait opportun de continuer, pérenniser et renforcer le soutien public à ce type de financement pour la période de programmation 2021-2027. Les objectifs de ce renforcement de l'offre de financement en fonds propres sont les suivants (*liste non-exhaustive*) :

- Renforcer / compléter le financement en fonds propres des start-ups et des PME en phase de pré-amorçage, d'amorçage, de création, de primo-développement et de développement au niveau régional ;
- Stimuler le co-investissement entre les fonds abondés par la Région et les opérateurs de marché (Business Angels et fonds de capital-investissement, et en particulier de capital-risque) déjà présents ou non à La Réunion.

Les caractéristiques de cet instrument financier sont détaillées dans le tableau ci-après.

Tableau 54 : Présentation de l'instrument de co-investissement pour soutenir le financement en fonds propres et quasi-fonds propres des PME, y compris les start-ups et les PME innovantes

Instrument financier 2 – Instrument de co-investissement pour soutenir le financement en fonds propres et quasi-fonds propres des PME, y compris les start-ups et les PME innovantes	
<b>Nature / Type de produit</b>	Instrument de co-investissement apportant du financement en fonds propres et quasi-fonds propres aux PME, y compris les start-ups et les PME à fort potentiel aux stades du pré-amorçage, de l'amorçage, de la création, du primo développement, du développement.
<b>Montant proposé de la contribution des FGP et de la contrepartie nationale</b>	<p>À définir au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des défaillances de marché liées à l'accès au financement en fonds propres et quasi-fonds propres des PME, y compris les start-ups et des PME à fort potentiel aux stades du pré-amorçage, de l'amorçage, de la création, du primo développement et du développement ; et</li> <li>• De la vision de la Région en matière d'instruments financiers pour la période de programmation 2021-2027.</li> </ul> <p><b>Une proposition de contribution publique à l'instrument est de 10-12 M€. Ces fonds proviendraient de fonds FEDER et de leur contrepartie nationale.</b></p>

Instrument financier 2 – Instrument de co-investissement pour soutenir le financement en fonds propres et quasi-fonds propres des PME, y compris les start-ups et les PME innovantes	
<b>Effet de levier attendu</b>	<p>L'effet levier est estimé à <math>x 1,5 - x2</math>.</p> <p>L'effet de levier dépend du montant de la contrepartie nationale apportée en complément aux fonds FEDER, ainsi que du taux de co-financement de l'intermédiaire financier. Il pourrait donc évoluer en fonction de changements dans ces deux paramètres.</p> <p>Si le régime d'aides d'État choisi par la Région relève du Règlement Général d'Exemption par Catégorie (RGEC)<sup>148</sup>, le degré d'intervention de l'instrument financier dépendra de la phase de développement de la PME (voir Article 21 du RGEC). La Région peut également décider d'adopter un autre régime d'aides d'État conforme aux réglementations européennes.</p>
<b>Produit financier envisagé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cet instrument apporterait du financement en haut-de-bilan (fonds propres et quasi-fonds propres) à des PME, y compris des start-ups et des PME innovantes afin de renforcer leur capitalisation et de favoriser la structuration et le renforcement de l'offre de financement en fonds propres et quasi-fonds propres en région Réunion ;</li> <li>• Le taux d'intervention de la contribution publique dans le financement de chaque opération serait variable et fonction de la phase de la PME dans son cycle de développement. Ainsi, le niveau de contribution publique devra être en cohérence avec l'Article 21 du Règlement n°651/2014 du 17 juin 2014 (RGEC) / ou la guidance sur le financement de risques ;</li> <li>• Le(s) gestionnaire(s) du fonds de co-investissement sera(ont) une (des) entité(s) indépendante(s) qui prendra(ont) toutes les décisions d'investissement et de désinvestissement en tant que gestionnaire(s) professionnel(s), économiquement et juridiquement indépendant(s) de l'Autorité de Gestion ;</li> <li>• L'appel à manifestations d'intérêt ou l'appel d'offres devra prévoir que les intermédiaires financiers candidats aient les autorisations et les agréments nécessaires au niveau français et/ou européen pour exercer cette activité de gestionnaire de fonds, comme l'agrément des sociétés de gestion faisant suite à l'entrée en vigueur de la directive AIFM ;</li> <li>• La gouvernance du fonds de co-investissement devra inclure des mécanismes afin d'éviter les potentiels conflits d'intérêts au sein du (des) gestionnaire(s) du fonds dédié ; et</li> <li>• Possibilité de sélectionner l'Intermédiaire Financier sur plusieurs périodes de programmation (article 68.2 du RPDC) afin de permettre une mise en œuvre en ligne avec la pratique du marché.</li> </ul>
<b>Nécessité éventuelle d'un traitement différencié des investisseurs</b>	<p>Cet élément est à la discrétion de l'Autorité de Gestion. Il peut par exemple être décidé par la Région Réunion de ne pas prendre en compte cette possibilité.</p> <p>Elle doit faire l'objet d'une discussion interne à l'Autorité de Gestion puis entre cette dernière et l'intermédiaire financier ou entre le gestionnaire du fonds à participation et l'(les) intermédiaire(s) financier(s). Dans ces deux derniers cas, cet élément doit être établi dans le cahier des charges pour la sélection des intermédiaires financiers.</p> <p>Une telle différenciation ne se justifierait que s'il y a un cofinancement provenant d'un autre investisseur que la Région ; ce qui n'est pour le moment pas le cas, et conformément aux dispositions d'aides d'Etat applicables.</p> <p>Il est enfin à noter que le système de traitement et de rémunération actuellement en place dans le cadre de l'instrument de co-investissement du Fonds-de-Fonds FRR semble convenir aux différentes parties prenantes et ne semble pas devoir être modifié.</p> <p>Dans tous les cas et comme énoncé à l'Article 61 du RPDC, « le niveau de ce traitement différencié ne [pourra] pas [aller] au-delà de ce qui est nécessaire pour créer les incitations requises pour attirer des ressources privées, et [devra être] déterminé par un processus comparatif ou une évaluation indépendante ».</p>

<sup>148</sup> Règlement n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des Articles 107 et 108 du Traité.

Instrument financier 2 – Instrument de co-investissement pour soutenir le financement en fonds propres et quasi-fonds propres des PME, y compris les start-ups et les PME innovantes	
<b>Groupe cible proposé de bénéficiaires finaux</b>	PME, y compris les start-ups et PME innovantes de toutes les filières et dans toutes les phases de leur cycle de développement (pré-amorçage, amorçage, création, développement, transmission), sauf exceptions <sup>149</sup> .  Aucune attention particulière ne semble nécessaire pour cet instrument. Ce dernier ayant vocation à être large et facilement accessible aux porteurs de projets.
<b>Contribution attendue à la réalisation d'objectifs spécifiques</b>	Cet instrument pourra contribuer à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Objectif Stratégique<sup>1</sup> – Une Europe plus compétitive et intelligente – transformation économique innovante et intelligente.</li> </ul> La contribution aux Objectifs Spécifiques du PO Réunion 2021-2027 devra être affinée une fois ce PO – et ses Objectifs Spécifiques afférents – finalisé(s).
<b>Combinaison avec une autre contribution de l'Union</b>	Une telle combinaison (notamment dans le cadre de InvestEU) ne semble pas apporter de valeur ajoutée.
<b>Combinaison avec une subvention au sein d'une même opération</b>	Une telle combinaison ne semble pas apporter de valeur ajoutée.
<b>Complémentarités de l'instrument financier avec des subventions régionales</b>	Compte tenu de la finalité de l'instrument et de ses modalités de mise en œuvre, la majorité des subventions existantes sont compatibles avec cet instrument de financement en fonds propres et quasi-fonds propres.  Il ne semble pas nécessaire de développer et / ou modifier les subventions existantes pour faciliter la mise en œuvre de cet instrument. Toutefois, un accompagnement des start-ups, des PME et des entrepreneurs (et donc de leurs dirigeants ou de leurs employés) permettrait d'augmenter la qualité des dossiers de demande de financement et le taux de succès de ces demandes. Cet accompagnement pourrait couvrir les domaines suivants : le développement commercial, les ressources humaines, la publicité, le marketing, la fiscalité et d'autres réglementations pertinentes, et enfin la préparation des plans de développement des PME faisant des demandes de financement auprès du futur gestionnaire du fonds de co-investissement.
<b>Périmètre géographique</b>	Région Réunion.
<b>Aides d'État</b>	Si la Région le souhaite, la réglementation d'aide d'État pouvant être suivie serait en lien avec l'Article 21 du Règlement n°651/2014 du 17 juin 2014 (RGEC) / guidance sur le financement des risques ou toute autre réglementation jugée appropriée.  La Région peut également décider d'adopter un autre régime d'aides d'État conforme aux réglementations européennes et françaises ; voire d'adopter un régime sans aide d'État.

Source : Groupe BEI, 2021.

En termes de points d'attention pour la période de programmation 2021-2027, il s'agira pour la Région :

- D'anticiper dès la création de l'instrument les difficultés d'« investissements de suivi » et d'envisager des solutions à cet égard dès son lancement ; et
- De s'assurer en amont que les possibles intermédiaires financiers candidats disposent des compétences pour répondre à un appel d'offres / appel à manifestations d'intérêt (AMI).

<sup>149</sup> Par exemple : PME dans le secteur des armes, du clonage humain et des secteurs exclus par le règlement RGEC, ou toute autre réglementation jugée appropriée.

## 7.2 Modalités de mise en œuvre des instruments financiers proposés au regard de la réglementation européenne

Le RPDC présente les options de mise en œuvre des instruments financiers dans son Article 59. Aussi, si le RPDC n'exige pas de l'évaluation *ex-ante* pour la période de programmation 2021-2027 qu'elle analyse les options de modalités de mise en œuvre des instruments financiers, il peut être rappelé qu'**une telle analyse a été effectuée dans l'étude en soutien à l'évaluation *ex-ante* pour la Région Réunion en 2015**<sup>150</sup>. Beaucoup d'éléments de cette analyse peuvent être repris par la Région pour envisager ses choix de mise en œuvre d'instruments financiers pour la période de programmation 2021-2027 au regard de l'Article 65.

Pour autant, une différence importante pour la période de programmation 2021-2027 au regard de la période précédente (2014-2020) est la possibilité pour les États Membres (et les Autorités de Gestion) de mobiliser jusqu'à 5 % de leurs FGP au travers du mécanisme de garantie **InvestEU** et plus particulièrement au sein du « Compartiment États Membres » de ce mécanisme (Article 14 du RPDC). Si cette possibilité peut offrir une certaine flexibilité et des opportunités pour certains États Membres et certaines Autorités de Gestion, elle ne semble pas opportune pour la Région Réunion. En effet :

- La justification du choix de mobiliser des FGP au sein d'InvestEU doit se faire au niveau de l'État Membre et être inscrit dans l'Accord de Partenariat avec la Commission Européenne (Article 11 du RPDC), or, à l'heure actuelle, il ne semble pas que l'État France ait fait le choix d'inscrire cette possibilité dans l'Accord de Partenariat ; par ailleurs
- La mobilisation du « Compartiment États Membres » d'InvestEU ne semblerait pas se justifier au regard des instruments proposés dans la section précédente (notamment pour des questions techniques liées au fait qu'InvestEU est un instrument exclusivement de garantie alors que les instruments proposés sont des instruments de prêts et / ou des instruments de financement en fonds propres et quasi-fonds propres).

Suivant cela, **il ne semblerait pas opportun de proposer l'utilisation du « Compartiment États Membres » d'InvestEU pour la mise en œuvre des futurs instruments financiers pour 2021-2027 en région Réunion.**

Ainsi et en définitive, au regard (i) des défaillances de marché identifiées dans le premier volet de la présente étude, (ii) des instruments financiers proposés précédemment, (iii) de l'expérience acquise lors de la programmation précédente avec la Financière Région Réunion en 2014-2020 (cette initiative ayant pris la forme de Fonds-de-Fonds gérés par le FEI), et (iv) de l'opportunité d'approfondir certains dispositifs existants pour la période de programmation 2021-2027, **il semblerait souhaitable que l'Autorité de Gestion favorise la mise en place d'un fonds à participation qui couvrirait l'ensemble des instruments financiers proposés précédemment.** Il s'agirait dès lors de créer un fonds à participation pouvant être géré par le Groupe BEI, et plus particulièrement le FEI, sur l'ensemble du territoire de La Réunion, à l'image du Fonds-de-Fonds Financière Région Réunion actuel.

---

150 PWC, Étude d'évaluation *ex-ante* des instruments d'ingénierie financière 2014-2020, 7 octobre 2015.

## 8 Prochaines étapes et feuille de route pour la mise en œuvre des instruments financiers proposés

Afin de faciliter la mise en œuvre des instruments financiers proposés dans la présente étude, plusieurs étapes à suivre sont proposées ci-dessous. Ces étapes sont avant tout des recommandations de mise en œuvre ; elles ne font pas référence à la réglementation européenne et ne constituent pas une exigence de l'évaluation *ex-ante*.

Les possibles prochaines étapes de l'Autorité de Gestion pour la mise en œuvre de ses instruments financiers sont ainsi :

1. Validation de l'évaluation *ex-ante* (au regard de la présente étude en soutien) et des instruments financiers par l'Autorité de Gestion (objectifs, montants et cibles notamment) pour une appropriation par l'Autorité de Gestion.
2. Publication de l'évaluation *ex-ante* (ou d'une synthèse) après sa finalisation par l'Autorité de Gestion.
3. En parallèle, choix de la future gouvernance des instruments financiers (selon les différentes options offertes par la réglementation européenne et suivant la proposition de gouvernance faite dans la présente étude).
4. Mise en contact avec le Groupe BEI, et plus particulièrement le Fonds Européen d'Investissement, si la proposition de gouvernance faite dans la présente étude est choisie par l'Autorité de Gestion.
5. Sinon, sélection d'un gestionnaire pour le fonds à participation si la proposition de gouvernance faite dans la présente étude n'est pas choisie, impliquant :
  - Une étude d'opportunité / de faisabilité au regard du contexte et des possibles gestionnaires candidats ;
  - Une mobilisation en parallèle des opérateurs pouvant potentiellement participer à l'appel d'offres ; et enfin
  - Le lancement de l'appel d'offres en vue de sélectionner le futur gestionnaire du fonds à participation.
6. En parallèle, discussions avec les possibles candidats / intermédiaires financiers pour leur présenter les instruments financiers choisis par l'Autorité de Gestion.
7. En parallèle, finalisation par l'Autorité de Gestion de son Programme Opérationnel FEDER-FSE+ pour la période 2021-2027.
8. En parallèle, discussions avec les acteurs / réseaux régionaux pour leur communiquer les orientations de l'Autorité de Gestion ; à savoir en particulier :
  - Les représentants des TPE/PME, y compris des start-up et des PME innovantes, et les acteurs de leur financement ;
  - Les acteurs du soutien à la création d'entreprises, et du micro-entrepreneuriat.

Il est enfin à rappeler que plusieurs facteurs clés de succès dans la mise en œuvre d'instruments financiers sont à mobiliser très tôt dans leur cycle de vie :

- La communication / consultation des acteurs locaux et notamment des institutions financières (par le biais d'une présentation des résultats, conclusions et recommandations de l'évaluation *ex-ante* par exemple et par des discussions visant à

- déterminer leur appétit pour les instruments financiers proposés dans la stratégie d'investissement);
- La mobilisation du gestionnaire du fonds à participation pour discuter avec l'ensemble des intermédiaires financiers potentiels (dans le cas où un fonds à participation est choisi); ainsi que
  - La mobilisation des acteurs du soutien à l'économie sur le territoire afin de diffuser l'information et susciter / cristalliser la demande autour des instruments et produits financiers prochainement disponibles : chambres consulaires, représentants de secteurs et de filières, réseaux d'entreprises, incubateurs, acteurs de la microfinance.

Le tableau ci-dessous décrit les principales étapes de la mise en œuvre d'instruments financiers par une Autorité de Gestion. Cette feuille de route est basée sur les étapes présentées ci-dessus et doit être considérée comme indicative en vue d'une mise en œuvre effective des instruments financiers.

Il est important de noter que certaines activités indiquées dans ce tableau peuvent être conduites en parallèle. Cette feuille de route ne doit donc pas être considérée comme un processus linéaire mais comme un plan d'action relativement flexible, et pouvant être ajusté en fonction de la capacité de l'Autorité de Gestion à coordonner les différentes activités.

Toutefois, si l'Autorité de Gestion décidait de modifier la stratégie d'investissement ou la structure de gouvernance des instruments financiers, la feuille de route devrait être modifiée en conséquence, dans la mesure où cette dernière est basée sur les propositions présentées dans la présente étude.

**Tableau 55 : Feuille de route indicative pour la mise en œuvre des instruments financiers**

Action
<b>1. Valider les résultats et confirmer les orientations stratégiques en matière d'instruments financiers</b>
Confirmer les orientations stratégiques de la Région et le budget disponible pour des instruments financiers au regard des résultats de la présente étude en soutien à l'évaluation <i>ex ante</i>
Définir les instruments financiers à ajuster / abonder et / ou à créer
Choisir la structure de gouvernance (par exemple : choix d'un fonds à participation ou non)
Définir l'approche de mise en œuvre par phase et le calendrier
<b>2. Communication et gestion du changement</b>
Communiquer les conclusions et les recommandations de la présente étude aux parties prenantes internes
Communiquer aux parties prenantes externes l'évaluation <i>ex-ante</i> ou sa synthèse une fois validée
Élaborer un plan de communication des décisions prises (orientations politiques, instruments financiers sélectionnés, plan global de mise en œuvre)
Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion du changement ( <i>i.e.</i> : identification des besoins en termes de communication et de formation)
<b>3. Mise en œuvre de la stratégie d'investissement</b>
Identifier et confirmer les ressources internes (ressources financières et humaines) pour la mise en œuvre des instruments financiers et leur suivi
Approuver au sein de la Région les échéances intermédiaires et les facteurs-clés de succès
Engager la modification de la stratégie d'investissement des instruments existants et / ou le lancement d'un

Action
(plusieurs) nouvel (eaux) instrument(s)
Initier la mise en place de la structure de gouvernance
Identifier / sélectionner le gestionnaire du fonds à participation (dans le cas où l'option d'un tel fonds est choisie)
Mettre en place le fonds à participation (dans le cas où l'option d'un tel fonds est choisie)
Définir les indicateurs de performance de chaque instrument financier et les mesures correctives en cas de besoin
Préparer l'Accord de Financement avec le gestionnaire du fonds à participation (si besoin)
<b>4. Sélection des intermédiaires financiers</b>
Élaborer et mettre en œuvre les procédures de sélection de (des) l'intermédiaire(s) financier(s)
Identifier / sélectionner le (les) intermédiaire(s) financier(s)
Négocier l'(les) Accord(s) Opérationnel(s) avec le(s) intermédiaire(s) financier(s)
<b>5. Suivi et reporting</b>
Suivre les indicateurs de performance de chaque instrument financier
Si nécessaire, prendre des mesures correctives quant à l'évolution de chaque instrument financier

Source : Groupe BEI, 2021.

## 9 Annexes

### 9.1 Documents utilisés dans le cadre de l'étude

La liste des documents utilisés dans le cadre de l'étude est présentée ci-dessous.

- « Accord de financement – La Financière Région Réunion », FEI et Région Réunion, 2017.
- « Activité du non-coté en France : capital-investissement et infrastructure », France Invest, Mars 2021.
- « Alter'NA. Le fonds de garantie en chiffres », Région Nouvelle-Aquitaine, 2020.
- « Bilan activité 2019 », Bpifrance, 2019.
- « Bilan d'activité 2020 », Conseil régional de La Réunion, 2020.
- « Bilan d'activité », Smalt Capital, 2021.
- « Comité de pilotage – Financière Région Réunion », FEI, 14 octobre 2020.
- « CRESS – Diagnostic stratégique pour le développement des outils de financement de l'ESS », EY, Décembre 2017.
- « Etude d'évaluation ex-ante des instruments d'ingénierie financière 2014-2020 », PWC, 7 octobre 2015.
- « Etude d'impact », ADIE, 2021.
- « Etude de faisabilité et de soutenabilité financière pour accompagner le renouvellement de la flotte de pêche de La Réunion », ARIPA, 2019.
- « Evaluer l'opportunité de recourir à des instruments financiers en Occitanie », BEI, 2021.
- « Filière de la pêche et de l'aquaculture de La Réunion », ARIPA, Février 2015.
- « Indicateurs macroéconomiques », CEROM, Décembre 2020.
- « L'accès au crédit des petites et moyennes entreprises à La Réunion », IEDOM, Novembre 2018.
- « L'impact immédiat de la crise sanitaire liée au Covid-19 à La Réunion », CEROM, Mai 2020.
- « L'Initiative nationale pour l'agriculture française : accompagner la transformation du modèle agricole en facilitant l'accès des agriculteurs au financement bancaire », Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2019.
- « La Financière Région Réunion – Rapport de Mise en œuvre », FEI, 2020.
- « La Financière Région Réunion », fi-compass, 2019.
- « Le microcrédit à La Réunion », IEDOM, Février 2019.
- « Les chiffres clés de l'ESS à La Réunion en 2017 », CRESS, 2017.
- « Liste des bénéficiaires finaux du fonds de co-investissement », FEI, 2021.
- « Liste des bénéficiaires finaux de l'instrument de prêt », FEI, 2021.
- « Maquette FEAMPA Réunion », Région Réunion, 2021.
- « Matrice IFs et subventions », Région Réunion, 2021.
- « Microcrédit Professionnel », Créa-Sol, 2021.
- « Note instruments financiers secteur pêche », Région Réunion, 2021.

- « Nouvelle évaluation de l'impact économique de la crise sanitaire », CEROM, Juillet 2020.
- « Panorama de l'entrepreneuriat social à La Réunion », Mouvement des entrepreneurs sociaux, Janvier 2018.
- « Production annuelle de crédits dans le département », IEDOM, 2021.
- « Programme FEAMPA France 2021-2027 », juillet 2021.
- « Rapport annuel économique La Réunion 2020 », IEDOM, 2020.
- « Rapport d'activité 2018 », ADIE, 2018.
- « Rapport d'activité 2018 », Initiative Réunion, 2018.
- « Rapport d'activité 2019 », ADIE, 2019.
- « Rapport d'activité 2019 », Initiative Réunion, 2019.
- « Rapport d'activité 2020 », ADIE, 2020.
- « Rapport d'activité 2020 », Initiative Réunion, 2020.
- « Run Croissance – Rapport d'activité trimestriel », Smalt Capital, 31 décembre 2020.
- « Run Croissance – Rapport de gestion annuel », ACG Management, 31 décembre 2018.
- « Run Développement – Rapport d'activité trimestriel », Smalt Capital, 31 décembre 2020.
- « Run Développement – Rapport de gestion annuel », ACG Management, 31 décembre 2018.
- « Suivi des crédits aux entreprises à La Réunion », IEDOM, Mars 2017.
- « Taux des crédits aux entreprises à La Réunion », IEDOM, Janvier 2021.
- « Tendances conjoncturelles – 1<sup>er</sup> trimestre 2021 », IEDOM, Juin 2021.
- « Tendances conjoncturelles », IEDOM, Décembre 2020.
- « Utilisation des Instruments Financiers dans le FEAMPA », Région Réunion, 2021.
- « V2 du volet REACT UE du PO FEDER FSE+ 21-27 et du PO INTERREG 21-27 et modification du PO FEDER 14-20 liée à la crise », Région Réunion, 22 décembre 2020.

## 9.2 Entretiens réalisés et interlocuteurs rencontrés

Dans le cadre de la présente étude, 22 entretiens ont été réalisés. La liste des acteurs rencontrés au cours de ces entretiens est présentée ci-dessous (des entretiens collectifs ayant été réalisés, le nombre d'acteurs rencontrés excède le nombre d'entretiens réalisés).

Tableau 56 : Liste des acteurs rencontrés dans le cadre des entretiens

Entité	Type
<b>Représentants de l'offre de financement</b>	
Banque de France / IEDOM	Banque Centrale
Bpifrance	Banque publique
Banque Française Commerciale Océan Indien (BFCOI)	Banque privée
Caisse d'Épargne	Banque privée
Crédit Agricole	Banque privée
Smalt Capital	Opérateur de fonds propres
APICAP	Opérateur de fonds propres
ADIE	Opérateur de microfinance / prêts d'honneur
France Active	Opérateur de microfinance / prêts d'honneur
Initiative Réunion	Opérateur de microfinance / prêts d'honneur
Créa-Sol	Opérateur de microfinance / prêts d'honneur
<b>Acteurs institutionnels</b>	
AFD	Agence Française de Développement
Fédération Régionale des banques	Représentant des banques commerciales
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CCIR	Chambre de Commerce et d'Industrie Réunion
Chambre des Métiers et de l'Artisanat Réunion	Représentant des artisans et commerçants
Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)	Représentant des acteurs de l'ESS
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM)	Représentant des acteurs du secteur de la pêche
Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et de l'Aquaculture (ARIPA)	Représentant des acteurs des secteurs de la pêche et de l'aquaculture
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)	Représentant des petites et moyennes entreprises
<b>Structures d'accompagnement publiques</b>	
NEXA	Agence Régionale de Développement d'Investissement et d'Innovation

### 9.3 Participants à l'atelier

Un atelier a été organisé sur le financement de l'économie sociale et solidaire et du micro-entrepreneuriat le 13 octobre 2021.

La liste des acteurs présents à cet atelier est donnée ci-dessous répartis en sous-groupes thématiques.

Tableau 57 : Liste des acteurs ayant participé aux ateliers organisés dans le cadre de l'étude

Entité	Type
<b>Sociétés et coopératives de l'ESS</b>	
CRESS	Organisation professionnelle
France Active	Opérateur de microfinance / prêts d'honneur
BNP Paribas	Banque privée
Chambre des Métiers et de l'Artisanat Réunion	Représentant des artisans et commerçants
SCOPAD	SCOP
RUN Enfance	SCOP
URSCOP	Organisation professionnelle des coopératives
SCIC Vavang'Art	SCIC
Le CLAN	Communauté
<b>Associations employeuses</b>	
CRESS	Organisation professionnelle
France Active	Opérateur de microfinance / prêts d'honneur
URSIAE	Association
Le Mouvement associatif	Représentant d'associations
Cabinet d'accompagnement de projets de l'ESS	Cabinet
UDAF Réunion	Union départementale des associations familiales de La Réunion
<b>Micro-entrepreneuriat et innovation sociale</b>	
ADIE	Opérateur de microfinance / prêts d'honneur
Créa-Sol	Opérateur de microfinance / prêts d'honneur
France Active	Opérateur de microfinance / prêts d'honneur
COOP UNION	Coopérative d'activité et d'emploi
Initiative Réunion	Opérateur de microfinance / prêts d'honneur
BNP Paribas	Banque privée
Chambre des Métiers et de l'Artisanat Réunion	Représentant des artisans et commerçants
Couveuse Réusit	Structure d'accompagnement
NEXA	Agence Régionale de Développement d'Investissement et d'Innovation

## 9.4 Compte-rendu de l'atelier sur le financement du micro-entrepreneuriat et de l'ESS

### Ordre du jour

Les six moments suivants ont constitué l'atelier :

- Mot de bienvenue et introduction
- Travail en sous-groupes thématiques sur les besoins de financement, offre et difficultés de financement
- Travail en sous-groupes thématiques de réflexion sur les besoins, solutions et leviers adaptés
- Restitution en plénière et mot de clôture.

### Participants

Les participants suivants étaient présents à l'atelier et répartis en trois sous-groupes thématiques :

Sous-groupes thématiques	Participants
Sociétés et coopératives de l'ESS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Frédéric ANNETTE, CRESS</li> <li>- Régis SIOUNANDAN, France Active</li> <li>- Kelly MASCAREL, BNP Paribas</li> <li>- Joëlle PAUSE, Chambre des métiers et de l'artisanat</li> <li>- Jean-Hugues GRONDIN, SCOPAD</li> <li>- Vincent CLOTAGATIDE, RUN Enfance et URSCOP</li> <li>- Nadège MADROLLES, SCIC Vavang'Art</li> <li>- Sonia SERRA, Le CLAN</li> </ul> <p>Région Réunion : Marie-Joëlle ROUSSEL EY : Eléonore MARTIN</p>
Associations employeuses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Frédéric AURE, CRESS</li> <li>- David PIGASSE, France Active</li> <li>- Julie GENDRON, URSAIE</li> <li>- Jean-François BEAULIEU, Le Mouvement associatif</li> <li>- Philippe BEAUVAL, Cabinet d'accompagnement de projets de l'ESS</li> <li>- Alexis PALAMA, UDAF Réunion</li> </ul> <p>Région Réunion : Véronique ANDY EY : Lucie KARSENTI</p>
Micro-entrepreneuriat et innovation sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jimmy BEFROI, ADIE</li> <li>- Pierre DAVERI, Créa-Sol</li> <li>- Alexandra BAUX, France Active</li> <li>- Shéhérazade MANJOO et Corine JUCOURT, Coopérative d'activité et d'emploi (COOP UNION)</li> <li>- Dominique SERY et Yannick STUPPA, Initiative Réunion</li> <li>- Michele GRAVINA, BNP Paribas</li> <li>- Philippe VERGOZ, Chambre des métiers et de l'artisanat</li> <li>- Inel OLIVAR, Couveuse Réusit</li> <li>- Mathieu ARAYE, Nexa</li> </ul> <p>Région Réunion : Ingrid CHOW-CHEUK BEI : Erica BERTA</p>

### ***Rappel des objectifs de l'atelier***

La Région Réunion a lancé une étude de faisabilité (« évaluation ex-ante ») pour la conception et la mise en œuvre d'instruments financiers. Cette étude s'inscrit dans le cadre de la programmation 2021-2027 des fonds en gestion partagée (FGP). Les instruments financiers désignent des fonds de garantie, de prêts, de capital-investissement, complémentaires aux subventions. L'objectif de l'étude réalisée par la BEI et EY a deux objectifs principaux :

- Mener une analyse sur l'état du marché régional du financement, en tenant compte des impacts de la crise économique liées à la COVID-19 ;
- Proposer à la Région une stratégie d'investissement afin de pallier les défaillances de marché identifiées précédemment.

Dans ce cadre, l'atelier consacré au financement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et du micro-entrepreneuriat visait à :

- Affiner notre compréhension des enjeux de l'ESS et du micro-entrepreneuriat à La Réunion, à une maille thématique – en différenciant les différentes catégories de structures composant l'ESS ;
- Affiner les analyses sur :
  - Les besoins de financement et comportements financiers des structures de l'ESS et du micro-entrepreneuriat ;
  - L'offre existante et les difficultés de financement ;
  - Les solutions à privilégier, notamment sous forme d'instruments financiers, pour préparer la mobilisation du FEDER sur 2021-2027 à La Réunion.

### ***Idées forces issues des échanges***

Chaque sous-groupe de travail thématique a permis de faire émerger des constats et pistes de réflexion partagés, qui alimenteront l'étude et les réflexions de la Région sur l'évolution de ses instruments financiers.

En synthèse, **quatre idées forces sont remontées des échanges** :

- Accompagner les porteurs de projet pour les acculturer à la gestion financière des entreprises et aux instruments financiers ;
- Trouver un mode de financement compatible à des activités peu rentables, ou arrivant à rentabilité après une période plus longue d'amorçage ;
- Renforcer les dispositifs dédiés au financement de l'ESS et du micro-entrepreneuriat ;
- Rechercher des solutions appropriées afin de renforcer le haut de bilan des structures de l'ESS afin de faciliter leur accès au financement bancaire.

## **Restitution des échanges par sous-groupes thématiques**

### **1) Thématique « Sociétés et coopératives de l'ESS »**

#### Cadrage :

La Réunion rassemble environ 25 coopératives dans divers champs d'activité, 822 entreprises sociales et 21 343 emplois. Beaucoup de structures sont issues du domaine de l'environnement et de la lutte contre l'exclusion. L'ESS concentre un emploi sur 10 à La Réunion dont 8 emplois sur 10 dans les associations. Les sociétés et coopératives de l'ESS sont pour une majorité des TPEs. Les principales tendances soulignées sont les suivantes :

- Une progression du nombre de structures ;
- Le développement de formations dans le champ de l'ESS ;
- L'accroissement des demandes de transformation en SCOP.

Les enjeux relevés concernent :

- Le renforcement des moyens d'accompagnement ;
- Le développement de modes de financement adaptés pour pallier la réticence des banques à financer ce secteur.

#### Caractérisation :

Les deux personae de départ du Groupe 1 étaient :

- « Une société de l'ESS de plus de 3 ans qui a besoin de réaliser une levée de fonds pour financer sa diversification d'activité pour passer à l'échelle industrielle » ;
- « Une association de moins de 3 ans, souhaitant adopter une forme coopérative, a besoin de renforcer ses fonds propres pour réaliser les investissements nécessaires au démarrage et financer son BFR ».

Sur cette base, les participants ont précisé la situation de chaque persona :

- Concernant le *persona 1* :
  - L'impact de la COVID-19 a été hétérogène selon les secteurs d'activité.
  - Besoins de financement : Les principaux besoins sont le financement de la trésorerie et la montée en compétences des entrepreneurs.
- Concernant le *persona 2* :
  - Besoins de financement : Le principal besoin porte sur l'accompagnement fiscal.

Tandis que les besoins d'investissement sont relativement limités, des besoins de financement du développement sont à relever.

#### Environnement de financement :

Les participants ont listé les moyens de financement privilégiés par les sociétés et coopératives de l'ESS ainsi que les limites et difficultés de l'accès à ces sources pour le porteur de projet :

- Bien que difficile d'accès, le crédit bancaire est cité comme l'une des principales sources de financement. Les difficultés auxquelles font face les porteurs de projet résident la formalisation des dossiers et le manque de connaissance du secteur par les conseillers bancaires et ainsi la complexité des porteurs à faire comprendre leurs modèles.
- Les multiples dispositifs de France active.

Les participants ont présenté les instruments financiers existants pour les sociétés et coopératives de l'ESS en précisant leurs avantages et inconvénients :

Financement participatif avec notamment la plateforme POCPOC dédiée à l'ESS :

- Le dispositif constitue un outil complémentaire aux autres sources de financement.

Pistes de solutions :

Les pistes de solutions suivantes ont été mentionnées :

- Instruments financiers :
  - Les participants ont suggéré la mise en place d'un dispositif de financement des besoins en fonds de roulement afin de compléter les offres existantes. Cet instrument financier interviendrait jusqu'à 50 k€.
  - France active travaille actuellement sur la création d'un dispositif de préfinancement de subventions.
- Accompagnement et assistance technique :
  - Malgré la présence de nombreux dispositifs d'accompagnement, un besoin d'accompagnement pour une montée en compétence de l'entrepreneur sur les sujets juridiques, financiers et de gouvernance a été souligné.

## **2) Thématique « Associations employées »**

Cadrage :

Les associations rassemblent 89% des structures de l'ESS dont 1 890 sont des associations employées et 80% des salariés soit 18 700 salariés.

Les associations représentant une activité marchande sont minoritaires au sein du tissu associatif.

Concernant les secteurs d'activité, l'action social est le secteur majoritaire (80%), suivi des secteurs non classés (NAF 99Z) (14% des structures associatives) regroupant des activités pluridisciplinaires.

Similaire au niveau national, l'ESS représente 10% du PIB. Sa masse salariale s'élève à 635 M€.

Les principaux enjeux relevés sont :

- La prise de conscience de l'intérêt à limiter la dépendance aux fonds publics ;
- L'accompagnement au changement d'échelle de certaines structures (de non-marchandes à marchandes) induisant le besoin de mieux structurer leur gestion ;
- La recherche de nouveaux segments de marché ;

- La diversification des sources de revenus (revenus marchands, diversification des financements).

#### Caractérisation :

Les deux personae de départ du Groupe 2 étaient :

- « Une association employeuse, souhaitant réaliser les investissements lui permettant de développer son activité marchande » ;
- « Une association employeuse en création, porteuse d'innovation sociale, ayant besoin de financer l'expérimentation et le lancement de son activité ».

Sur cette base, les participants ont apporté les éléments de précision suivants communs aux deux personae :

- Situation économique et financière : Les associations ont structurellement des fonds propres et une trésorerie insuffisants rendant difficile l'accès aux financements bancaires et au PGE. De plus, ce constat est exacerbé par les secteurs prioritaires des associations comme celui de l'action sociale qui n'ont pas la culture du bénéfice.
- Impact COVID-19 :
  - Les aides mises en place pendant la crise ne prenaient pas en compte le secteur de l'ESS. Suite à une intervention de la CRESS, les aides ont été rendues disponibles aux structures du secteur mais peu en ont bénéficié in fine.
  - La crise a induit une diminution du nombre d'adhésions et ainsi des sources de financement obligeant les associations à se repositionner sur de nouvelles prestations avec notamment le développement de nouveaux outils dématérialisés.
- Besoins de financement :
  - Des besoins de financement pour l'investissement et l'acquisition de nouveaux outils et matériels (informatique, outils de connexion pour le travail en distanciel...) sont exprimés. En particulier, ces investissements permettraient de concurrencer le développement de l'offre privée qui de positionne de plus en plus sur des prestations à l'origine exercée par le secteur associatif. De par la composition du tissu associatif, majoritairement des associations de moins de 5 salariés, les montants d'investissement exprimés sont faibles ;
  - Les structures associatives, reposant de manière importante sur de l'autofinancement, ont un besoin de diversification de leurs financements. A titre d'exemple, un chantier d'insertion se finance à hauteur de 30% par de l'autofinancement ;
  - Des besoins d'avance sur trésorerie ont également été exprimés.

#### Environnement de financement :

Les moyens de financement privilégiés par les associations sont l'autofinancement et la subvention.

Concernant le prêt bancaire, les associations étant soumises aux mêmes critères que les entreprises classiques et compte tenu de la fragilité de leur haut de bilan présentent des difficultés à accéder au financement bancaire. De plus, le mode de financement Dailly peut dans certains cas ne pas s'appliquer (par exemple sur les subventions communales) et présenter des taux d'intérêt fluctuant en fonction du projet.

Les participants ont évoqué les avantages et limites des instruments financiers suivants :

Dispositifs France Active :

- Fonds d'amorçage associatif : son intervention atteint jusqu'à 10k€ et est de court terme (maximum 18 mois), sur la phase d'amorçage d'un projet.
- Contrat d'apport associatif : le dispositif intervient pour un montant compris entre 5k€ et 30k€ sur toutes les phases.

Ces deux dispositifs interviennent en haut de bilan afin de faciliter l'emprunt bancaire.

- La garantie France Active s'élève jusqu'à 100k€ afin de se substituer aux cautions personnelles. Elle intervient pour la première défaillance.
- Le Fonds régional d'investissement solidaire (FRIS) intervient en prêt de 200k€ à 1M€, de préférence en co-financement avec une banque. Néanmoins, il a été relevé la difficulté pour les associations de dégager des fonds pour le remboursement à terme du prêt.

France active a souligné son objectif d'exclure les cautions personnelles des dirigeants lors du recours à la banque.

Fonds privés : Ils sont issus de fondations d'entreprises (Vinci, orange, EDF...) et interviennent souvent sur de l'investissement et pour le démarrage de projets.

La garantie SOGAMA :

- Limite : Cette garantie est peu utilisée par les porteurs et conduit à des cautions personnelles conséquentes du dirigeant.

L'offre de Bpifrance est théoriquement éligible aux associations mais n'intervient pas pour ces structures à La Réunion. L'intervention de Bpifrance pour le secteur de l'ESS se limite aux sociétés commerciales de l'ESS considérées comme davantage prioritaires.

Pistes de solutions :

Les pistes de solutions suivantes ont été mentionnées :

▪ Instruments financiers :

Les participants ont suggéré les solutions suivantes :

- Un dispositif d'apport en fonds propres avec droit de reprise d'entreprises locales
  - L'élaboration d'un prêt participatif permettant de répondre au retard de réception des subventions et ainsi à l'association de réaliser ses dépenses
  - Un dispositif de mutualisation des investissements pour permettre l'achat de matériel et la mise en location pour les associations.
- Accompagnement et assistance technique :
- Le renforcement de l'accompagnement des entreprises d'insertion dans leur changement d'échelle de structures associatives non marchandes à structures marchandes ;
  - L'accompagnement des dirigeants pour permettre leur montée en compétence doit être renforcé.

- Autres solutions :

- Les structures du secteur associatif doivent mieux structurer leur mode de gestion par notamment la mise en place de plans de commercialisation.

Des travaux entre France active, la CRESS et l'Etat sont en cours pour la mise en place de deux dispositifs :

- Un dispositif de préfinancement des subventions publiques sous forme de fonds d'amorçage ou d'avance de trésorerie qui pourrait être expérimenté sur un échantillon d'entreprises ;
- Un accompagnement à la vie associative et à la montée en compétence des dirigeants pour le secteur associatif employeur ou non. Ce projet serait développé à dimension régionale voire communale.

### 3) **Thématique « Micro-entrepreneuriat et innovation sociale »**

#### Cadrage :

Les TPE représentent 95% du tissu économique local dont 70% n'ont pas de salarié. Le nombre de créations d'entreprises est en hausse à La Réunion depuis quelques années (8 300 nouvelles entreprises créées en 2020) avec une part importante de micro-entrepreneuriat.

Les principaux enjeux relevés sont :

- La levée des freins majeurs d'accès à l'entrepreneuriat (cadre réglementaire, protection sociale, exclusion bancaire...);
- Le manque de capitalisation des TPE ;
- L'accompagnement et le conseil aux entrepreneurs ;
- L'appui au développement de filières avec la maîtrise des différents maillons (ateliers équipés mutualisés...) complété par le soutien des besoins en ressources humaines spécialisées dans la gestion de ces maillons.

L'ADIE accompagne et finance 1 000 entreprises par an. Initiative Réunion a financé, en 2020, 228 projets avec 2 M€ de prêts d'honneur réalisés.

La couveuse Réusit accompagne en moyenne 300 créateurs par an.

#### Caractérisation :

Les deux personae de départ du Groupe 3 étaient :

- « Une création de micro-entreprise par un chercheur d'emploi ou une création sous le statut d'entrepreneur-salarié dans un modèle de mutualisation du cadre juridique, administratif et comptable de l'activité au sein d'une entreprise coopérative partagée » ;
- « Le développement d'une micro-entreprise avec un nouveau produit innovant ».

Sur cette base, les participants ont apporté les éléments de précision suivants aux personae :

- Persona 1 :

- Profil-type : Les créations évoquées sont généralement sous forme d'EI ou SARL. Elles sont principalement issues des secteurs de la restauration et de l'agroalimentaire.
- Situation économique et financière : Les entreprises ont généralement peu de fonds propres et peu d'épargne. L'accès au crédit bancaire classique est complexe et la situation sociale du créateur ne permet pas d'effectuer des demandes de financement importantes. La rentabilité des équipements est inexistante à court terme.
- Impacts de la crise de la COVID-19 : La crise a été une opportunité pour certains porteurs en leur permettant d'accéder à de nouveaux marchés. A l'inverse, le contexte de crise a incité d'autres porteurs à reporter leur projet.
- Besoins de financement : Les plans de financement sont généralement inférieurs à 40k€. Les principaux besoins de financement d'un tel persona sont les suivants :
  - Financement d'investissements (aménagement, matériel professionnel),
  - Financement à la création d'activité au démarrage (trésorerie, stock de départ),
  - Financement du changement d'échelle.

Pour répondre aux besoins de financement importants notamment en phase de test, il est évoqué le développement de financements mutualisés.

▪ Persona 2 :

- Profil-type : Les participants indiquent que ce type de persona est une TPE. Le chef d'entreprise à 46 ans en moyenne et un revenu moyen de 2 500€ par an.
- Situation économique et financière : Ce profil a en général des fonds propres et une trésorerie insuffisants pour solliciter des subventions et accéder au financement bancaire.
- Impact de la COVID-19 : La crise a induit des opportunités de diversification vers de nouvelles activités, services ou process (vente en ligne, livraison...). Néanmoins, elle a retardé ou réduit les investissements et création d'emplois du fait de la diminution des trésoreries et de l'accès bancaire rendu plus difficile. Les besoins en fonds de roulement se sont accrus, provoqués notamment par le retard de paiement des clients.
- Besoins de financement : Les principaux besoins de financement du persona sont les suivants :
  - Financement de la recherche et innovation,
  - Financement du BFR,
  - Financement du développement de nouveaux projets (phase de développement, de test, d'expérimentation puis de lancement).

Environnement de financement :

Les moyens de financement privilégiés par les TPE et l'innovation sociale ainsi que leurs limites sont les suivants :

- Les demandes de subventions se heurtent à la complexité des démarches administratives, des délais d'instruction très longs et une articulation avec les dispositifs existants complexe. Les délais de réception des subventions induisent un besoin de préfinancement en raison des fonds propres limités des structures ;
- Les prêts Bpifrance ;

- La microfinance mais dont les plafonds peuvent être insuffisants par rapport aux besoins financiers ;
- Avances remboursables ou prêt à taux zéro : Les structures nécessitent un accompagnement ou appui complémentaire pour sécuriser et pérenniser leur activité ;
- Apports personnels : La capacité d'apport est souvent limitée ;
- Apports en fonds propres externes par une entité financière : Ils induisent la perte d'une partie de la liberté de décision et de gestion.
- Prêts bancaires : les banques sont réticentes à financer certains projets. Les délais peuvent être longs et les banques peuvent demander une caution personnelle qui n'est pas toujours disponible ou mettant en situation de fragilité personnelle l'entrepreneur ;
- Les garanties bancaires (France Active, Bpifrance...) : Malgré ces garanties, les banques se montrent réticentes à financer si le projet est trop risqué, les rentabilités étant difficilement atteignables avant les trois premières années d'activité. Outre les démarches complexes à réaliser, le porteur peut faire face à des délais conséquents pour débloquer les fonds.

Les participants se sont concentrés sur les avantages et limites des instruments financiers suivants :

Prêts d'honneur à taux 0 :

- Avantages :
  - Ils sont éligibles à tout type de public et tout type de besoins sans besoin de SIRET – ADEN ;
  - Ils permettent un effet de levier en facilitant l'accès aux prêts bancaires ;
  - Ils permettent de renforcer les fonds propres des entreprises en étant complémentaire à tout type d'aide.
- Limites :
  - Ils nécessitent un business plan et donc un accompagnement ;
  - Les montants sont limités ;
  - Les délais de traitement peuvent être longs.

Microfinance ou microcrédit accompagné :

- Avantages :
  - Elle couvre la majorité des besoins quelque soit le secteur d'activité ;
  - L'accompagnement associé contribue à l'automatisation du chef d'entreprise et à la pérennisation de son activité ;
  - L'accès est facile et rapide ;
  - Elle est éligible sans SIRET ;
  - Le taux d'insertion des bénéficiaires est élevé (85% pour l'ADIE).
- Limites : Les montants sont limités.

Prêt bancaire avec garantie externe et adossé à un incubateur :

- Avantages :

- Il permet un accompagnement du projet avec un réseau d'experts en plus du financement direct avec des tests et études effectués par la structure accompagnatrice ;
- Il limite les cautions personnelles et risques liés.
- **Limites :**
  - Les places en incubateur sont limitées ;
  - La condition est de ne pas avoir créé d'entreprise ;
  - Les démarches à réaliser peuvent être complexes et s'accompagner d'un délai ;
  - Les incubateurs et structures d'accompagnement doivent être renforcés.

Prêt solidaire :

- **Avantages :**
  - Le taux est intéressant avec un différé de remboursement ;
  - La structure est accompagnée.
- **Limites :**
  - L'entreprise doit remplir des critères d'éligibilité ;
  - Un cofinancement est nécessaire.

Subvention à la création ou développement :

- **Avantages :**
  - Elle est éligible sans SIRET ;
  - Des montants importants peuvent être obtenus dans le cadre notamment du FEDER.
- **Limites :**
  - Les délais d'instruction sont longs ;
  - Il est nécessaire d'avancer une partie des fonds et les montants octroyés sont plafonnés ;
  - Les démarches administratives sont laborieuses et l'articulation entre les différentes subventions s'avère parfois complexe ;
  - Le montant versé est parfois in fine inférieur au montant prévu en raison de la remise en cause de certaines dépenses ;
  - Certains effets d'aubaine sont à signaler ;
  - Les aides au développement sous forme de subventions sont limitées.

Pistes de solutions :

Les pistes de solutions suivantes ont été mentionnées :

- Instrument financiers :
  - Les participants ont suggéré de renforcer les outils existants en priorité ;
  - La simplicité et la complémentarité entre les dispositifs ont été recommandées. Cette coordination entre les acteurs peut être facilement renforcées du fait de l'existence déjà d'une culture du travail en réseau.
- Accompagnement et assistance technique :

- Le renforcement de l'accompagnement notamment en post création a été recommandé. Cet accompagnement consisterait en une aide pour l'élaboration et le dépôt du dossier avec notamment un expert qualifié pour la préparation du business plan et un conseil pour le choix du meilleur financement pour le projet. Le porteur pourrait également être accompagné par des experts effectuant une analyse complète de leur secteur d'activité, de l'offre proposée, des risques et détaillant un prévisionnel financier.
- Le développement de l'intermédiation bancaire compléterait ce renforcement des structures d'accompagnement.